L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1312 - VENDREDI 06 MARS 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224

AVIVA ASSURANCE

«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»

RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques n°ORIAS 07009678

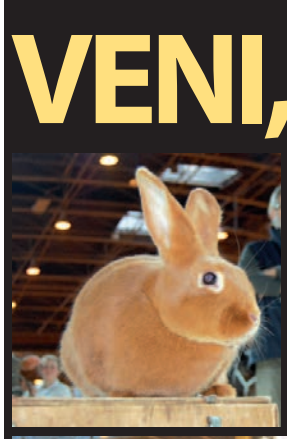
- professionnel en assurances agricoles depuis 21 ans
- présent dès 7h00 le matin
- un seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

*Selon conditions générales et particulières

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

La Bourgogne au Salon international de l'Agriculture

VENI,







VIDI,

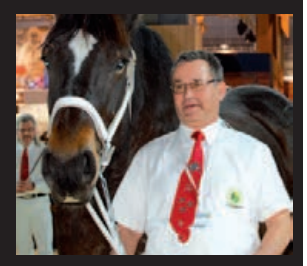












VICI !

Ils sont venus, ils ont vu -et participé- ils ont vaincu... Tous n'en ressortent pas sur la plus haute marche du podium, mais tous méritent un grand coup de chapeau. Participer au SIA reste la marque d'un fort engagement personnel. Il faut s'engager sur des mois de préparation, vaincre le stress, affronter le public, les juges, le regard des autres, s'investir et investir... Passer toutes les étapes jusqu'à l'épreuve finale. Dans tous les départements de Bourgogne, des éleveurs, des céréaliers, des viticulteurs... des producteurs, des entreprises, des artistes... sont devenus le temps du Salon les fers de lance de territoires ruraux qui acquièrent chaque année grâce à eux un peu plus de visibilité et de notoriété. Les SIA, c'est la plus grande ferme de France, la campagne qui « monte » à Paris, mais cela reste aussi et surtout une belle aventure humaine pour ceux qui la vivent de l'intérieur. Bravo à tous.

Les DDT 21,58 et 89 communiquent

Deuxième volet d'un spécial PAC 2015 qui va se décliner pendant plusieurs semaines :

« Les aides bovines »

Page 23

Encart: Mongin assurances (Certains cantons de l'Yonne)

Côte d'Or

› **Réunions cantonales FDSEA**

La PAC, mais pas que...



Nièvre

› **Les mélangeuses se dévoilent**

Un investissement à bien raisonner



Photo: Réussir

Yonne

› **Fruits du Sud Auxerrois**

Les arboriculteurs à la taille



Une gamme pour tous les élevages !



Demandez une démo d'une Castor 80

LUCAS focus on performance

G. BUCHEZ

Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Nevers - Moulins Engilbert

03 86 20 17 38

Trimble Guidage par GPS Agriculture de précision

TSMA, votre nouveau partenaire ESPAD – Trimble
Centre Nivernais / Morvan / Pays Corbigeois
Nicolas BRIET, Tél. 06 76 50 23 86

Guidage performant à partir de 1.145 € HT !



ESPAD, Distributeur Trimble depuis 2004
Tél. 06 07 90 73 76 – contact@espad.fr
www.espad.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • Salon: Le département avait pris ses quartiers
06 • Dijon Céréales toutes voiles dehors pour les jeunes
07 • Val de Saône: Ils misent sur le lait
08 • Hommage: Arnaud Chauve manquera au département

Nièvre
09 • Après 31 ans de service à la Chambre d'agriculture: Nicole Gabalda part en retraite
10 • Paris: Les Nivernais n'ont pas fait tapisserie
12 • Un investissement à bien raisonner: Les mélangeuses se dévoilent

Yonne
13 • SIA 2015: Quand le département fait sa promotion
14 • Arboriculture: Les arboriculteurs à la taille
15 • Pac 2015: Télédéclaration des aides bovines
16 • JA 89: L'accès au foncier au cœur des débats

Bourgogne et ailleurs
17 • SIA 2015: BFC : Une fusion sur orbite
18 • Le Salon 2015 en images...
20 • Concours Charolais de Paris: *«Une qualité jamais vue depuis au moins dix ans»*
21 • Herd Book Charolais: Le HBC construit son avenir et celui de la race

Filières
22 • FRSEA: Les grandes cultures bourguignonnes rencontrent le DRAAF

Dossier PAC 2015
23 • Aides bovines (ABA, ABL, VSLM)

Infos Services
24 • Prévention
25 • Firmes & Machinisme
26 • Analyses et tendances
28 • Petites annonces
31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Coopératives

Axéréal et Dijon-Céréales donnent naissance au 2ème groupe meunier sur le marché français

Les groupes coopératifs Axéréal et Dijon Céréales ont signé le regroupement au sein d'une société, de leurs activités meunerie, Axiane et Dijon Céréales Meunerie.

Pour Philippe de Raynal et Pierre Guez, DG d'Axéréal et DG de Dijon Céréales, *«ce rapprochement a véritablement du sens, en s'appuyant sur une complémentarité des offres et des zones géographiques. Il se veut bénéfique et positif pour les clients de la meunerie des deux groupes et leurs salariés»*.
Ce nouveau groupe meunier produira plus de 430 000 tonnes de farine et comptera 600 collaborateurs. Il exploitera 10 moulins et 6 plateformes de distribution, assurant ainsi une forte proximité à ses clients. L'offre du nouvel ensemble s'élargit, bénéficiant de la complémentarité des marques (en propre ou collectives) à savoir Banette (grand Ouest), Festival (grand Est), Croquise, Le Petit Mitron, Ebly, Treblec (sarrasin), Lemaire (bio).
Cette société fonctionnera avec un Conseil de surveillance présidé par Pierre Guez et un Directoire présidé par Tanguy Poupart. Elle sera active à compter du 1er juillet 2015.
Cette société se veut moteur d'innovations pour accroître l'offre, et apporter les meilleures solutions à l'ensemble de ses clients. Le projet vise ainsi à soutenir la politique de R&D sur l'ensemble de la filière: de la production agricole de blés de qualité boulangère jusqu'au développement de farines spécialisées, en passant par les process meunerie.
Pour Marc Patriat et Jean-François Loiseau, président de Dijon Céréales et président d'Axéréal, *«les deux Groupes coopératifs partagent une mission commune de valorisation des productions de leurs adhérents. En consolidant la transformation, ils contribuent au développement des débouchés et à la création de valeur ajoutée au sein de la filière qui va de la semence au consommateur. Des blés aux baguettes, ils valorisent l'excellence d'une filière coopérative au service du Goût, de la Qualité et de l'Alimentation Durable !»*

COMMUNIQUÉ

PRI info

Côte d'Or Devenir agriculteur/agricultrice : comment faire ?
Un projet d'installation ? Vous souhaitez vous installer en bénéficiant des aides de l'Etat ? Anticiper les différentes démarches à l'installation ? Contactez dès maintenant le Point Accueil Installation (PAI). Des conseillers pourront vous aider à réfléchir sur votre projet et vous indiquez les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Ils vous informeront et vous accompagneront dans les démarches à réaliser et vous orienteront vers les personnes ressources (accueil financé par l'État et le Fonds Social Européen). Contactez Maëlle Sureau du Point Info Installation au 03 80 68 67 72.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société
L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Nicole Gabalda (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 38.

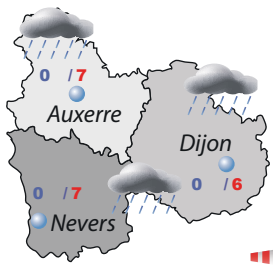
Yonne Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou trouver un associé
Vous pouvez bénéficier des services du Répertoire Départ Installation (RDI), mission gérée par la Chambre d'Agriculture. Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite pour vous (service financé par l'Etat). Contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 6 au 15 mars

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 6 Mars

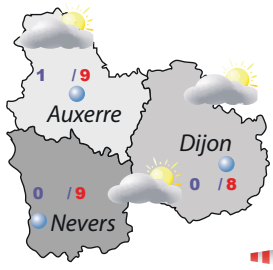


Pluvieux
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Ouest 30 km/h

Ste Colette
Soleil : 07:18 - 18:38
Lune : 19:37 - 07:25

Samedi 7 Mars

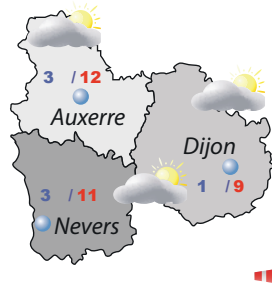


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Ouest 10 km/h

Ste Félicité
Soleil : 07:16 - 18:39
Lune : 20:37 - 07:50

Dimanche 8 Mars



Timides éclaircies
Le ciel sera nuageux mais le soleil fera tout de même quelques timides apparitions au cours de la journée.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St J. de Dieu
Soleil : 07:14 - 18:41
Lune : 21:37 - 08:16

Prévisions à 7 jours

Lundi 9 au Mercredi 11 Mars :
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 4 à 7 °C T° maxi. : 12 à 14 °C

Jeudi 12 au Dimanche 15 Mars :
Le ciel sera clair et le soleil généreux.
Vents : Nord-Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 0 à 6 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

clin d'œil



Mutualité sociale agricole

Cap sur un nouveau quinquennat

Les quarante membres du nouveau conseil d'administration de la MSA Bourgogne ont été élus la semaine dernière à Beaune. Dominique Bossong est reconduit au poste de président.



L'équipe de ces cinq prochaines années, avec un renouvellement de près de 50%

D'une pierre deux coups : la caisse régionale de MSA Bourgogne s'est réunie vendredi 27 février pour tenir ses assemblées générales ordinaire et élective. Le président Dominique Bossong et le directeur général Jean Boissière sont tout d'abord revenus sur le scrutin de ce début d'année. Malgré une baisse de huit points par rapport à 2010, le taux de participation de 32% enregistré en Bourgogne est légèrement supérieur à la moyenne nationale et reste bien au-delà des chiffres enregistrés dans d'autres secteurs professionnels (souvent entre 15 et 20%). Mieux, le nombre de *«zones blanches»*, caractérisées par l'absence de représentants sur le terrain, a diminué. Les responsables de la Mutualité sociale agricole se sont réjouis du renouvellement de 45% des 1024 nouveaux délégués titulaires. L'arrivée de jeunes générations et de nombreuses femmes contribuera à la richesse de l'institution. Ces nouveaux délégués fraichement élus étaient appelés aux urnes pour élire le conseil d'administration de ces cinq prochaines années. Chaque département est une nouvelle fois représenté par dix administrateurs, qui seront amenés à définir la politique et les différentes orientations de la caisse régionale. Dominique Bossong, lui, briguera un second mandat. L'agriculteur côte d'orien du canton de Gevrey-Chambertin a été réélu à la présidence du conseil grâce à une très large majorité des voix (37 sur 39). Ce rendez-vous beaunois a aussi été l'occasion de faire le bilan du précédent mandat. Le rapport moral du président et le rapport d'activités du directeur général ont fait état de bons résultats depuis la fusion de 2010. Partie d'une situation économique défavorable, la MSA a bien redressé la barre et s'attache à poursuivre ses efforts en terme de qualités de services.

AURÉLIEN GENEST

Le nouveau conseil d'administration

Côte d'Or. Collège 1 : Dominique Bossong (Gevrey-Chambertin), Gabriel Duthu (Saint-Seine-l'Abbaye), Bernard Virely (Epoisses).
Collège 2 : Marcel Joanniez (Genlis), Franck Juillard (Dijon 7), Bernadette Joly (Dijon 2), Jacques Ganne (Beaune Sud).
Collège 3 : Karine Delabays (FDSEA de Côte d'Or, Dijon 7), Nicolas Rossignol (Domaine Rossignol-Trapet, Gevrey-Chambertin). Udaf : Francine Champonnois.
Nièvre. Collège 1 : Claire Bruandet (Moulins-Engilbert), Jean-Pierre Condamine (Pouilly-sur-Loire), Bernard Martin (Montsauche).
Collège 2 : Anne Metzger (Imphy), Claude Coyac (Pouilly-sur-Loire), Jean-Paul Perazzi (Saint-Benin-d'Azy), François Vaillant (Pougues-lès-Eaux).
Collège 3 : Gilles Blanchet (EARL Blanchet Gilles, Pouilly-sur-Loire), Marie-Claude Masson (EARL Moulin de la Forêt, Clamecy). Udaf : François Casado.
Saône-et-Loire. Collège 1 : Jean-Charles Blanchard (Charolles), Jean-Claude Richard (Saint-Germain-du-Bois), Laure Deschamps (Montchanin).
Collège 2 : Jean-Paul Baudin (Gueugnon), Michel Bonnotte (Givry), Jacques Cannet (Givry), Christian Plasson (Mâcon Sud), Gérard Dubief (EARL de Lessu, Verdun-sur-le-Doubs), Colette Perrot (Groupement d'employeurs Le Trait d'Union, Palinges). Udaf : Noël Gilibert.
Yonne. Collège 1 : Hélène Dapvril (Bléneau), René Faucheux (Courson-lès-Carrières), Bernard Raigneau (Saint-Sauveur-en-Puisaye).
Collège 2 : Daniel Arnoux (Toucy), Guy Callue (Avallon), Maria Del Carmen Neveu (Auxerre Est), Luis Francisco (Seignelay).
Collège 3 : Pierre Allard (FDSEA de l'Yonne, Auxerre Nord), Corinne Amelin (SCA La Chablisienne, Chablis). Udaf : Bernard Drujon.

Réaction de Dominique Bossong :



«Je voudrais ***remercier les 450 délégués qui se sont déplacés malgré une période chargée : vêlages,vacances scolaires, salon de l'agriculture... Je salue également l'élection de Jean-Paul Baudin au poste de premier vice-président. Si l'objectif du mandat précédent était la réussite de la fusion, aujourd'hui, nous devons très rapidement engager une réflexion au sein du conseil pour être prêts à affronter les nouveaux défis comme la réforme territoriale ou la nouvelle convention d'objectifs et de gestion fixée par les ministères. Mais nos priorités resteront l'accompagnement de nos ressortissants, salariés et non salariés, qui rencontrent des difficultés, les actions de prévention pour réduire les risques d'accidents et l'animation de notre réseau d'élus qui fait la force de notre régime de protection sociale».***





Salon de l'agriculture

Le département avait pris ses quartiers

Mardi 24 février était «la» journée des Côte d'oriens à Paris. Petit tour d'horizon sur les différentes productions.

AURÉLIEN GENEST

Trait Auxois : mieux vaut tard que jamais

Yves Berthiot, éleveur à Diancey dans le canton de Liernais, participait à son tout premier Salon de l'agriculture en tant qu'exposant. Ce Côte d'orien de 58 ans s'est distingué avec la jument la plus lourde du Sia (1086 kg).

Les questions relatives au gabarit de l'animal revenaient d'ailleurs très souvent : *«C'est ce qui a l'air d'intéresser le plus les Parisiens... Ils s'interrogent aussi sur ses différentes fonctions. Je leur ai parlé du labour des vignes, des balades en calèches et du débardage de bois. Pour moi, les chevaux sont avant tout une passion. L'essentiel de ma production reste les bovins et les ovins. Mes impressions pour cette première participation ? C'est très sympa, il y a une belle ambiance entre éleveurs. L'organisation est très bonne : nous dormons sur place, il y a une cantine et une salle de repos. Sinon, j'ai un peu l'habitude de présenter des bovins en concours, donc ça ne me change trop. Le plus dur n'est pas de venir ici, mais plutôt de laisser mon épouse Isabelle et mon fils Olivier travailler à la ferme pendant que je suis là!»*



Jean-Paul Bureau, président de l'union nationale du cheval Trait Auxois, se satisfaisait de la participation de six élevages bourguignons à ce concours, dont deux de Côte d'Or avec une jument d'Arnaud Dupaquier de Posanges, dans le canton de Vitteaux : *«tous ces animaux ont été sélectionnés dans les différents concours locaux et au Spécial de Semur. Il est important de nous montrer. Les chevaux de trait font partie de la biodiversité de notre pays et la Côte d'Or a la chance d'avoir une race qui porte le nom de l'un de ses terroirs. Je me réjouis de la présence de plusieurs jeunes éleveurs : ils nous permettent d'avoir des garanties sur la pérennité de notre race»*.

Le plus beau lapin est côte d'orien



Aimé Raulain, de Savoisy dans le canton de Laignes, a remporté le prix du Président de la République, distinction qui était réservée cette année aux lapins. Un de ses quatre fauves de Bourgogne a été classé *«plus beau lapin du salon»* devant 600 autres animaux. Une belle récompense pour ce passionné qui exerce dans ce domaine depuis 44 ans.

Ovins : un salon à dix plaques

Jean-François Deschamps a réalisé un véritable carton avec ses douze Ile-de-France. L'éleveur de Poiseul-la-Ville dans le canton de Baigneux-les-Juifs a remporté la bagatelle de dix plaques et la moitié des grands prix. Championnat, rappel de championnat, prix d'ensemble et prix d'amélioration génétique sont tombé dans l'escarcelle. Cette édition 2015 est aussi un bon cru d'un point de vue commercial. Le Côte d'orien a noué de nombreux contacts et plusieurs de ses moutons prendront prochainement la direction du Portugal et de l'Espagne. Des représentants de l'Arabie Saoudite se sont également présentés sur le stand d'Oson, l'organisme de sélection ovine Nord : *«Cela doit être la première fois qu'ils viennent ici. Ils se sont engagés sur un contrat global de 50 brebis et 5 mâles incluant l'ensemble des producteurs»* note Jean-François Deschamps. Preuve supplémentaire que les transactions allaient bon train : un acheteur lituanien était attendu en fin de semaine pour signer un contrat de 1 000 agnelles... Benjamin Lenormand et Benoît Poillot, les deux autres représentants de la Côte d'Or, se sont également distingués en concours. Le jeune éleveur de Millery dans le canton de Semur-en-Auxois s'est emparé d'un deuxième prix mâle en viande, un *«très bon résultat pour une seconde participation au Sia»* relève le technicien Jean-Marc Bidoire. Benoît Poillot, éleveur à Thoisy-la-Berchère dans le canton de Saulieu, s'est vu adjuger, entre autres, le prix de champion jeune de l'année en Suffolk et un premier prix jeune en viande en race Southdown.





Les Grivettes de l'EARL Coquinot Quignard, de Quincy-le-Vicomte dans le canton de Montbard, n'assuraient qu'une présentation.

Accord cadre: le «signal» du Conseil général

Le nouvel accord cadre liant le Conseil général à la Chambre d'agriculture a été officialisé par un nouveau partenariat de cinq ans à hauteur de 15 millions d'euros. François Sauvadet a réaffirmé son soutien au monde agricole et salué les producteurs en évoquant leur travail réalisé au quotidien. Le président du Conseil général a fait part de sa principale ambition: *«aider les agriculteurs à transmettre leur savoir-faire et leur passion aux futures générations»*. Pour Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, ce nouvel accord cadre est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte de réductions budgétaires : *«Nous avons la chance d'être accompagnés malgré les difficultés rencontrées par les collectivités. Nous avons besoin de ce soutien pour plusieurs raisons : notre territoire est très étendu et son économie repose essentiellement sur l'agriculture. Le département a lui aussi besoin de l'agriculture pour générer de l'économie, entretenir ce territoire et faire vivre des familles»*. Au-delà des sommes engagées dans l'accord cadre, Vincent Lavier retient le *«signal fort»* envoyé par le Conseil général : *«c'est un encouragement pour nous tous, un signe très positif car rappelons que nous sortons d'une année 2014 extrêmement difficile. Hors viticulture, le revenu de la ferme Côte d'Or est négatif... Il y a aussi la réforme de la Pac qui nous est défavorable. Les actions qui découleront de cet accord cadre sont nombreuses, elles encourageront le renouvellement des générations, participeront à la réorganisation foncière. A l'image de l'aide à la génétique, elles seront sources de compétitivité, de productivité et donc de revenus»*.



Bovins allaitants : pour toi, Arnaud

Plusieurs Jeunes agriculteurs avaient fait le déplacement à Paris. La délégation emmenée par le président François-Xavier Lévêque n'avait qu'une idée en tête : rendre hommage à Arnaud Chauve, éleveur à Puits dans le canton de Laignes, décédé quelques jours plus tôt: *«Arnaud nous avait dit que son taureau Gaulois allait être là aujourd'hui. C'était sa plus grande fierté dans son travail. Nous avions à cœur d'être là pour lui et soutenir son frère Nicolas»* confie François-Xavier Lévêque. Arnaud Chauve peut être fier de son taureau : celui-ci a terminé sur le podium de sa catégorie. La Blonde d'Aquitaine avait la particularité d'être également présente au Sima à Villepinte, au nord de Paris. Le Gaec Debeau-



puis (Montberthault, canton de Semur) y a obtenu deux titres de champions ainsi que trois premiers prix. Retrouvez les résultats des autres bovins allaitants côte d'oriens, en l'occurrence les Charolais, dans notre page région.

Bovins laitiers : les jeunes au rendez-vous

La production laitière du *«21»* était représentée par les races Brune et Simmental Française. Trois jeunes du Legta La Barotte-Haute Côte d'Or étaient de la partie, dont Flavio Py de Venarey-Les Laumes : *«Laura Baillet, Julien Rodrigues et moi-même sommes venus avec deux vaches. Les trois autres génisses sont à Michel Darbois de Baigneux-les-Juifs. Personnellement, c'est la première fois que je viens ici, c'est super intéressant de discuter avec des citadins. Tout se passe bien, à part qu'on avait oublié les bouchons oreilles pour dormir… Nous sommes allés en acheter car nous n'avons dormi qu'une heure le premier jour. Les animaux font beaucoup de bruit et les éleveurs ne se couchent pas de bonne heure ! Ce que je souhaite faire plus tard? Éleveur laitier, c'est sûr, même si je ne suis pas issu du milieu. J'hésite encore entre la Brune et la Prim'Hostein, c'est-à-dire entre la qualité et la quantité de lait! J'ai conscience des exigences de travail et des astreintes mais cela ne me dérange pas car*



je suis passionné. Je ne serais pas forcément en faveur d'un robot de traite car il y a moins de présence avec l'animal». Si les cinq Brunes côte d'oriennnes n'étaient qu'en présentation au Salon, les Simmental étaient en concours: les vaches d'Alexis Magnière (Chazeuil, canton de Selongey) et Laurent Jacquin (Chamblanc, canton de Seurre) ont chacune obtenu un deuxième prix.



Impressions d'un visiteur

Fabien Buntz est éleveur laitier à Tarsul dans le canton d'Is-sur-Tille. Maire de sa commune, ce jeune homme de 32 ans était invité au salon par ERDF : *«J'ai profité de l'occasion, même si je viens assez régulièrement ici. Pour moi, c'est une belle journée détente qui permet de rencontrer et échanger avec du monde que l'on voit rarement. J'élève des Prim'Holstein et c'est tout naturellement que je me suis*



rendu sur leur stand laitier. La grande concentration de races est très agréable à regarder».

L'occasion de passer des messages

Les responsables agricoles saisissent chaque année l'opportunité qui leur est présentée de s'adresser aux nombreux représentants politiques. Jean-Pierre Fleury, président de la FNB et du pôle élevage de la Chambre d'agriculture, a eu le privilège de parler à François Hollande, Manuel Valls, Nicolas Sarkozy et Alain Juppé. *«Cela a été l'occasion de passer de nombreux messages»* relève le Côte d'orien, qui a axé ses propos sur les *«importantes difficultés de trésorerie des producteurs de viande»* : *«il n'y a plus de rentabilité dans cette production qui est clairement en danger. Il nous faut une mobilisation générale sur l'aspect compétitivité»*. Michel Baudot, président du Herd Book Charolais, s'est lui aussi adressé au Président de la République : *«Je lui ai fait part de la position de la profession, il faut mettre tout le poids de l'État dans l'export pour désengorger le marché français qui paraît saturé. C'est notre seule bouffée d'oxygène, rappelons-nous de notre expérience en Turquie il y a deux ans. Aujourd'hui, des pays comme ceux du Maghreb, la Russie, la Chine, le Kazakhstan ou encore l'Ukraine ont besoin de viandes. Nous devons être compétitifs sur les marchés mondiaux. Pour ce faire, il faut que l'État facilite les relations entre ces pays. Ce n'est pas aux producteurs de débloquer une situation politique. Les services administratifs doivent faire de la monnaie agricole une évidence. On en peut pas vendre que des armes»*. Fabrice Faivre, président de la FDSEA, a tenu à saluer le Conseil général pour son engagement au sein de l'accord cadre mais a regretté l'absence de représentants de la majorité nationale lors du défilé Côte d'Or sur le grand ring des bovins : *«Il y aurait eu pas mal de choses à leur dire… Nous sommes à un mois des déclarations Pac et rien n'est calé, des tas de dossiers sont en suspens et on ne sait pas où l'on va»*.



Viticulture : 28 médailles d'or au salon

Les viticulteurs côte d'oriens ont récolté 28 médailles d'or lors du concours général agricole qui s'est déroulé le 22 février à Paris. *«Avec 25,4 % de médailles, notre département se classe en tête de la Bourgogne»* analyse Christophe Suchaut, conseiller à la Chambre d'agriculture, *«les qualités des vins présentés essentiellement sous les millésimes 2012 et 2013, années de faibles volumes de production, ont emporté les suffrages des jurés qui ont attribué presque 85 % de médailles d'or et d'argent»*. **Quatre médailles d'or :** Maison Henri de Villamont (Savigny-lès-Beaune). **Trois médailles d'or :** Domaine Chauvenet-Chopin (Nuits-Saint-Georges). **Deux médailles d'or :** Domaine Jomain (Puligny-Montrachet), Domaines Famille Picard (Chassagne-Montrachet), Domaine Doudet-Naudin (Savigny-lès-Beaune). **Une médaille d'or :** EARL Truchetet Jean-Pierre (Premeaux-Prissey), EARL Domaine Philippe Gavignet (Nuits-Saint-Georges), SAS Château de Santenay (Santenay), Jean-Claude Boisset (Nuits-Saint-Georges), SCE Domaine Albert Grivault (Meursault), SARL Capitain-Gagnerot (Ladoix-Serrigny), EARL Domaine Michel Prunier et fille (Auxey-Duresses), Domaine du Château de Meursault (Meursault), Domaine Naudin (Savigny-lès-Beaune), Veuve Ambal (Montagny-lès-Beaune), La Cave des Hautes-Côtes (Beaune), Jaffelin (Beaune), Domaine Marc Roy (Gevrey-Chambertin), Domaine Ravaut Gaston et Pierre (Ladoix-Serrigny), SA Mongeard-Mugneret (Vosne-Romanée), EARL Domaine Dubois D'Orgeval (Chorey-lès-Beaune).

► Agenda

10/03 Assemblée de la Montbéliarde

Le syndicat d'élevage bovin de la race Montbéliarde se réunit en assemblée générale mardi 10 mars à partir de 9h45 à la salle des fêtes de Bretigny. L'assemblée générale de la section Bourgogne de l'OS aura lieu à 11h30.

23/03 - 27/03 Instants santé à Pouilly et Précy

Les Instants Santé de la MSA, pour le canton de Pouilly-en-Auxois, se dérouleront du 23 au 27 mars de 7h30 à 13h30 à l'Espace Jean-Claude Patriarche. Ceux du canton de Précy-sous-Thil, auront lieu du 31 mars au 2 avril, aux mêmes horaires au gîte d'étape communal de Précy.

10/03 - 13/05 Réunions Groupama

Les assemblées générales des caisses locales Groupama ont débuté mardi à Seurre. Elles se poursuivent dès aujourd'hui. Voici le planning complet (toutes les réunions débutent à 18h30 si l'horaire n'est pas marqué) : Beaune Côte et plaine (6 mars au Novotel de Beaune), Saint-Jean (10 mars à la salle polyvalente de Brazey), Venarey (12 mars à la salle des fêtes de Venarey), Sombernon (13 mars à la salle polyvalente de Sombernon), Semur (19 mars, lieu à déterminer), Montbard (24 mars à la salle polyvalente de Saint-Rémy), Gevrey-Chambertin (25 mars à la maison de Marsannay), Saint-Seine-l'Abbaye (26 mars à l'Hôtel de la Poste), Meursault (27 mars à la salle des fêtes de Corcelles-lès-Arts), Montigny (1er avril à 10h30 à la salle des fêtes de Montigny), Aignay (1er avril à la salle Roidot), Châtillon (9 avril à la salle Schreder), Recey-Minot-Grancey (10 avril à la salle de l'Abreuvoir à Salives), Arnay (16 avril à la salle Saint-Laurent), Mirebeau (17 avril à 19 heures au centre social), Pouilly (21 avril à la salle polyvalente), Dijon (23 avril à l'espace Tabourot de Saint-Apollinaire), Thil (24 avril à 19 heures la salle de Thil-la-ville), Bligny-sur-Ouche (28 avril à 19 heures à la salle des fêtes), Genlis (29 avril à 19 heures à Cessey), Liernais (30 avril à 19 heures à la salle du temps libre), Saulieu (7 mai à l'espace Jean Bertin), Fontaine-Française (12 mai à 19 heures à la salle polyvalente), Vitteaux (13 mai à la salle multimédia).

19/03 Journée Strip-till et GPS à Tart-le-Bas

Un groupe d'élèves en BTSA Agronomie du Lycée agricole de Quetigny organise une journée sur le strip-till et le GPS en agriculture. Démonstrations à l'aide de plusieurs matériels (4 strip-till, 3 GPS, des pulvérisateurs, des distributeurs à engrais...). Rendez-vous le 19 mars, sur la ferme de Tart-le-Bas. En matinée : partie théorique. A midi possibilité de restauration (9 euros). Après-midi : démonstrations sur site avec navettes de bus. Renseignements : 07 86 26 01 31 – mail : valentin@torop.net.

Publi-reportage

Julien LOMBAERT vient de reprendre le cabinet GAN de Chatillon sur Seine

«Je souhaite assurer un suivi personnalisé, de qualité et de proximité aux exploitants agricoles.»



Il vient de reprendre le cabinet d'assurances GAN… dont il était salarié depuis 5 ans. Autant dire que Julien Lombaert connait bien son métier d'assureur et le monde agricole. Fils d'agriculteurs du châtillonnais, plus précisément de la ferme de Sèche-Bouteille, ce jeune de 28 ans, a suivi une formation agricole à Quetigny, avant de s'orienter dans le domaine de l'assurance. Deux ans après une première expérience, il intègre le cabinet GAN de Chatillon en tant que conseiller commercial spécialisé auprès des exploitations agricoles. Fort de ses 5 années de développement du portefeuille agricole qui représente aujourd'hui environ 35% de son chiffre d'affaires, c'est logiquement que Julien Lombaert a repris les rênes de l'agence au 1er janvier dernier. Un changement dans la continuité puisque les 3 collaborateurs de l'agence suivent les clients de la souscription du contrat à la gestion de sinistres en passant par le suivi annuel du dossier assurances. Une chose est sûre : Julien Lombaert entend poursuivre la relation de partenariat développée avec les agriculteurs depuis quelques années.

GAN Assurances Julien Lombaert
1 Avenue Joffre 21400 Chatillon sur Seine
Tél : 03 80 91 19 15 Mail : chatillon-theatre@gan.fr

«Let's coop Jeunes Partenaires»

Dijon Céréales toutes voiles dehors pour les jeunes

La coopérative Dijon Céréales organisait un évènement, ce 13 février au Zénith de Dijon, pour présenter à son public de jeunes exploitants agricoles, ou futurs installés, son nouveau programme d'accompagnement *«Let's Coop Jeunes Partenaires»*.



150 jeunes exploitants reçus au Zénith le 13 février dernier

Marc Patriat, Président de Dijon Céréales, a accueilli ce vendredi 13 février au Zénith de Dijon près de 150 jeunes exploitants agricoles réunis autour d'un enjeu : la réussite des premières années d'installation. Cette période décisive fera désormais l'objet d'un accompagnement dédié chez Dijon Céréales à travers son nouveau programme *«Let's Coop Jeunes Partenaires»*. Le président est revenu *«sur les nombreuses vertus du modèle coopératif dont la modernité et la pérennité ont été remises en évidence suite à certains travers de la financiarisation»*. En intégrant une coopérative, les exploitants agricoles bénéficient d'une importante sécurité mais aussi et surtout de leviers de développement liés au collectif : mutualisation des risques et des charges, calibrage de l'offre selon les attentes des marchés, investissements communs dans les structures de stockages et les outils des filières agroalimentaires et l'innovation R&D. *«La coopération agricole est le prolongement de votre exploitation, il faut avoir une vision à long-terme pour cet outil»* a lancé M. Patriat.

Parce que les risques sont particulièrement exacerbés durant la phase d'installation, le modèle coopératif représente la porte d'entrée idéale dans le métier pour les jeunes exploitants. C'est pour la rendre encore plus accessible que Dijon Céréales a imaginé le programme *«Let's Coop - Jeunes Partenaires»*, qui est une déclinaison du projet d'entreprise Compétitivité 2015 de la coopérative.

D'une durée de 4 ans, *«Let's Coop – Jeunes Partenaires»* a pour objectif d'aider le jeune exploitant à optimiser son revenu tout en développant *«la performance»* de son entreprise. Pascal Demay, directeur Terrain, a ainsi détaillé ce programme. Il propose notamment un accompagnement spécifique avec des formations s'appuyant sur les experts de la coop ou des intervenants extérieurs (marchés, réglementation, agronomie), *«un programme qui sera conclu par un voyage dans un grand pays agricole, car il est toujours bon de voir ce qui se fait ailleurs»*.

«Let's Coop – Jeunes Partenaires» conforte les coups de pouce financiers pour la constitution du capital social dont 80% en moyenne sera constitué pour le jeune coopérateur. Le programme met également en avant les nouvelles technologies avec la fourniture d'une tablette aux jeunes agriculteurs, pré-équipée avec des logiciels de traçabilité ou des outils d'aides à la décision. Benoît Collardot, jeune administrateur de Dijon Céréales, a présenté les programmes d'animation mis en place pour fédérer les jeunes coopérateurs autour d'une commission jeunes, mais aussi de journées d'accueil. *«Elles permettront de s'intégrer dans la vie de la coop et d'en connaître tous les rouages. Votre coopérative, c'est vous. Il faut participer et vous y investir pleinement»*, a lancé Benoît Collardot à ses confrères, rappelant l'ouverture des conseils de section aux jeunes partenaires. Cette présentation a été suivie par un *«Forum des Métiers et Services»* qui offrait un panorama des grandes missions et projets de Dijon Céréales pour accompagner le développement des exploitations agricoles et des filières. Les ateliers, animés par les collaborateurs de la coopérative, ont aussi permis un beau moment d'échanges avec les jeunes agriculteurs. Cette rencontre s'est achevée sur l'intervention originale de Virginie Guyot, première femme leader de la Patrouille de France en 2010, qui a rappelé la force du collectif et les capacités d'intégration de la formation aérienne dont un tiers de l'effectif (9 pilotes) est renouvelé chaque année.

Comme l'a dit Pierre Guez dans sa phrase de conclusion, *«c'est un bien d'un esprit d'équipe dont il est question entre Dijon Céréales et les jeunes agriculteurs, celui à travers lequel nous allons inventer l'agriculture de demain»*.

COMMUNIQUÉ

► A noter

Document unique d'évaluation des risques et fiche de pénibilité

La rédaction d'un Document unique d'évaluation des risques (DUER) est obligatoire depuis 2002 dans toutes les entreprises qui accueillent des travailleurs (salariés, saisonniers, apprentis, stagiaires...). La réglementation sur les fiches de pénibilité, qui existe depuis 2012 pour les salariés exposés à certains facteurs d'exposition (bruit, vibrations..), a été revue et doit être appliquée dès 2015. Qui est concerné par cette réglementation ? Quelles sont les obligations du chef d'exploitation ? Quelles sont les incidences sur l'entreprise ? Comment rédiger le DUER et la fiche pénibilité et quel est le lien entre les deux ? Qui peut accompagner le chef d'exploitation dans ces démarches ? Autant de questions, et d'autres encore, auxquelles nous vous proposons de répondre au cours d'une réunion d'information et d'échanges. La FDSEA et la MSA organisent des réunions pour vous informer et vous conseiller : vendredi 6 mars, de 10 h à 12 h à Nuits-Saint-Georges (Locaux du Syndicat viticole), lundi 9 mars de 10 heures à 12 heures à Ruffey les Beaune (MFR de Grandchamp) et mercredi 18 mars de 10 heures à 12 heures à Châtillon sur Seine (Centre Socio-Culturel et de Loisirs). Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou par email à sje.fdsea21@orange.fr

Val de Saône

Ils misent sur le lait

Des agriculteurs du canton de Saint-Jean-de-Losne affichent de l'optimisme sur une production de plus en plus délaissée.



L'EARL du Château compte doubler son effectif montbéliard d'ici trois ans. De haut en bas : Romain Labouebe, Christophe et Guillaume Erhard.

Le nombre de producteurs laitiers a été divisé par dix en trente ans dans le département. Les contraintes du métier et les investissements en dissuadent chaque année. L'Earl du Château, à Saint-Seine-en-Bâche, a bien conscience de ces difficultés mais préfère continuer. Par passion et par stratégie. Pour ce dernier point, Christophe Erhard a toujours gardé dans un coin de sa tête un discours qu'il entendait quand il était jeune : «*Les anciens de mon village disaient que ceux qui resteraient le plus longtemps s'en sortiraient le mieux, et même mieux qu'en céréales*». Le Côte d'orien de 50 ans en est presque sûr aujourd'hui : «*il y aura toujours de la demande en produits laitiers. Regardez les marchés, ils sont porteurs. Les Chinois, par exemple, deviennent de gros consommateurs. Et vu qu'il y a beaucoup d'arrêts, il faut bien compenser par une hausse de production par exploitation*».

Vers un nouveau bâtiment

Le nombre de vaches Montbéliardes de l'EARL du Château devrait prochainement doubler et passer de 50 à 100 unités d'ici peu. Un nouveau bâtiment équipé de logettes est d'ailleurs étudié. «*Nous sommes actuellement dans les devis*» indique Guillaume, le fils de Christophe Erhard. Installé sur l'exploitation en 2013, le jeune homme de 21 ans est plein d'envies et croit lui aussi en l'avenir du lait : «*C'est une valeur sûre. On l'a vu ces deux dernières années, on ne peut pas compter uniquement sur les cultures. Sans le lait, je ne sais pas comment on aurait fait. Ici, les terres sont à potentiels moyens. Il y a certes des années meilleures que d'autres, mais les marges réalisées sont loin d'être exceptionnelles. Le lait permet des rentrées d'argent mensuelles, c'est un avantage certain pour la trésorerie. Et ici, les rendements en maïs ensilage sont plutôt satisfaisants, cela est bénéfique pour les vaches laitières*». La baisse du prix du lait en ce début d'année est une réalité mais mais les éléveurs de Saint-Seine-en-Bâche viennent d'être rassurés : «*la conjoncture serait à priori moins mauvaise que ce qu'elle était annoncée. Le prix de base a chuté en janvier mais les cours du beurre et de la poudre tendent déjà à remonter*» commente Christophe Erhard. La remise en cause de la collecte n'inquiète pas outre mesure les éleveurs : «*c'est une vraie problématique départementale avec la baisse du nombre de producteurs, mais en ce qui nous concerne, nous sommes plutôt bien placés avec la Haute-Saône et le Jura à proximité*».

AURÉLIEN GENEST

Non, pas de robot

Le nouveau bâtiment de l'EARL du Château ne prévoit pas l'installation d'un robot de traite. Les éleveurs reconnaissent l'utilité de cette machine, désormais présente dans plus de 25 exploitations du département, mais assument pleinement leur choix. «*Nous allons opter pour un système de traite par l'arrière (TPA)*» annonce Guillaume Erhard, «*certes, il y aura encore l'astreinte des heures de traite mais nous entendons pas mal de critiques sur cette robotisation qui implique notamment de se réveiller la nuit s'il y a le moindre pépin... Ce système TPA permettra de traire une centaine de vaches en une heure, alors qu'il nous faut 1h30 aujourd'hui pour traire nos 50 Montbéliardes avec notre salle de traite en épis. En plus, c'est un choix beaucoup plus économique*». Le jeune éleveur souligne également les facilités d'interventions auprès des vaches : «*ce sera plus facile qu'avec un robot, les animaux continueront de nous passer entre les mains, nous pourrons détecter le moindre problème sanitaire comme c'est le cas aujourd'hui*».

Syndicalisme

La Pac, mais pas que

Les réunions cantonales FDSEA sont sur le point de se terminer. Échos de plusieurs présidents locaux.

La Politique agricole commune occupe une grande partie des réunions organisées par la FDSEA dans tous les cantons du département. Les agriculteurs expriment leurs inquiétudes et tentent d'appréhender au mieux les prochaines échéances. «*La nouvelle Pac ? C'est moins d'accompagnement de la DDT, plus de complexité administratives et moins d'argent*» résume Hervé Maréchal à Montigny-sur-Aube. Des sujets plus «*locaux*» sont aussi abordés lors de ces réunions, comme le parc national des forêts de Champagne Bourgogne. Hervé Maréchal n'y va d'ailleurs pas de main morte à ce sujet : «*nous disions oui au parc sans terres agricoles mais nous n'avons pas été entendus. Maintenant, nous devons dire carrément non au parc !*». Les mêmes sujets étaient à l'ordre du jour de la réunion d'Aignay-le-Duc, durant laquelle il a été aussi question de la gestion des cours d'eau. «*Ce n'est pas difficile, tous les thèmes évoqués étaient environnementaux !*» fait remarquer Bernard Ehret. À Saulieu, ce n'est pas la Pac qui a monopolisé le plus de temps : «*Le sujet numéro un est le problème de trésorerie rencontré sur nos exploitations d'élevage*» s'inquiète Gérard Berthaut, «*300 euros perdus par animal commercialisé en viande, ça fait mal. Avec la hausse des charges que nous avons eue l'année dernière, les gens sont à bout de souffle et ne peuvent plus payer leurs factures. Les solutions ne vont pas venir de cette réforme de la Pac.... Seul le prix payé au producteur peut sauver la mise. Il faut faire remonter ce prix par tous les moyens. Comment ? En ouvrant les frontières à l'export. Nos ministères doivent se bouger le c... et faciliter les échanges*».

AURÉLIEN GENEST



Gestion des cours d'eaux, parc national, trésoreries des exploitations d'élevage sont régulièrement abordés.

► En bref

Vente du GIE : jusqu'aux Pays-Bas !

Trente sept reproducteurs charolais étaient mis en vente à Créancey le 13 février. Trois d'entre eux ont trouvé preneur hors enchères et sept restent disponibles. Voici des informations sur les provenances et les destinations des 27 autres bovins. Ces derniers venaient de Côte d'Or (18 sur 27), Saône-et-Loire (7) et Nièvre (2). Treize d'entre eux sont restés dans le département, quatre ont rejoint la Saône-et-Loire, trois sont partis dans l'Allier, deux en Moselle, un en Haute-Saône, un dans le Doubs et un dans la Meuse. Un autre -le plus cher de la vente- a été acquis pour Gènes Diffusion. La destination la plus éloignée est la Hollande où est reparti un bovin de l'élevage nivernais de l'EARL Stéphane Berger.

> MFR Liernais-Classe de quatrième

«Mon fils en ressort grandi»



Christopher Coulon est scolarisé en classe de Quatrième à la MFR de Liernais depuis la rentrée. Ce jeune Saône-et-Loirien de 14 ans a découvert la maison familiale rurale lors des portes-ouvertes l'an passé. «*Cette visite a été un véritable déclic*» se rappelle son père Olivier, tout heureux de voir son fils «épanoui, autonome et bien dans sa peau» : «*Il n'avait plus sa place au collège. L'ambiance, les notes et l'encadrement, ce n'était pas trop ça.... Là, c'est un changement radical. Il ne va plus en cours à reculons. Il y a un lien étroit entre la MFR et nous, c'est très appréciable*».

Christopher, se réjouit d'être dans une de classe de huit élèves : «*C'est clair, ça me change des 27 camarades de l'année dernière ! Les profs sont à l'écoute et il y a une super ambiance. On m'encourage et je sens que je progresse. J'ai encore des zéros mais il y a parfois des «2» devant !» Oui, j'ai eu plusieurs 20 sur 20 dernièrement*».

Le jeune homme participe à différentes sorties organisées par la MFR, à l'image des stages organisés en exploitations agricoles : «*j'en profite pour parler de mon orientation avec les professeurs. Les échanges sont nombreux*». Christopher a très vite oublié sa réticence à l'idée de devenir interne : «*je ne m'attendais pas du tout à ça, aujourd'hui je m'y plait trop !*» Comme tout élève liernaisien, Christopher met régulièrement la main à la pâte en participant à différentes tâches comme la vaisselle et le ménage. «*Il n'a pas l'air de s'en plaindre et devrait s'en inspirer à la maison ! Je pense que c'est un autre atout car cela le responsabilise*» poursuit Olivier, qui relève un autre avantage de la MFR de Liernais : «*une navette vient le chercher à Autun le lundi et le ramène le vendredi. C'est très pratique !*»

Publi-reportage

▸ Formations

Systèmes de culture innovants et techniques des grands écartements
10 mars à Miermaigne (28)
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Maitriser la reproduction en élevage laitier
12 et 19/03/2015 à Châtillon sur Seine
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 90 68 72 aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Environnement : les enjeux agricoles
12 mars à Dijon
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Concevoir une aire de lavage du pulvérisateur
17 mars 2015 à Longecourt en Plaine
Responsable de stage : Anne Hermant (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 28 81 29 – anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Certificat individuel Décideur en exploitation agricoles formation + test 17 mars à Longvic
Responsable de stage : Corinne Delage (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 90 68 74
corinne.delage@cote-dor.chambagri.fr

Sécuriser la maîtrise sanitaire de son élevage à l'installation
18 mars à Dijon
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Aire de lavage et qualité de pulvérisation : mise en pratique
24 mars 2015 à Lucenay le Duc
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Anticiper et limiter les risques de son projet d'installation
31 mars 2015 à Dijon
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or)
03 80 68 66 42
valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Hommage

Arnaud Chauve manquera au département

Un accident de la route lui a couté la vie le 13 février. La profession rend hommage au vice-président des Jeunes agriculteurs qui était



«L'agriculture côte d'orienne a perdu un grand homme avec du charisme, du tact, de l'élégance, un passionné, quelqu'un qui aimait la vie»



L'équipe de Châtillon/Laignes/Montigny, avec Arnaud au premier plan.

« Les JA du canton de Châtillon/Laignes/Montigny sont très touchés par le décès brutal d'Arnaud Chauve. Arnaud, ancien président de 2009 à 2013, s'était investi dans son poste, notamment pour la réalisation de la fête de l'agriculture au lycée de la Barotte qui avait rassemblé plus de 12 000 personnes. Leader et soutenu par son équipe, il avançait, il aimait que les projets aboutissent. En 2014, il sera propulsé au département pour représenter ses collègues où lui sera confié le dossier du Parc national. Et là encore, Arnaud s'était pleinement engagé pour défendre les agriculteurs du Châtillonnais. Même si la situation géographique de son exploitation n'était pas concernée par le projet, il se battait pour faire entendre la position du monde agricole. Maintenant, nous devrons faire sans toi, mais nous conserverons toute ton énergie pour continuer notre vie d'agriculteurs et aussi nous impliquer dans le syndicalisme agricole comme tu l'aimais».

JA Châtillon/Laignes/Montigny

«Arnaud était tout d'abord un de mes meilleurs amis. Il est très dur de parler de lui au passé car il tenait une telle place dans ma vie privée et professionnelle… Il avait un tel charisme et franc parler, on pouvait tout se dire. Nous n'étions pas d'accord sur tout mais nous trouvions toujours un compromis. Il faut dire qu'il savait y faire, il trouvait les bons mots pour me dissuader ! Quand nous nous sommes rencontrés, nous nous sommes tout de suite entendus, nous avions les mêmes objectifs. La grande passion qui nous rassemblait était l'élevage et surtout la Blonde d'Aquitaine. Arnaud avait appris très vite la génétique, il m'avait bluffé. Son podium à Paris en est la preuve. Nous avions tellement de projets ensemble… Il devait prendre ma place à la tête du syndicat blond et nous devions être juges au concours à Bordeaux en mai prochain. Le destin en a décidé autrement. Mais en sa mémoire, je continuerai ce que nous avions commencé et la famille Blonde d'Aquitaine aidera Denis et Nicolas à continuer ce qu'il avait engagé dans l'élevage. Nous ne t'oublierons jamais, tu restera gravé dans nos mémoires mon Nono».

Franck Debeaupuis, président du syndicat Blonde d'Aquitaine



Le Côte d'orien s'impliquait fortement dans la profession. Son dernier combat aura été le Parc national.

«Arnaud, c'était celui que tout le monde connaissait, il ne fallait pas plus de quelques heures avec lui pour cerner le personnage. Depuis un an administrateur aux JA21, il avait pris la vice-présidence. C'était un rassembleur, il avait fait avec son équipe cantonale de Châtillon/Laignes/Montigny un département dans la Côte d'Or, le seul canton capable de réunir plus de 80 personnes à une assemblée de JA cantonale. Il s'impliquait à 100% dans tous les dossiers qu'il gérait, le dernier dossier qui lui tenait à cœur était le parc du Châtillonnais où il se donnait pour son secteur sans compter. Capable de passer des messages forts, il était toujours correct, courtois, logique… C'est le raison pour laquelle il était respecté de tous. Son implication restera exemplaire pour nous, chez JA. L'ambition était un de ses points forts, il ne baissait jamais les bras et avait sans cesse de nouveaux projets en tête, c'est ce qui le faisait avancer. Mais avant tout, il était passionné de son métier d'agriculteur, de céréalier, d'éleveur. Très technique sur les céréales, rien n'était fait au hasard. Sa fierté était son élevage de Blondes d'Aquitaine qu'il améliorait de jour en jour avec son père Denis, son frère Nicolas et leur collaborateur Jean. Avoir leur taureau Gaulois sur le podium au Sia 2015 est une grande fierté pour eux, c'est la place qu'Arnaud visait pour ce concours. Un autre projet dans lequel il s'impliquait beaucoup était celui de la ferme de JAnne, dont il était aussi le vice-président. Toujours présent pour l'organisation de ce genre d'évènements, il s'occupait de toute la partie végétale de la manifestation. Chez JA, il laissera un grand vide autour de nous, mais pour l'honorer, nous continuerons tout ce qu'il a commencé. L'agriculture côte d'orienne a perdu un grand homme avec du charisme, du tact, de l'élégance, un passionné, quelqu'un qui aimait la vie. C'était «l'Arnaud»».

François-Xavier Lévêque, président JA21



L'éleveur préparait son taureau Gaulois pour le salon de l'agriculture.

Après 31 ans de service à la Chambre d'agriculture

Nicole Gabalda part en retraite

Au terme d'un processus qui a vu nombre de collaborateurs de la Chambre d'agriculture faire valoir leurs droits à la retraite ou partir vers de nouveaux horizons professionnels, c'est Nicole Gabalda, la conseillère installation, qui a dit au revoir à ses collègues, mardi 24 février dernier.

« *Jubilazione !* » C'est en espagnol la traduction du mot *«retraite»*. C'est aussi la conclusion du discours que Nicole Gabalda a tenu la semaine dernière devant les élus et les salariés de la Chambre pour mettre un terme à 31 ans de carrière au sein de l'institution consulaire. Un mot qui a mis le sourire aux lèvres de tous les présents, l'ex-chargée de mission installation incluse, tant celle-ci a aimé travaillé avec eux. Arrivée en mai 1984, après des études à l'IE-DREHA, des emplois de salariée agricole et des voyages au long cours au Népal, en Inde, en Grèce et au Canada, Nicola Gabalda est devenue conseillère installation sous l'autorité de Claude Michel, alors chef de service. Se remémorant cette époque, Eric Bertrand, l'actuel président, s'est souvenu s'être *«fait engueuler par Bernard Bardin qui ne comprenait pas pourquoi créer un tel poste au sein de la Chambre d'agriculture et non pas au sein des JA»*. Il était alors parti du principe que l'emploi ne serait pas pérennisé bien longtemps si c'étaient les JA qui en avaient hérité. *«Je n'ai pas l'impression de m'être trompé»* a-t-il dit mardi dernier. S'adressant à la nouvelle retraitée, avant le pot de l'amitié, Eric Bertrand s'est montré *«fier, trente ans plus tard»* que Nicole Gabalda n'ait *«pas gaspillé l'argent public»*. Depuis 1984, la conseillère a vu passer plus de 6 000 jeunes porteurs de projets agricoles dans son bureau. 3 000 JA ont été installés. *«Ce n'est pas anecdotique»* a relevé le président. *«Je commence à voir venir les enfants de JA que j'ai installés au début de ma carrière et je préfère partir avant que de ne prendre en charge leurs petits-enfants»* a témoigné, non sans humour, Nicole Gabalda. Eric Bertrand a loué *«les capacités d'adaptation étonnantes, la disponibilité et l'efficacité envers les jeunes»* de l'ex-conseillère installation, qui de stages préparatoires à l'installation en collaborations avec les établissements d'enseignement, a *«toujours su prodiguer les conseils les plus justes et considéré comme un échec de ne pas pouvoir régler des problèmes pourtant insolubles»*. Nicole Gabalda va désormais se consacrer à sa famille, ses filles et petit-fils et peut-être s'investir dans des projets associatifs. Elle a tenu à rappeler que *«pour certains agriculteurs, son bureau avait été le point de départ de la découverte de notre maison (ndlr : la Chambre d'agriculture) parce qu'on en défend tous les services»*. Et puis avant de tourner la page, l'ancienne salariée a tenu à souligner qu'elle avait profondément aimé son métier : *«par des rencontres humaines merveilleuses, des missions très variées, la chance d'avoir rencontré Claude Michel, et les excellentes relations de travail avec (ses) collègues»*. Désormais, l'installation à la Chambre d'agriculture sera confiée à deux autres conseillers, Nicole Gabalda n'étant pas remplacée poste pour poste. Maud Perroy et Marie-Anne Sennepin se partageront l'accueil des nouveaux porteurs de projets au 1er étage du bâtiment de Nevers.

E.C.



Larges sourires et bons souvenirs pour l'au-revoir de Nicole Gabalda aux élus et salariés de la Chambre d'agriculture. Un avant-goût de la *«jubilazione !»*

Pac 2015

Des précisions sur les modalités d'application de l'Aide aux Bovins Allaitants (ABA)

Quelques jours après la vague d'actions menées par le réseau FNSEA/JA, le ministère de l'agriculture a diffusé tout une série de textes relatifs à la mise en œuvre de la PAC 2015. Le point sur l'ABA (ex-PMTVA), pour laquelle les incertitudes perduraient depuis des mois …

Modalités de mise en œuvre de l'aide

· Dépôt :
En 2015, l'aide pourra être demandée de début mars (la date exacte n'est pas communiquée par le ministère) au 15 mai 2015. Les années suivantes, l'aide sera déposable du 1er janvier au 15 mai.
· Période de Détention Obligatoire (PDO) :
6 mois à partir de la date de dépôt du dossier.
Spécificité 2015 : l'éleveur qui déposera sa déclaration avant le 20 mars 2015 pourra demander que sa PDO commence le 1er janvier 2015.
· Seuil d'éligibilité :
Au minimum 10 vaches allaitantes détenues par le demandeur.
· Productivité minimale :
0.8 veau par vache sur 15 mois précédent le début de la PDO. **Attention, les veaux doivent être détenus au minimum 90 jours.**
· Remplacement :
Possibilité de remplacement des animaux déclarés par des génisses pendant la période de détention obligatoire dans la limite de 30 % des femelles primables.
· Nouveaux producteurs (JA) :
Prise en compte des génisses dans la limite de 20 % des vaches présentes pendant les trois premières années (à partir du 1er janvier 2013 en 2015).
· Animaux primés :
Dans la limite des références détenues par l'exploitation.
· Stabilisateur :
Le nombre de références annuelles est plafonné à 3.845 millions de vaches. En cas de dépassement du nombre d'animaux à primer, un stabilisateur sera appliqué sur les montants versés par animal.

Allocation des références par exploitation

· Réalisation d'une «photo» 2013 de l'exploitation
. Sur toutes les exploitations
. Une photo au 15 mai 2013, une photo au 15 novembre 2013 = le nombre maximal de vaches détenues au moment de ces deux photos est retenu pour constituer la référence de l'exploitation.
· Le nombre de vaches retenues est plafonné au respect du critère de productivité minimale (0.8 veau sur 15 mois précédent la photo).
Ex : Si référence retenue au 15 mai 2013, la vérification du critère de productivité s'effectue du 16 février 2012 au 15 mai 2013.
Si référence retenue au 15 novembre 2013, la vérification s'effectue du 16 août 2012 au 15 novembre 2013.
· Plafond de 139 références par exploitation avec application de la transparence GAEC pour les GAEC en 2015 (attention, à la répartition du capital social, voir flash-info du 15 janvier 2015.
A NOTER : en raison du retard du ministère dans la définition des critères de mise en œuvre de l'aide, le résultat de la «photo» 2013 ne sera communiquée qu'en septembre 2015 aux éleveurs.
· Les cas de force majeure seront pris en compte dans la constitution de la référence.
· Les agriculteurs, ayant en 2015 moins d'animaux primables que de références, gardent le bénéfice de ces références en 2016. Seules les références non activées deux années consécutives remonteront à la réserve.
· Les références des exploitants ayant arrêté leur activité entre 2013 et 2015 alimenteront la réserve en 2015.

Utilisation de la réserve

· La réserve sera gérée au niveau national en 2015
· Les demandes de *«dotations réserves»* ne pourront excéder le nombre d'animaux primables par exploitation.
· Niveau de priorité des dotations réserves :
· A titre prioritaire (catégorie A) :
. les nouveaux producteurs (création d'un atelier allaitant depuis 2013) n'ayant pas bénéficié d'un transfert de références. Attention, plafonnement à 50 références par exploitation dotée dans ce cas de figure.
. Les JA installés avec les aides en « installation progressive » et pour lesquels le PDE prévoit une augmentation de cheptel après 2013.
· A titre secondaire (catégorie B) :
. les agrandissements de cheptel (dans la limite du plafond de 139 animaux) ou les exploitations bénéficiant d'une référence inférieure au nombre de vaches détenues et inférieur au plafond de 139 animaux.
· A partir de 2016, la gestion de la réserve sera effective à l'échelle régionale.

Modalités de gestion des références

· Suppression du système de prêt temporaire des références.
· Les références non utilisées deux campagnes de suite remonteront à la réserve.
· Suppression du système de cession-reprise
· Possibilité, en cas de transfert d'un atelier allaitant, de transférer la totalité de la référence ver le repreneur (y compris pour les références issues de la photo *«2013»* pour les transferts effectués en 2015).

L'ÉQUIPE FDSEA 58

▸ Agenda

6/03 Marché fermier bio à Dornes

Pour la première fois, la ferme des Desrues (Gilbert Champagne et sa fille), à Dornes (sur la D13, 4,5 km avant Dornes), accueillera un marché à la ferme de producteurs bio locaux, vendredi 6 mars à partir de 16h, puis chaque premier vendredi du mois. Sur les stands : fruits et légumes, pains, brioches, viande d'agneau, de porc et charcuterie, petits fruits, confitures, plantes aromatiques et médicinales, poulets, pintades, œufs, vin blanc, rosé et rouge, café, chocolat, thé, épicerie, fromages de chèvre et de vache...

Du 10 au 13 mars et du 17 au 19 mars Instants santé sur le canton de Pouilly-sur-Loire

La MSA Bourgogne organise ses prochains Instants santé sur le canton de Pouilly-sur-Loire, à la salle annexe de la mairie de Suilly-la-Tour (en face du parking de la mairie), du 10 au 13 mars et du 17 au 19 mars prochains. Ces examens de santé sont gratuits.

13/03 Journée *«grandes cultures»* à Pougues-les-Eaux

Les organisations professionnelles agricoles membres du Caf (FDSEA 58, JA 58, Chambre d'agriculture, CER France, Crédit agricole Centre Loire, Safer, Axereal, Groupama...) proposent une demi-journée de travail sur le thème *«sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures»*, vendredi 13 mars, de 14 à 18h au Casino de Pougues-les-Eaux. Renseignements et inscriptions par mail à fdsea58@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 86 93 40 92.





Il n'y avait pas que des compétiteurs pour représenter la Nièvre au concours charolais de Paris. Il y avait aussi des jurys, dont certains étaient appelés à délibérer pour la première fois. Ici, François Gauthé (à gauche), du Gaec éponyme à Isenay, et Florent Besson de Magny-Cours (au titre de l'Ajec).

Venus pour briller à Paris

Les Nivernais n'ont pas fait t

Même s'ils étaient peu nombreux à représenter la Nièvre au Salon international de l'agriculture, celles et ceux qui ont fait le déplacement, sur les concours,comme sur les stands, ils n'ont pas démérité et ont incarné une certaine idée de l'excellence du département...



Hors le ring du concours charolais de jeudi après-midi, Eurovision (et son veau), la championne 2014 a remporté le prix rappel de championnat 2015, à la grande fierté des associés du Gaec Beauzon frères de Préporché.

Les vins nivernais, mais aussi les ovins, tout comme le miel de ronce des Ruchers du Morvan ou Eurovision, la championne 2014 qui a obtenu le prix de rappel de championnat en 2015, les producteurs fermiers de Morvan Terroirs associés aux chefs des Toques nivernaises, la cuisine gauloise du Centre archéologique de Bibracte : tous, à leur manière, ont incarné durant les dix jours du salon de Paris une forme du prestige nivernais. Chacun dans son propre savoir-faire. Si ne pas aller à Paris se voit plus que d'y figurer, à côté des si nombreuses spécialités régionales de notre cher et vieux pays, les Nivernais, cette année encore, ont su tirer parti de leur représentation. Largement accompagnés par le Conseil général sur l'espace Bourgogne prestige, ils ont, en concours comme sur les stands, fait briller l'agriculture nivernaise au firmament de la ferme France. Histoire de na pas oublier qu'entre les sites touristiques remarquables et la gastronomie du terroir, se trouvent encore des agriculteurs performants, viables économiquement, pointus techniquement, ouverts médiatiquement, et qui savent conjuguer leur métier aux contraintes politiques et sociétales de leur époque... Les Parisiens et les étrangers, venus nombreux au Parc des expositions de la Porte de Versailles, ont su apprécier, au cœur de cette mosaïque rurale, ce petit air bourguignon, qui entre les Limousines et les Prim'Holstein, entre les chèvres et les porcins, entre les accras guadeloupéens et les kuign aman bretons...

E.C.



Le circuit de Magny-Cours, la camionnette d'alimentation culturelle générale, Négus... Les multiples attraits de la Nièvre n'étaient pas oubliés et trônaient dans les vitrines du stand Bourgogne Prestige. Comme cette coupelle de la faïencerie Georges de Nevers.

Les ovins nivernais très récompensés

Cinq élevages ovins du département participaient aux concours des races de moutons en Charollais, Charmoise, Berrichon du Cher et Suffolk. Tous sont revenus de Paris avec un ou plusieurs prix, en viande comme en laine, témoignant de l'excellence de la génétique ovine départementale. Tous sont adhérents au contrôle de performances. Ce beau palmarès consacre des élevages dont l'antériorité au concours de Paris est récente, mais qui ont élevé au rang de performance professionnelle la naissance, la sélection et l'élevage des moutons. Les prix viande (conformation, développement, aplombs..) sontparticulièrement recherchés par les concurrents. Les prix laine récompensent l'aspect de la toison, les fibres et la qualité lainière, appréciée par un expert.

2è prix viande et 3è prix laine pour un lot de 3 femelles de moins de 14 mois et 2è prix viande pour 1 mâle de 10 à 15 mois du Gaec Marion (Luzy) et 1er prix laine pour un mâle de 13 à 15 mois et 3è prix viande pour un mâle de 16 à 30 mois de Laure et Stéphane Rogemont (Alluy).

Berrichon du Cher : 3è prix viande et 2è prix laine pour un lot de trois agnelles et prix de championnat viande et 3è prix laine pour un mâle adulte de l'élevage Pommier-Lospied (Tronsanges).

Suffolk : 2è prix viande pour un mâle de moins de 18 mois de Christophe et Julie Chevalier (Saint-Sulpice).

Charmoise : 3è prix viande et 2è prix laine pour un mâle de moins de 18 mois et 3è prix viande et 3è prix laine pour un mâle adulte de Christophe Rainon (Saint-Saulge).

D'autre part, un classement *«génétique»* effectué selon 3 critères dans chaque race (proportion de brebis qualifiées mères à agnelles et mères à bélier, proportion de mâles mis en station de contrôle individuel et proportion d'insémination artificielle), appelé Challenge national racial, a distingué deux des élevages : Les moutons Charmoise de Christophe Rainon ont eu le 1er prix et les Charollais du Gaec Marion, le 3è prix.



▲ Les producteurs de Morvan Terroirs et leur président, Pascal Peretta, ont renouvelé leur record de l'an passé en fournissant les produits destinés à la confection de petites bouchées cuisinées par les chefs des Toques Nivernaises.



◀ A l'instar de l'élevage Pommier-Lospied de Tronsanges (photo), les 5 participants nivernais aux concours de races ovines (Charollais, Berrichon du Cher, Charmoise, Suffolk) ont tous brillé à Paris et reviennent avec une pluie de médailles.

tapisserie



Sur le stand Bourgogne Prestige, vendredi 26 et samedi 27, les animations culinaires étaient réservées à la Nièvre. Le Centre archéologique de Bibracte a été choisi pour faire découvrir et déguster la cuisine gauloise. Anne Flouest, Pascale et Morgane ont préparé la soupe à base de poulet de Bresse, panais, poireau, chou, bœuf charolais, navets et céléri...

De bons classements en jugement de bétail

En bovins, ovins ou équins, les jeunes concurrents nivernais de la finale nationale de jugement de bétail ont bien travaillé à Paris.

- Trophée du meilleur pointeur de race charolaise : Maurine Guillaumin, de Neuvy-le-Barrois (18) et étudiante au LEGTA de Challuy, s'est classée à la 6è place sur 44 participants. Romain Michon, de Montigny-aux-Amognes et étudiant au LEGTA de Challuy, s'est hissé à la 17è place.

- Trophée du meilleur pointeur ovin : Hortense Fichot, de Chaumot et étudiante au LEGTA de Challuy, s'est adjugée la 10è place sur 29 participants et Jennifer Rozier, de Champvoux mais étudiante au LEGTA de Bourges, est arrivée 11è.

- Trophée du meilleur pointeur équin : Audrey Tiercin, de Germigny l'Exempt (18) et étudiante au LEGTA de Challuy, se classe 20è sur 44 participants.



Les Ruchers du Morvan, de Château-Chinon, sont des habitués du salon. Cette année, leur miel de ronce a remporté une médaille d'or.



Un Quizz sur le thème de l'agriculture nivernaise était proposé aux visiteurs par l'intermédiaire de Damien Vacher (Conseil général de la Nièvre).

Les vins nivernais plus largement médaillés qu'en 2014

Sans toutefois retrouver le niveau des médailles 2013 au Concours général agricole (27), les vins de la Nièvre ont largement dépassé les résultats de 2014. En 2015, 22 médailles ont été attribuées, contre 18 l'année passée. On compte 6 médailles d'or (8 en 2014). Sans surprise, le Pouily fumé qui rafle la majorité des récompenses : 5 or, 5 argent et 3 bronze, pour ses millésimes 2013 et 2014. Les coteaux du giennois obtiennent une médaille d'or et une d'argent en rosé, une d'argent et une de bronze en rouge et une de bronze en blanc.

- Or : Coteau du giennois rosé de Michel Langlois à Pougny ; Pouilly fumé blanc du Gaec Bernard Petit et fille à Pouilly-sur-Loire, de la SCEA Bonnard à Saint-Andelain, du Domaine des Mariniers (SARL Jacques Marchand) à Tracy-sur-Loire, de la SAS Domaine Chatelain à Saint-Andelain et de l'EARL Domaine Cailbourdin à Tracy-sur-Loire.

- Argent : Pouilly fumé blanc de l'EARL Mauroy Gauliez à Pouilly-sur-Loire, du Domaine Jean-Pierre Bailly à Tracy-sur-Loire, de la SAS Domaine Chatelain à Saint-Andelain, du Domaine Figeat à Pouilly-sur-Loire, du Gaec du Domaine de la Forge à Saint-Andelain ; Coteau du giennois rouge de S. Treuillet à Tracy-sur-Loire et rosé du Domaine Couet à Saint-Père ; Pouilly-sur-Loire blanc des Moulins à vent à Pouilly-sur-Loire et Sancerre blanc de l'EARL Cédrick Bardin à Pouilly-sur-Loire.

- Bronze : Coteau du giennois rouge de l'Epineau à Saint-Martin sur Nohain, blanc du Taureau (cuvée silex) à Saint Martin sur Nohain ; Pouilly fumé blanc de Saget La Perrière à Pouilly-sur-Loire, du Domaine Cédrick Bardin à Pouilly-sur-Loire, du Domaine des Rabichattes à Tracy-sur-Loire ; Sancerre blanc du Domaine de Chaintres à Tracy-sur-Loire et du Domaine des Coltabards à Tracy-sur-Loire.

Grandes cultures

Des clefs pour la sécurisation des résultats économiques

A l'initiative des organisations professionnelles agricoles du département, la Nièvre accueillera le 13 mars prochain, au casino de Pougues-les-Eaux, une conférence sur le thème «*Sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures*».

C'est après une campagne céréalière 2014 ayant mis en relief la vulnérabilité de bon nombre de système d'exploitations orientés en grandes cultures, et résultats économiques à l'appui, que les organisations professionnelles agricoles du département de la Nièvre, dans la cadre du CAF (Conseil de l'agriculture de la Nièvre), ont fait le choix d'initier communément la mise en place d'une conférence dédiée aux producteurs de grandes cultures et aux polyculteurs-éleveurs du département, sur le thème «*Sécuriser ses résultats économiques en grandes cultures*».

Les fondamentaux : Fondamental !

Outre les faits cumulés de la dégradation des prix et de la qualité des céréales récoltés – deux paramètres ayant durement sanctionné l'économie des exploitations céréalières de notre département l'an passé - ont été constatés des phénomènes ayant amplifié l'érosion des revenus en grandes cultures et propres à la conduite interne de l'exploitation : stratégie d'investissement et fiscale, itinéraires techniques, choix culturaux, modalités de commercialisation … etc.

Dans un contexte de plus en plus instable, relevant tant de la volatilité des marchés que de la dérégulation engendrée par les mouvements de la Politique Agricole Commune, la conduite de l'entreprise céréalière requiert aujourd'hui une véritable capacité à s'adapter sans en négliger les principes de fonctionnement fondamentaux.

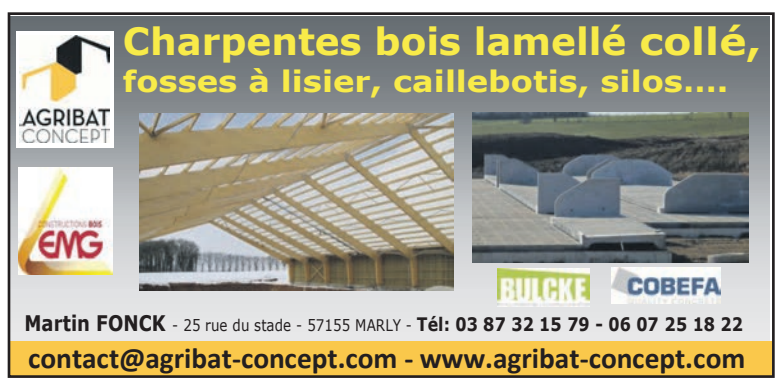
Alors que 2014 restera une des campagnes les plus critiques des quinze dernières années pour les céréaliers de notre département, il n'y aurait rien de pire que de penser que parce que six mois se sont écoulés depuis la dernière moisson, tout est résolu et derrière nous ; La sécurisation des résultats de demain se prépare aujourd'hui. C'est en conséquence que les OPA de la Nièvre vous attendent nombreux le 13 mars prochain au casino de Pougues les Eaux.

S.L

Le programme de la conférence du 13 mars

14h00 : Accueil et ouverture des travaux
14h15 : Retour sur les faits marquants de la campagne céréalière 2014
14h45 : Table-ronde : «Technicité, financement de l'exploitation, gestion, commercialisation, gestion des risques : Les fondamentaux de l'entreprise céréalière»
16h30 : Pause
16h40 : Intervention de Benoît Pages (Arvalis – Institut du végétal) : «L'exploitation céréalière dans un contexte d'instabilité des marchés et des politiques agricoles»
17h40 : Echanges avec la salle
17H50 : Clôture et pot de l'amitié.

Pour vous inscrire, merci de prendre contact avec le secrétariat de la FDSEA au 03.86.93.40.92 ou de renvoyer votre bulletin d'inscription par fax au 03.86.93.40.98. Vous pouvez également vous inscrire par mail : fdsea58@wanadoo.fr



▶ Formations

10 et 12 mars Formation «Sauveteur Secouriste au travail»

La FDSEA organise une formation *«sauveteur secouriste au travail»* le mardi 10 et le jeudi 12 mars de 9h à 17h, à Nevers. Cette formation a pour but d'entrer dans une démarche de prévention pour limiter les risques dans l'entreprise et son environnement, de connaître les gestes d'urgence après tout accident et de bénéficier d'une reconnaissance de la compétence acquise par l'obtention d'une attestation. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

30/03 Formation *«Comptes courants d'associés»*

Gaec & Sociétés propose une formation sur les comptes courants d'associés, lundi 30 mars, de 9h à 17h, à la Chambre d'Agriculture à Nevers. L'intervenante sera Mme Sanchez du CER France Alliance. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à gaec.societes58@wanadoo.fr.

Mars Certiphyto avec la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose de nouvelles sessions de formation de deux jours en vue de l'obtention du Certificat individuel (Certiphyto), en février et mars prochains à travers tout le département. Les dates prévues sont les 10 et 12 mars à Moulins-Engilbert, les 17 et 19 mars à Nevers et les 24 et 26 mars à Decize. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Programme : Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire, la réglementation ; les risques pour la santé et comment les limiter, les risques pour l'environnement et comment les limiter ; autodiagnostic et techniques alternatives. En dehors des dates programmées, une session peut être organisée dans un lieux au choix sur la base d'un groupe de 12 à 15 participants volontaires. Le Certificat individuel sera obligatoire à partir de novembre 2015. Tarif : gratuit. Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, responsable du stage, au 03 86 93 40 62.



Un investissement à bien raisonner

Les mélangeuses se dévoilent

Les conseillers élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisent un *«Rallye mélangeuses»*, au cours du mois de mars. La tournée consiste à présenter les différents types de matériels présents chez trois éleveurs du département, les atouts et les contraintes qu'ils impliquent et le raisonnement qui doit en découler avant tout investissement.



Les couteaux d'une mélangeuse, tels qu'ils seront visibles au cours du rallye proposé par la Chambre d'agriculture dans trois fermes nivernaises.

Les mélangeuses ont le vent en poupe dans les élevages nivernais. Elles sont *«tendance»*. Avant d'investir, pourtant, il est souhaitable de bien étudier les différents types de matériels, l'impact financier et d'organisation de leur utilisation, et de se pencher globalement sur le système d'alimentation des bovins. Pour ce faire, la Chambre d'agriculture met sur pied un *«rallye mélangeuses»*, à travers la Nièvre, d'ici la fin mars. Trois exploitations seront visitées, au cours de demi-journées d'information et d'échanges avec les exploitants concernés. Les rendez-vous sont fixés le jeudi 12 mars de 14 à 16h à l'EARL Cochet «La Goutte», 58170 Fléty) pour une démonstration de mélangeuse à vis verticale, le vendredi 13 mars de 14 à 16h à l'EARL Léger («Les Senaults», 58380 Lucenay-les-Aix) pour une démonstration de mélangeuse à pâles et le mercredi 18 mars de 14 à 16h chez Charles Magnien (à Saint-Gratien) pour une démonstration de mélangeuse-pailleuse utilisée dans deux élevages. Selon Jean-Louis Bridier, le conseiller de la Chambre, *«l'objectif est d'inviter les éleveurs -entre 30 et 50- qui s'interrogent sur l'utilité d'acheter une mélangeuse, qui est un matériel coûteux, sachant qu'il y en a différentes conceptions, et qu'ils doivent s'interroger autant sur le choix du type que sur l'organisation du travail en terme de performances et en fonction du type de fourrages utilisés»*. Certaines mélangeuses vont mieux avec de l'ensilage que du foin et inversement...

Gagner du temps

«Cela commence à se vendre dans le département. L'argument commercial est de faire gagner du temps aux éleveurs mais ce qui implique une différence de travail dans la distribution des aliments. Une mélangeuse peut coûter entre 20 000 et 40 000 euros et il ne faut donc pas se tromper de choix technique et de volume» justifie Jean-Louis Bridier. Tout doit être raisonné en fonction de l'organisation de la ferme. A chaque rencontre du rallye, seront exposés *«les points-clés sur les conceptions de matériels et l'adéquation aux fourrages récoltés, les liens entre la mélangeuse, les besoins des animaux et les possibilités de distribution, et un temps d'échange entre propriétaires et visiteurs éclairera sur les points faibles et les astuces des matériels présentés au regard de leur recherche de productivité»* prévoit le conseiller. Une ration complète en une seule fois, c'est bien, mais une ration pour une laitonne ne convient pas à une vache et réciproquement... Le bon dosage de foin, de céréales et de concentrés doit donc être bien étudié, en fonction de la production de l'exploitation. *«Si l'on dégage du temps et une moindre pénibilité grâce à une mélangeuse, dit Jean-Louis Bridier, pour autant, n ne peut pas faire tout et n'importe quoi avec ! Cela demande de la réflexion»*. C'est à cette réflexion qu'engage le rallye proposé par la Chambre... Avant d'autres portes ouvertes sur le thème de l'élevage d'ici un mois et demi.

E.C.

Les rendez-vous du Rallye mélangeuses

- jeudi 12 mars, de 14 à 16h, à l'EARL Cochet, *«La Goutte»*, 58170 Fléty : exemple d'une mélangeuse à vis verticale.
- Vendredi 13 mars, de 14 à 16h, à l'EARL Léger, *«Les Senaults»*, 58380 Lucenay-les-Aix : exemple d'une mélangeuse à pâles.
- Mercredi 18 mars, de 14 à 16h, chez Charles Magnien, *«Périgny»*, 58 Saint-Gratien-Savigny : exemple d'une mélangeuse-pailleuse utilisée dans deux élevages.

Dégâts des corvidés aux semis de printemps

La Fédération des chasseurs peut vous aider à réguler

Dans sa dernière lettre d'information, le Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC58) propose aux agriculteurs une formation pour apprendre à réguler les populations de corvidés autour de leurs champs. Une opportunité intéressante compte tenu de l'impact préjudiciable et récurrent sur les semis de printemps.

Forte du succès rencontré lors d'une première formation, il y a un an, la FDC 58 renouvelle l'organisation de sessions de sa formation *«régulation des corvidés»*. Un premier stage a eu lieu mercredi 4 mars et un second est prévu le samedi 11 avril prochain, de 8h30 à midi, au siège de la FDC, 36 route de Château-Chinon à Forges (commune de Sauvigny-les-Bois). Non seulement ces formations sont destinées aux chasseurs, piégeurs et gardes particuliers mais aussi aux agriculteurs et propriétaires subissant des dégâts et nuisances et souhaitant réguler ces espèces par leurs propres moyens, sur leurs territoires. Au cours du stage, les techniques les plus efficaces sont détaillées, en particulier l'utilisation des formes plastiques. Cette technique constitue l'axe central de la formation mais les animateurs présentent aussi des exemples concrets de piégeage efficace des corvidés. Il est également prévu que la matinée de formation se termine par une vente de matériel spécifique (manège à corvidés, formes plastiques, cagoules...) au tarif fournisseur... La période des semis de printemps est idéale pour que les agriculteurs, souvent et largement impactés par ces dégâts des corvidés, se forment eux-mêmes aux techniques adéquates.

Des chasseurs au service des agriculteurs

Si les agriculteurs souhaitent laisser sous-traiter ce problème à des chasseurs expérimentés, la FDC, dans son communiqué, précise que certains d'entre eux, formés pour la destruction à tir des corvidés, sont disponibles. La loi permet en effet de déléguer ce droit de destruction à une ou plusieurs personnes très facilement. *«Dans la mesure du possible, la FDC mettra les agriculteurs en relation avec des chasseurs qualifiés pour réaliser des tirs efficaces et ciblés afin de limiter les dégâts»* écrit la Fédération des chasseurs. Celle-ci précise que les agriculteurs intéressés peuvent retourner dès que possible leurs coordonnées afin de s'enregistrer sur ses listes de territoires.

E.C. D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Renseignements et contacts : Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre, Benjamin Gauthier (Service technique) au 06 76 93 51 31 ou par mail à fdc-58@wanadoo.fr. Standard de la FDC58 : 03 86 36 93 16.

SIA 2015

Quand le département fait sa promotion

Fortunes diverses pour les éleveurs et producteurs icaunais de retour du Salon de l'agriculture, qui a fermé ses portes ce dimanche.



Le président du Conseil général de l'Yonne, André Villiers et éleveur charolais, aurait-il viré sa cuti et se lancerait-il dans l'élevage de Trait Auxois...



Les jeunes de La Brosse sont rentrés un peu déçus de Paris, en se classant à la 16e place du Trophée National des Lycées Agricoles, la même que l'an passé


Pour François Patriat, président de région et son homologue de Franche Comté, Marie-Guite Dufay, visite « façon Chirac », avec caresse au cul des animaux, comme ici, avec Claude Cadoux et son taureau Fameux

Petite déception pour le Gaec Cadoux, dont le taureau «*Fameux*» classé 2e dans la catégorie *«Males nés avant le 1er décembre 2010»*, loupe de peu la première marche. Seuls éleveurs charolais du département à avoir été sélectionnés pour le Concours Général Agricole cette année, les frères Cadoux ont toutefois eu la satisfaction de voir *Gentleman*, le fils d'un de leurs protégés, *Major*, remporter le prix de rappel de championnat mâle 2015. Au concours ovin de la race Suffolk, Jean-Paul Moiron, l'éleveur de Guillon, est une nouvelle fois rentré de Paris médailles en poche, avec un 1er prix en catégorie agnelles d'1 an et une 2e place pour son bélier en catégorie mâles 1ère section tondus. Belle performance également pour le Gaec des Plantes, de Précy le Sec, qui remporte deux premiers prix en race Berrichon du Cher pour ses mâles (laine et section tondus) et une première place pour un lot de femelles 1ère section laine. Au concours de la race Trait de l'Auxois, le poyaudin Romaric Guyollot, s'est classé 3e avec sa jument *Turquoise 14* devançant sur le podium Philippe Piaget, l'éleveur de Savigny sur Clairis, avec sa jument *Victoire d'Huilly*. Un animal qui se classe à la 8e place du Trophée Trait D'avenir.

«Mettez l'Yonne dans votre assiette»

Pour la seconde année consécutive, la Brasserie de Vézelay s'est distinguée avec ses bières bio, Marc Neyret obtenant une médaille d'argent pour sa bière ambrée de haute fermentation et le bronze pour sa bière blanche. En revanche, pas de fromages, de miels, jus de pomme et autres cidres distingués cette année.

La première journée dédiée au département, jeudi 26 février, aura été l'occasion pour la Jeune Chambre Economique d'Auxerre de lancer son site Internet *« Mettez l'Yonne dans votre assiette »*, un concept permettant de commander des produits icaunais livrés à Paris. Belle ambiance également autour de Jean-Pierre Vaury, le Chef du Moulin de la Coudre à Venoy, qui comme à son habitude, a cuisiné en direct et fait déguster quelques spécialités gourmandes locales.

L'occasion pour les visiteurs de découvrir les vins icaunais, avec la présence sur le stand des vignerons des différentes appellations du département, mais également l'Yonne touristique, au travers des différents Offices de Tourisme qui s'y sont succédés toute la semaine. Le tout en musique, grâce au swing manouche du groupe *«Castel Swing»*, de Mailly le Château et des *«inusables»* et fidèles Peulons d'Auxerre.

DOMINIQUE BERNERD



Jean-Pierre Vaury, du Moulin de la Coudre à Venoy, faisant déguster les œufs meurette.


La Brasserie de Vézelay, installée à Saint-Père, une nouvelle fois récompensée, avec 2 médailles d'argent et de bronze.



Ça swing sur le stand de l'Yonne avec le groupe de jazz manouche de Mailly le Château, «Castel Swing».

▸Agenda

31/03 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra mardi 31 mars à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37
Mail : dijon@apecita.com

Images des années 30
Du 28 février au 15 mars, 50 œuvres du photographe François Kollar (1904-1979), réunies sous le titre *«François Kollar, la France des années 30»*, sont exposées à l'espace culturel de Gurgy. Samedis et dimanches, de 14 h à 18 h. Scolaires et groupes sur rendez-vous au 03 86 53 02 86. Entrée libre

07/03 Taille et greffons à Dracy-sur-Ouanne
Samedi 7 mars, de 9 à 12 h, l'association des amis des écoles de Dracy et Villiers Saint Benoit organise une animation gratuite au verger conservatoire, avec taille du verger et échange de greffons. Le verger est situé dans le centre bourg, route de Tannerre.

08/03 Foire du Renouveau à Treigny
Foire du Renouveau dimanche 8 mars, à Treigny. Au programme : concours de chevaux, produits régionaux, artisanat, automobiles, percussions brésiliennes, cirque humoristique, marionnettes, échasses, fête foraine…

11/03 Hôtellerie, restauration et métiers de bouche
Un forum d'info sur les métiers et les formations en 3 temps: info collective, stands d'info (organismes de formation locaux ou régionaux, professionnels, institutionnel, orientation, conseil d'accompagnement) et «RDV recrutement», mercredi 11 mars, à partir de 14 h, à la Maison de l'Emploi, 8 avenue Delacroix, à Auxerre

Arboriculture

Les arboriculteurs à la taille

Les adhérents du GIE des Fruits du Sud Auxerrois ont participé à une journée de formation à la fois en salle et sur le terrain avec pour thème la technique de taille en *«gobelet ouvert»*.


De nombreux adhérents étaient présents pour cette journée technique sur la taille.

Le 19 février dernier, les arboriculteurs du GIE des Fruits du Sud Auxerrois ont fait intervenir la société Veauvy, pépiniériste. Créée en 1926 et spécialisée dans les fruits à noyaux, cette société est composée de professionnels reconnus comme des spécialistes de l'innovation variétale. En effet, leur objectif est de rechercher de nouvelles variétés dans le monde entier et de les expérimenter dans leur verger d'essai. Ces pépiniéristes peuvent ainsi déterminer l'adaptation de ces arbres au territoire et déterminer leur intérêt pour le marché français.
Présentation de variétés adaptées à notre département et démonstration de taille ont été au menu de cette journée.
Early Star, Folfer, Fertille, Grace Star font partie des nombreuses variétés présentées par Jérôme Veauvy. Entre partage d'expérience et explications techniques, l'ambiance fut studieuse et attentive. Mais les producteurs n'en sont pas restés là. L'après midi, une démonstration de taille s'est déroulée en situation réelle, sur des arbres d'une feuille (1 an en plantation) à 5 feuilles. Jérôme Veauvy et Jean Michel Clair, son chef de culture, ont taillé dans *«le vif»*. Le principe est simple: déterminer les charpentières qui définiront la forme de l'arbre et les sous mères, qui porteront les fruits. L'objectif final est d'avoir un arbre bas, facilitant la cueillette et permettant à la lumière de pénétrer le feuillage vers les branches les plus basses. Les arbres prennent alors une forme de «gobelet». Les producteurs icaunais, plutôt parcimonieux à la taille habituellement, ont participé activement et n'ont pas hésité à prendre le sécateur pour s'approprier cette nouvelle technique. De cette journée très riche, d'autres thèmes ont surgi: la gestion de l'amendement, la physiologie des cerisiers, la gestion des traitements…
Enthousiastes, ils ont promis de se retrouver pour l'organisation de nouvelles journées autour de leurs arbres.


Après une matinée en salle, démonstration sur le terrain de la technique dite *«gobelet ouvert»*.

SANDRINE VATINELLE
ANIMATRICE FDSEA 89

«Pas un de nous qui taille pareil…!»

Yves Lemoule est l'héritier d'une tradition familiale liée à l'arboriculture. Installé à Coulanges-la-Vineuse, il produit sur 14 ha, toutes sortes de variétés de cerises, depuis les précoces de fin mai aux plus tardives de mi-juillet.

TdB : Pourquoi cette formation ?
«Je me suis aperçu qu'on taillait les arbres un peu comme chacun le sentait et cela, de père en fils… Pas un de nous qui taille pareil ! Il fallait se remettre en question, d'autant que nous avons créé notre GIE dans le but de faire plus tard de la cerise parfaitement calibrée et de belle qualité, avec à la clé peut-être, une labellisation… Obtenir de beaux fruits passe d'abord par le choix variétal des arbres et M. Veauvy nous a ainsi fait une présentation de toutes les nouvelles variétés, avec leurs avantages et inconvénients, nous indiquant notamment ce qu'il fallait avoir impérativement dans un verger, pour obtenir des cerises qui se tiennent bien dans le temps. Mais ce n'est pas le tout de planter des arbres si derrière, on les taille n'importe comment ! D'où l'importance de commencer sur de jeunes arbres, pour mieux les former. A terme, ce serait bien qu'on ait tous à peu près les mêmes variétés et le même type de taille, pour l'ensemble du groupement, il n'y a que comme ça qu'on pourra bien commercialiser et gagner notre vie, tout simplement… »

Quel type de taille utilisez-vous ?
«Je dirai qu'on taille « comme on peut !» Ce n'est pas évident la taille, surtout quand on part sur de vieux arbres mal formés au démarrage. Par ici, on a planté des «tailles bases», pas des arbres élancés et on essaie de les rabattre de sorte de pouvoir cueillir un maximum sans avoir à utiliser un escabeau. Notre technique s'est toujours rapprochée de celle dite en «gobelet ouvert», avec des règles bien définies : le but étant de rajeunir sur des pousses de 2, 3 ou 4 ans maximum, pour justement avoir de beaux fruits, tout en conservant un arbre bien aéré. La formation portait sur cette technique de taille et elle était principalement axée sur les plus jeunes arbres qui viennent d'être plantés et n'ont pas plus d'1 an. C'est toujours bien de se remettre en question, en réapprenant des gestes précis et cette formation a bien répondu à nos attentes…»

Quel est l'objectif aujourd'hui pour le GIE des Fruits du Sud Auxerrois ?
«Pas le tonnage à tout prix, mais de gros et beaux fruits bien entretenus, pour parvenir un jour à la labellisation. Il n'y a que comme ça qu'on parviendra à s'en sortir à l'avenir. Avec de vieux vergers mal taillés, on ne fait que de la petite cerise qui, une fois envoyée à Rungis, nous est payée en dessous du coût de production et on s'en sort pas ! Et pourquoi pas un jour, mais dans une seconde étape, aller sur du bio… ? Mais dans un premier temps, qu'on rajeunisse nos vergers. Si dans le groupement, la moitié travaille bien et l'autre moitié amène des fruits de moindre qualité, l'image de marque ne sera jamais reconnue…!»

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE BERNERD

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Pac 2015

Télédéclaration des aides bovines

En 2015, les aides bovines mises en place sont les suivantes :
- Aides aux Bovins Allaitants (ABA)
- Aides aux Bovins Laitiers (ABL),
- Aide aux veaux sous la mère et veaux bio.

A partir de début mars 2015, les éleveurs pourront établir leurs demandes pour toutes les aides bovines en télédéclarant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr jusqu'au 15 mai 2015 dernier délai, à l'aide de leur code TelePAC reçu en avril 2014.
Un courrier d'information a été adressé aux éleveurs mi-février.
Tous les éleveurs qui disposent de surfaces agricoles doivent également télédéclarer un dossier surfaces entre le 1er avril et le 15 mai 2015.

Nouveautés 2015 :
Les Gaec devront obligatoirement déclarer la répartition des parts sociales entre les associés
La modification des données de l'exploitation ne se fait plus à l'intérieur des demandes d'aides. Pour mettre à jour ces données, une nouvelle téléprocédure est disponible en sélectionnant *«Données de l'exploitation»* dans le menu *«Téléprocédures»*, à gauche de l'écran d'accueil
Le cheptel éligible à l'ABA est primé dans la limite des références vaches allaitantes détenues par l'exploitation en fonction de son historique 2013.
Ces références, qui remplacent les anciens droits à primes, ne seront pas connues au moment de la télédéclaration. Les références finales attribuées à chaque élevage ne seront disponibles qu'au moment du paiement du solde de l'aide. Cependant en septembre 2015, le nombre provisoire de références sera communiqué par courrier postal à chaque exploitant.
Des fiches d'information sont disponibles sur le site Internet des Services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr/ à la rubrique *«Politiques publiques/Agriculture/Aides directes de la PAC/Aides couplées animales 2014 et 2015»*.
Les éleveurs qui ne disposent pas des moyens matériels pour effectuer leur télédéclaration peuvent prendre rendez-vous à la DDT, un ordinateur sera mis à leur disposition du 1er au 31 mars uniquement, pour qu'ils puissent eux-même établir leur demande. (contact téléphonique: 03 86 48 42 28).

COMMUNIQUÉ DDT

► Formations

Prendre sa retraite, un projet à construire
Pour aborder cette étape avec sérénité et anticipation, la Chambre d'agriculture vous propose mardi 17 mars, de faire un état des lieux des démarches, délais et éléments à prendre en compte pour faciliter ce passage.
Lieu : Auxerre
Public : agriculteurs (trice) ou viticulteur (trice)
Contact : Marc Abonnet, 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les plantes bio-indicatrices en grandes cultures
Vous vous demandez pourquoi cette plante pousse dans cette parcelle et pas dans l'autre ? Vous voyez évoluer la flore de vos parcelles avec vos pratiques… Cette formation de 2 jours, les 7 et 14 avril 2015 est faite pour vous. Vous apprendrez à lire les indices que nous donnent les plantes naturellement présentes dans une parcelle pour établir un diagnostic de fonctionnement de votre sol et ainsi adapter vos pratiques - Lieu : Chambre d'agriculture, à Auxerre
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Patrice Cote, tél 03 86 94 82 90. Chambre d'agriculture de l'Yonne - Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Certiphyto viticulture
Formation Certiphyto mardi 10 et jeudi 12 mars à Auxerre. Obtenez votre certificat d'application de produits phytopharmaceutiques en suivant la formation de 2 jours.
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 28 48
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Utiliser Internet et les réseaux sociaux pour promouvoir mon activité
Cette nouvelle formation proposée jeudi 26 et vendredi 27 mars, vous permettra de découvrir et de comprendre les réseaux sociaux, de mieux communiquer et développer votre lisibilité sur le web
Lieu : Venoy
Public : tout agriculteur (trice)
Contact : Laetitia Le Breton au 03 86 94 28 98, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demandes

LES BONS PLANS de Cerise
JUSQU'AU 29 MARS 2015

BESOIN D'UN FINANCEMENT
POUR VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE ?



TAUX PROMO
A PARTIR DE
1,40 %*

* Prêt professionnel sous réserve d'acceptation par Groupama Banque, destiné au financement de matériel agricole, non soumis au code de la consommation.Taux promotionnel de 1,40 %, taux nominal annuel fixe en vigueur du 16/02/2015 au 29/03/2015. Offre accessible à toute personne morale ou entrepreneur individuel pratiquant une activité agricole qui détient ou souscrit un compte courant professionnel Groupama Banque. Chaque produit peut être souscrit séparément.

Groupama
Toujours là pour moi.

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 45166 Olivet Cedex. Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94250 Gentilly - N° Siren : 382 285 260 - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 61 rue Taitbout 75009 Paris.
Vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale en vous adressant, sans frais, au Correspondant Informatique et Libertés de Groupama Banque, 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex ou par voie électronique selon les modalités présentes sur le site Internet www.groupamabanque.com. Les produits et services bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement de Groupama Banque, SA au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 - www.groupamabanque.com. Document et visuels non contractuels - 02/2015.

JA 89

L'accès au foncier au cœur des débats

La session nationale JA consacrée au foncier se déroulait cette année dans l'Yonne. L'occasion pour les départements présents de partager les problématiques locales rencontrées en matière d'accès aux terres agricoles



Olivier Fontaine, président des JA de la Réunion, exploitant agricole à Saint-Benoît, à l'Est de l'île. (A gauche sur la photo)

Trois jours durant, à Brannay, dans le nord Sénonais, des représentants JA venus de divers départements, se sont penchés sur la question du foncier, thème cette année du futur rapport d'orientation qui sera voté au congrès du Mans en juin 2015. Loi Alur, Loi d'avenir, statut du fermage, protection des terres face à l'urbanisation galopante…, autant d'interrogations et de sujets évoqués, notamment lors de la table ronde qui a clôturé ces rencontres. Avec comme fil rouge des débats ces questions soulevées par les participants : «*aujourd'hui, un jeune qui s'installe emprunte sur 20 ou 30 ans et le souci est, que si derrière les propriétaires fonciers ne souhaitent plus lui donner cette perspective comment faire ?… Comment demain permettre à un fermier de continuer des améliorations de fond, s'il n'a pas au moins cette perspective de 25 ans. Et encore…, 25 ans, c'est une génération mais pas une carrière !… Dans le monde agricole, le seul élément stable jusqu'alors, c'était le bail, tout le reste bouge, que ce soit les aides, les prix, le temps…*»

Une pression foncière qui fait grimper les prix dans les DOM

Parmi les participants, Olivier Fontaine, président JA de la Réunion. Installé avec son frère et son épouse sur une vingtaine d'ha, à l'est de l'île. Avec pour culture majoritaire la canne à sucre et plusieurs activités de diversification (ananas victoria, litchis et en projet, du maraîchage hors sol).

Votre exploitation est représentative de la moyenne sur l'Ile ?
«Au vu du nombre d'associés, oui, du fait que la moyenne des exploitations à la Réunion n'est que de 7,5 ha. En gros, l'économie agricole à la Réunion, repose pour un tiers, sur la canne à sucre (50 % des surfaces), un autre tiers pour tout ce qui est fruits et légumes, le reste, sur l'élevage. Mais il y a de plus en plus d'ateliers de diversification, pour pallier le manque de foncier que nous connaissons…»

Quelle est justement la situation foncière sur l'île ?
«Elle fait environ 2500 km², mais compte seulement 47 000 ha cultivés, du fait du volcan, du parc national et de l'urbanisation. L'île est partagée aujourd'hui entre la nature, le tourisme et l'urbanisation, ce qui engendre une grosse pression foncière. Et l'un de nos enjeux aujourd'hui est de pouvoir conserver nos terres, pour continuer à pérenniser dans le temps notre économie agricole…»

Quel est le prix des terres ?
«Elles ont fortement augmenté ces dernières années, du fait justement de cette concurrence et le prix du foncier est largement au dessus de la moyenne nationale, se situant aujourd'hui entre 10 et 12 K€ de l'ha et ce, quel que soit l'endroit..»

Un problème supplémentaire pour les jeunes souhaitant s'installer ?
«Nous avons un défi à relever, avec près de la moitié des jeunes de moins de 25 ans au chômage. Des jeunes de plus en plus attirés par l'agriculture, créatrice d'emplois. Nous sommes confrontés aussi au renouvellement des générations avec 50 % d'agriculteurs de plus de 50 ans. Mais tous ces enjeux sont forcément limités du fait de l'accès au foncier…»

Quelles solutions pour l'avenir ?
«Il y a eu une prise de conscience politique, on ne peut pas le nier, avec le Schéma d'Aménagement Rural, qui a contribué à limiter l'érosion des sols. Nous avons aussi plus de 7 000 ha de friches, même si ce ne sont pas les meilleures terres et qu'il faut bien 2 à 3 ha de friches pour compenser la disparition d'1 ha de terres en périphérie urbaine…»

La Safer a un rôle important sur place ?
«Elle joue son rôle de gendarme, même si elle le fait difficilement du fait de peu de moyens financiers, face à l'Établissement Public Foncier. Aujourd'hui, toute la profession agricole se mobilise pour «sauver le soldat Safer», même si on peut lui reprocher de ne pas toujours faire les meilleurs choix…»

DOMINIQUE BERNERD

Prix de la Dynamique Agricole

Deux exploitations icaunaises récompensées

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté a mis à l'honneur huits lauréats régionaux, dont deux exploitations de l'Yonne, lors de la cérémonie du Prix Régional de la Dynamique Agricole, qui s'est déroulée cette année à Dôle, dans le Jura

C'est en présence de Bruno Duchesne, directeur général de la banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Michel Grass, président du Conseil d'administration, que le Prix régional de la Dynamique Agricole a réuni l'ensemble des acteurs du secteur, pour les récompenser à travers quatre catégories : création d'entreprise, agriculture durable, innovation, valorisation et savoir faire technique, initiative collective. Pour l'année 2014, les huits lauréats régionaux ont été élus parmi quarante dossiers par un jury composé de représentants de la profession agricole. Récompensés notamment pour leur goût d'entreprendre.

En catégorie «*Création d'entreprise agricole*», visant à primer les meilleurs parcours d'installation ou de création d'activité agricole, une exploitation icaunaise a obtenu le prix : l'Earl du Luxembourg, représentée par Mélanie et Patrick Varache et Anne-Marie Vassard. Une Earl qui existe depuis trois générations. Mélanie a intégré l'exploitation en 2010, souhaitant pérenniser l'héritage familial. Après reprise d'une exploitation céréalière, elle a ensuite décidé de mettre en place une vente directe de lait à la ferme, tout en proposant la visite de la salle de traite. Cela fait maintenant quatre ans qu'elle fait partie intégrante de l'entreprise, accompagnée par ses parents. Mélanie est actuellement présidente des JA du canton de Villeneuve sur Yonne, stagiaire au Conseil d'administration de la coopérative Capserval et élue administratrice à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



L'ensemble des lauréats récompensés

En catégorie «*Innovation, valorisation et savoir-faire technique*», c'est le Domaine Hamelin, représenté par Thierry et Charles Hamelin, qui a été récompensé. Ce Domaine a vu le jour en 1840 à Lignorelles, petit village du chablisien. A la fin des années 50, l'arrière grand-père de Charles, viticulteur mais aussi éleveur laitier, modernise la laiterie, tout en creusant une cave dans la ferme. Au milieu des années 70, Marc Hamelin crée sa propre exploitation dans le même village, sur les bases de vieilles maisons (qu'il rase) et de granges (qu'il aménage) et comme son père, creuse une cave de 200 m². La tradition se perpétue depuis, avec la construction d'un chai en 1985, par l'un de ses fils, Thierry, rejoint en 2012 par son frère Charles, qui construit à son tour un chai moderne, à l'image du Domaine.

DOMINIQUE BERNERD
(D'APRÈS COMMUNIQUÉ)

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

SIA 2015

BFC : Une fusion sur orbite

La journée de la Bourgogne au Salon de l'agriculture aura été fortement marquée par la prochaine union des deux régions. Tout au long de la journée le président de la Région Bourgogne, François Patriat et la présidente de la Région Franche-Comté, Marie-Guite Dufay ont multiplié les clins d'oeil symboliques à l'adresse d'une fusion en orbite rapprochée.



Ici c'est la Bourgogne... qui a largement ouvert son espace à sa proche voisine au salon comme ailleurs, la Franche-Comté.

Je te donne ma montbéliarde, tu me passes ta charolaise... Dès le matin de la journée Bourgogne, le ton était donné, l'événement sera forcément fusionnel. De l'espace charolais, au pavillon équin où chevaux de trait Comtois et chevaux de trait de l'Auxois ont joué la proximité, jusqu'au bouquet final de la visite des deux espaces régionaux et du cocktail, les représentants régionaux ont multiplié les symboles et marqué à chaque fois la forte complémentarité des deux régions sur le plan agricole et agroalimentaire. Des atouts relevés par Joseph Parrenin, président du comité de promotion régionaux de Franche-Comté, François Patriat, président de la Région Bourgogne, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Franche-Comté et Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture. En guest star, François Rebsamen, ministre du travail a fait le détour par le stand de la Bourgogne pour soutenir cette prochaine union.

Des complémentarités... et une annonce ministérielle...

Le vrai mariage sera consommé au 1er janvier 2016, mais déjà *«Ici c'est la Bourgogne»* a fait une large place aux Franc-Comtois et à leur produits. Sur le plateau de fromages franc-comtois, 90 000 tonnes d'AOC, en face sur le plateau bourguignon, le poids est moins impressionnant mais le nombre d'AOC et d'AOP jouent la carte de la diversité dans une tradition d'excellence à fort potentiel de développement.

Quand Marie-Guite Dufay insiste sur le fait que *«ce processus de fusion n'est pas qu'un mouvement administratif»* car *«derrière il y a des hommes, des richesses et une amplification des compétences»*, François Patriat désigne *«la complémentarité»* entre les agricultures et les productions agro-alimentaire. *«Nous avons besoins des agriculteurs»* renchérit le président de la Région Bourgogne *«et les agriculteurs ont besoin de nous»*. A cela Christian Decercle renvoie à la nécessité de bien considérer la situation actuelle de nombre d'exploitants *«qui rencontrent d'énormes difficultés et pour lesquels il faudrait veiller à ce qu'ils n'entrent pas dans la zone rouge»*. Le Feader et ses co-financements représente *«beaucoup plus qu'une simple aide à l'agriculture car cela irrigue l'ensemble de l'économie des territoires, prépare l'avenir... alors qu'il ne faut surtout pas manquer d'ambition pour demain»*. Pour préparer demain justement, complète Christian Decerle *«il faut de la lisibilité et de la simplicité»*.

La simplicité, c'est justement ce qu'annonce le ministre du travail Christian Rebsamen, venu soutenir les projets de la Bourgogne et de la Franche-Comté et glisser une annonce en passant. Des décrets d'application devraient très vite faciliter l'apprentissage et la vie des entreprises agricoles et agroalimentaires en simplifiant nettement le compte pénibilité. A suivre donc.

AMK



A gauche 90 000 t d'AOC pour la Franche-Comté, à droite des AOP et des AOC plus nombreuses, de moindre poids sur la balance mais à fort potentiel de développement... et le tout rassemblé pèsera d'un bon poids dans l'économie de la future région.



Le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle, a rappelé au président du Conseil régional la fragilité de certaines exploitations agricoles qu'il ne faudrait pas laisser sur le bord du chemin si l'on veut s'assurer des lendemains qui chantent pour tout le monde.

Une médaille, parce qu'elle le vaut bien !



Son nom et son parcours sont étroitement liés aux réussites et à l'image de la race charolaise. Florence Marquis directrice de Charolais France et depuis peu, directrice du Herd book charolais, s'est vue remettre les insignes de Chevalier du Mérite agricole, par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, qui a bouleversé pour l'occasion son agenda ministériel. Un insigne honneur, pour un insigne bien mérité, par celle qui s'est totalement investie et engagée au service d'une race et du monde charolais. Un monde *«fait de passion partagée»*, *«d'ambition commune»*, mais aussi *«de caractères bien affirmés»*... dont les réussites, comme celle du premier Mondial charolais, ne sont pas le fruit d'un long fleuve tranquille. Elle a soutenu et relevé tous les défis à la force d'un caractère bien trempé et d'une poigne qui ont su emmener les plus récalcitrants. Florence Marquis poursuit aujourd'hui sa croisade au service de la race charolaise avec *«la même volonté et la même conviction»* que la génétique est au centre de tous les enjeux, *«de la fourche à l'assiette»* et *«qu'il faut s'unir pour mieux se diversifier»* en associant les forces et les atouts de chacun.

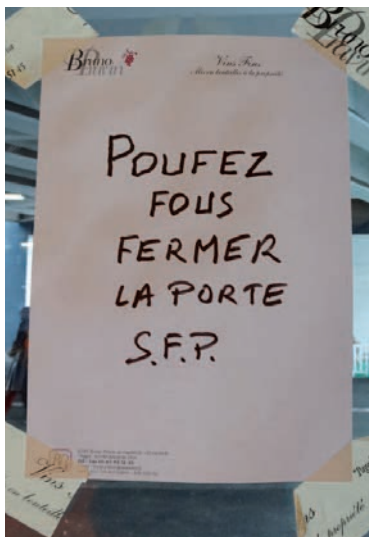
Le Salon 2015 en imag



Ah la Nature ! Les petites fleurs, les abeilles, les champs blonds... on s'y croirait presque à l'Odyssée du végétal.



La nature, les fleurs... mais aussi des emplois, de l'activité économique, de la richesse nationale quoi !



Ne pouffez pas !



Sentez-moi ça ! La cave aux arômes et ses devinettes, cela marche toujours et à tous les âges.



Amies ou ennemies les petites bêtes ?



L'automobile à la mode «durable», look écolo garanti



Ainsi font, font, font... les petites marionnettes... Quand EDF parle aux enfants c'est dans leur langage et ça marche !



Bien campés devant l'entrée du Salon de l'Agriculture, les militants de la cause animale, anti viande, anti élevage... ont frappé fort. Retour à la réalité pour ceux qui imaginent vivre dans un monde de bisounours.



Les renards n'ont qu'à bien se tenir, le poulailler est sous haute surveillance électronique.

ges...



Un débatteur redoutable pour le patron de la FNSEA, Xavier Beulin, sur le podium d'Europe 1 !



L'épreuve d'accordéon n'est pas encore au menu du Trophée National des Lycées. Dommage pour ces jeunes pyrénéens !



Rien ne vaut un peu de produit à vaisselle pour faire briller les cornes de cette superbe représentante de la race Salers, avant son passage sur le ring



La Guadeloupe, « l'autre » département du melon



« Une jolie fleur sur une peau d'vache, une jolie vache déguisée en fleur… » (Georges Brassens)



Un p'tit calin… ?

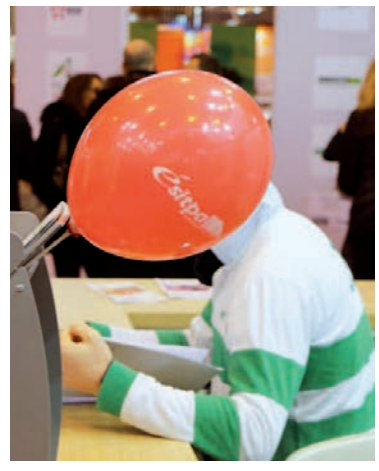


Un dressage « haut la main »… !



Une tour Eiffel à croquer !





Un scoop ! On a enfin retrouvé l'homme à tête de fourmi… !

Le dicton est bien connu : « c'est dans les vieux pots qu'on fait les meilleurs… fromages ! »



Trop facile de conduire un tracteur… !

Concours charolais au salon de Paris

«Une qualité jamais vue depuis au moins dix ans»

Selon les éleveurs participants et les organisateurs, le niveau de qualité des 41 specimens charolais qui ont concouru à Paris, la semaine dernière, n'avait jamais été aussi élevé « depuis au moins dix ans ». Les Bourguignons, moins nombreux cette année, n'ont pas remporté beaucoup de prix prestigieux mais quelques très belles récompenses quand même...



Eurovision, du Gaec nivernais Beauzon frères de Préporché, a obtenu le prix rappel de championnat, après avoir été sacrée championne de Paris l'an dernier.

Fait exceptionnel lors de ce concours général agricole charolais 2015 : les deux champions -mâles et femelles- de l'an passé ont obtenu les prix rappel de championnat. En clair, ils ne pouvaient pas être sacrés une deuxième fois et ont donc laissé la place à leurs successeurs au palmarès, mais ont tout de même reçus la consécration suprême... Eurovision, donc, la vache présentée par le Gaec Beauzon frères de Préporché, dans la Nièvre, est revenue en grande forme sur le ring bovin du hall 1 de la Porte de Versailles. Présentée suitée d'un veau différent de celui de 2014, cette femelle a été distinguée une seconde fois «*pour ses qualités de race, ses aplombs exceptionnels et sa constance depuis plusieurs années*» selon François Gauthé, le juge nivernais des sections femelles. Son palmarès, qui atteint aujourd'hui son paroxysme, pourrait faire pâlir de jalousie tout éleveur charolais habitué des concours : *«elle a été première au National de Magny-Cours en 2009, Prix d'honneur au concours de Neuvy la même année, Prix d'honneur junior réserve à Cournon à ses 18 mois, puis Grande championne du National du Marault à ses 30 mois en 2010, Super prix d'honneur à Moulins-sur-Allier, Grande championne au concours de Saulieu en 2012 avant d'être championne de Paris en 2014»* jubile Jean-Paul Beauzon. «*Désormais, elle ne sortira plus jamais mais ce top model a été prélevé une première fois en 2012 et une deuxième fois maintenant. Elle a six ans et nous allons la maintenir pour qu'elle fasse encore de très beaux veaux avec des index exceptionnels. On est contents parce qu'on ne peut jamais prévoir l'issue d'un concours et qu'elle est en forme cette année malgré un souci au vêlage le 9 janvier dernier qui l'a un peu perturbée*» précise le Nivernais. Une belle récompense et une marque de reconnaissance pour cet élevage modèle, lui aussi, dont François, le frère de Jean-Paul, prendra sa retraite en mai prochain. Une satisfaction qui en réalité en cache une seconde : Delphine, la 2ème de la section d'Eurovision, a donc logiquement été sacrée championne 2015 et «*nous en sommes fiers parce qu'il s'agit d'une fille de Blackout, née dans notre Gaec*».



Du coup, les champions 2015 sont Delphine (à gauche), présentée par le Gaec Richard, de Saint Révérend en Vendée, et Grenadier, amené par le Gaec Micaud, d'Ygrande dans l'Allier.



Jacques Nore, l'éleveur creusois retraité, accompagné d'un jeune de l'AJEC, a pré-sélectionné, en janvier, les 41 concurrents parmi 70 candidats de toute la France, en mettant l'accent sur les qualités morphologiques pour la viande... «*A Paris, il n'y a que de très bons animaux*» a-t-il expliqué.



Indiana, de l'EARL Froidurot de Jours-les-Baigneux, en Côte d'Or, a remporté le 1er prix de section dans la catégorie «génisses».



Fameux, taureau né avant le 1er décembre 2010, a obtenu un 2ème prix de section. Il fait la fierté du Gaec Cadoux de Saint-André en Terre Plaine, dans l'Yonne.

La récompense vient couronner le travail d'élevage du Gaec Richard, de Saint Révérend, en Vendée, qui l'a rachetée...

Gentleman et Grenadier au top

Même scenario pour les champions mâles de ce concours 2015 ! Face à une concurrence là aussi très relevée (des palmarès à couper le souffle), Gentleman, le champion 2014 amené par le Gaec Verger et l'Earl Friaud de Glénic, dans la Creuse, s'est vu adjuger le prix rappel de championnat 2015. Et c'est le Gaec Micaud, d'Ygrande, dans l'Allier, dont le taureau, Grenadier, est devenu le champion charolais de Paris 2015. Les qualités exceptionnelles des animaux en compétition ont été saluées par Stéphane Billoux, le commentateur expérimenté du Herd Book Charolais, qui animait la compétition au micro, devant un public venu nombreux dans les tribunes du ring bovin. Aux abords de la piste, nombre d'éleveurs et d'organisateurs commentaient au fur et à mesure, les mérites comparés des blancs champions. Tous ont souligné le *«niveau exceptionnel des charolais présentés cette année. Peut-être le plus grand concentré de qualité depuis au moins dix ans*» selon Mickaël Roubé, l'éleveur de Magny-Cours. Il ne risquait pas d'être démenti par Jacques Nore, l'éleveur creusois en retraite, qui se terrait discrètement dans un coin du ring. Accompagné d'un jeune de l'Ajec (Vincent Gallet du Cher), c'est lui qui a sélectionné en fermes, début janvier, les 41 concurrents de ce rendez-vous parisien, parmi 70 candidats et au bout de 4500 kilomètres de visites en cinq jours. «*A Paris, il n'y a que de très bons animaux mais les gagnants sont ceux qui sont encore plus exceptionnels. Nous avons essayé de sortir des bêtes avec des qualités morphologiques pour la viande. La génétique, ce n'est pas comme une tasse de café sous un percolateur et notre ambition est de mettre en avant des animaux qui répondent de plus en plus à la demande des marchés et des consommateurs. La tendance est là et va s'affirmer*» expliquait le commissaire au soir du concours. Tant est si bien que les 2ème et 3ème prix-et l'ensemble des participants- n'avaient pas à rougir de leurs résultats... A noter pour la Bourgogne: le 1er prix de section «*génisses*» pour Indiana de l'Earl Froidurot de Jours les Baigneux, en Côte d'Or ; le 2ème prix de section des taureaux nés avant le 1er décembre 2010 à Fameux, présenté par le Gaec Cadoux de Saint-André en Terre Plaine, dans l'Yonne ; et les 3ème prix de section de Douve (François Lucand – 21 Molphey), d'Hatenon (Ferme du Rompoué – 58 Chougny), de Gandin (Gilles Mayet – 58 Livry) et d'Escudo (François Lucand – 21 Molphey). Le concours 2015 a vécu. Vivement 2016 !

Emmanuel Coulombeix

Herd Book Charolais

Le HBC construit son avenir et celui de la race

Le Village charolais a été à l'initiative de nombreux échanges et rencontres. Petit tour d'horizon de la race, avec le staff largement renouvelé du Herd Book Charolais.

Signe de ralliement pour tous les éleveurs de la race, l'espace Charolais a multiplié les rencontres, visites et événements tout au long du Salon de l'agriculture, au point que Michel Baudot, reconduit à la présidence du Herd Book Charolais, y a laissé sa voix à mi-parcours d'une semaine particulièrement dense. L'occasion était belle de présenter le tout nouveau bureau -renouvelé à 70%- du HBC et de faire un point d'étape sur les objectifs de l'association. Se moderniser, se professionnaliser, se donner les moyens techniques de répondre aux enjeux du développement de la race, accompagner les éleveurs dans toute leur diversité... Le HBC adapte sa capacité de réponse à des attentes de plus en plus diversifiées.



Un «*staff*» largement renouvelé pour le Herd Book Charolais. De gauche à droite, Mickaël Roubé, vice-président, Dominique Loulergue vice-président, Michel Beaudot, président, Pascal Langevin, vice-président et Florence Marquis, directrice.

Des informations mieux ciblées, plus affinées

Sur le marché intérieur comme à l'export, des segments de marché bien définis émergent et doivent pouvoir être satisfaits grâce à une utilisation optimale de la génétique. L'engagement du HBC dans le programme génomique Degeram, permet d'entrer de plein pied dans la modernité. Alors que la reproduction reste un processus lent et plus aléatoire, ces nouvelles données d'information vont permettre d'aller plus vite et «*de viser plus juste*». Avec l'avantage d'éviter «*des erreurs de castings coûteuses*». Mickaël Roubé, l'un des nouveaux vice-président du HBC, éleveur dans la Nièvre, précise que l'enrichissement de nouveaux caractères de sélection grâce à la génomique, va profiter directement à l'accompagnement des éleveurs, en leur assurant une information encore mieux ciblée et des explications plus complètes. «*la vraie révolution de la génomique*» poursuit Mickaël Roubé, «*c'est la rapidité de la collecte des informations et l'enrichissement des critères d'information, ce qui permettra une sélection plus sûre, plus affinée, gage d'une meilleure efficacité économique.*»

Répondre aux attentes des éleveurs de base

Révélateur de la volonté du HBC de «*produire de l'information pour les 50 000 éleveurs de base*» et de s'adapter aux attentes de marchés plus diversifiés, «*le mariage est consommé entre la génétique et la production bouchère*» insiste Michel Baudot, en signalant que depuis le Salon du Charolais de Saulieu (21) un concours de bovins viande jouxte chaque grand concours génétique. Six génisses présentant des qualités bouchères exceptionnelles ont d'ailleurs été présentées dans l'allée Prestige et mises en vente le 26 février sur le Village charolais. «*C'est un nouvel état d'esprit vers de nouveaux publics*» confirme le président du HBC, «*qui permet de montrer que la génétique répond à la fois aux contraintes de l'agrandissement des structures d'élevage et aux attentes qualitatives des producteurs de viande, comme des consommateurs.*»

Pragmatisme et raison économique s'allient donc désormais pour donner aux jeunes éleveurs une image moderne de la race, tout en s'adaptant aux attentes sociétale et aux demandes multiformes des élevages.

La formule sera reprise pour le prochain grand événement : le Concours national charolais, qui se déroulera dans le cadre de la Foire du Mans, du 10 au 14 septembre prochains. Thème retenu : «*L'impact de la génétique sur la valorisation des femelles*», un thème porteur pour toute la filière viande orientée vers l'approvisionnement du marché français.

AMK

Blonde d'Aquitaine

Au Sia et au Sima

Les éleveurs de Blonde d'Aquitaine étaient présents à deux endroits la semaine dernière à Paris : au Salon international de l'agriculture et au salon mondial du secteur agricole. Quarante animaux provenant des meilleurs élevage français étaient en concours au Sima à Villepinte. Iris, du Gaec Debeaupuis (Montberthault en Côte d'Or) termine première de section des femelles 1 à 2 ans et championne des jeunes femelles. Inaki, en copropriété (Earl de la Dinerie dans l'Yonne et Gaec Debeaupuis) remporte sa section des mâles de 1 à 2 ans. Gabelou, en copropriété de ces deux mêmes élevages, se classe premier de la section des mâles de 3 à 4 ans et champion adulte. Au Sia, Gaulois, du Gaec de l'Épicea (Puits, dans le 21) se classe troisième de section des mâles de 3 à 4 ans (voir page Côte d'Or).

Les éleveurs félicitent Arnaud Chauve pour son travail : «*Nous tenions tous à ce que son taureau soit présent en sa mémoire. Le dynamisme et le talent d'Arnaud vont beaucoup nous manquer. La famille blonde soutiendra sa famille dans cette épreuve difficile et l'aidera à continuer ce qu'Arnaud avait engagé dans l'élevage*».





①Iris et ②Gabelou , champions à Paris.

Jusqu'au 15 avril 2015, la technopole Agrinove propose son concours « Innovations pour l'Agriculture ».

Le concours national « Innovations pour l'Agriculture »

- Vous êtes une entreprise existante ou en phase de création ?
- Vous êtes un acteur de l'amont agricole ?

Nous vous accompagnons dans la concrétisation de votre projet !
Présentez-nous vos idées innovantes et inscrivez-vous dès à présent sur le site internet www.agrinove-technopole.com dans l'onglet Concours.

Les primés bénéficieront de dotations financières et de prestations de services.

Retrouvez toute l'actualité d'Agrinove sur : facebook.com/Agrinovetechnopole @AgrinoveTechno #Agrinovetechnopole

aggelos.fr

Agrinove

Syndicat Mixte pour le Développement Economique du Néracais
1 rue du Moulin des Tours
47600 NERAC
Tél. : 05 53 97 55 96
Fax : 05 53 97 26 45
Mail : contact@agrinove-technopole.com
www.agrinove-technopole.com

FRSEA Bourgogne

Les grandes cultures bourguignonnes rencontrent le DRAAF

Une délégation de la section grandes cultures de la FRSEA Bourgogne a rencontré le DRAAF et ses collaborateurs le 6 février dernier. Au-delà des difficultés liées à la campagne rencontrées par les producteurs bourguignons, la PAC, le système assurantiel et les moyens de productions étaient au centre des débats.


Photo : Réussir
Le système assurantiel a occupé une bonne partie des discussions.

Des représentants des quatre départements bourguignons ont rappelé à Vincent Favrichon, Directeur de la Draaf, que les revenus des grandes cultures étaient pour l'année 2014 les plus bas, toutes productions confondues. Les conditions climatiques de l'été dernier sur notre région ont amplifié cette baisse des revenus par un impact sur la qualité des blés meunier.

Les assurances n'ont pu compenser les pertes occasionnées. Ce système assurantiel, supporté financièrement en grandes parties par les grandes cultures, va évoluer vers un contrat dit *"socle"* et être étendu à l'ensemble des productions. Celui-ci sera à moindre coût mais avec des garanties diminuées. La demande est simple, obtenir des options qui aillent au-delà du contrat socle. Que celles-ci soient subventionnables afin de garantir un niveau équivalent à celui existant. Entre autre les producteurs demandent que le rendement de référence puisse intégrer les pertes liées aux dégâts de grêle et de gibiers. Et pourquoi pas sur nos territoires celles liées aux aléas climatiques qui pour notre région sont multiples: gel, sécheresse, excès d'eau... Si ces conditions n'étaient pas obtenues, les grandes cultures pourraient se désengager et le système s'écrouler.

Dans ce contexte, les conséquences de la réforme de la PAC vont être sans communes mesure. Au-delà d'une baisse des compensations estimée à 20%, c'est la méconnaissance des règles applicables qui pèsent sur les exploitations en particuliers celles régissant le verdissement. Dans ces conditions, la demande est simple: une année de contrôle pédagogique sans pénalités pour les exploitants contrôlés.

Pour le deuxième pilier, même constat: les Mesures Agro-Environnementales climatiques que le ministre avait présentées comme étant des mesures de compensation des pertes du 1er pilier, ne le seront pas. Au-delà du fait que ces mesures ne seront accessibles que sur 10% du territoire bourguignon, les contraintes liées aux intrants et plus particulièrement sur les produits phytosanitaires seront des freins à la contractualisation. D'autant plus que les références ne sont toujours pas connues ou basées sur l'année 2011, année peu favorable. La profession demande que les données des chambres d'agriculture au travers de "*Mes parcelles*" soient retenues. Elles restent fiables et représentatives de l'ensemble du territoire. Autre point d'achoppement : le budget alloué aux investissements pour la gestion des intrants, insuffisant au regard des enjeux. Surtout après la lecture du rapport, à charge, du député Potier sur l'évolution à donner à Ecophyto, les représentants de la région demandent la fongibilité des enveloppes entre les différentes lignes budgétaires.

Les enjeux sont importants et les producteurs de grandes cultures sont prêts à les relever à conditions de leur laisser l'accès à l'innovation et de les libérer des *"boulets"* réglementaires qui les entravent.

Sandrine Vatinelle, animatrice section grandes cultures FRSEA Bourgogne

Oléoprotéagineux

Une nouvelle gouvernance de filière pour de nouvelles perspectives

La filière oléoprotéagineuse s'est développée grâce à la recherche permanente de débouchés diversifiés à forte valeur ajoutée pour ses productions. Chaque année, la Fop (Fédération française des producteurs d'oléoprotéagineux), organise des réunions en région afin de partager cette expérience et de présenter aux agriculteurs les grandes actualités concernant la filière. Cette année, la réunion se tiendra à Chaumont (Sémoutiers Montsaon), le lundi 16 mars. En partenariat avec la Frsea Bretagne, la Fop a souhaité l'ouvrir plus largement aux agriculteurs. Vous êtes donc invités, en tant que producteur ou utilisateur de protéines végétales, à participer à une matinée d'échange organisée avec la participation du Cetiom, d'Avril, de l'Unip et de l'OnidoL, cette réunion sera suivie d'un déjeuner. Vous voulez connaître les positions défendues par la Fop dans le cadre de la nouvelle PAC, de l'actualité réglementaire ainsi que la place des producteurs dans la nouvelle gouvernance de la filière oléoprotéagineuse ? Vous êtes intéressés par les évolutions et enjeux des interprofessions ? Vous aimeriez connaitre le groupe Avril, sa stratégie, ses projets dans la région ? Vous souhaitez découvrir le plan de soutien du Cetiom au développement des protéagineux et du soja ? Venez donc participer à la réunion qui se tiendra à Chaumont (Sémoutiers Montsaon)- Salle Polyvalente de Sémoutiers - Rue de Montsaon- lundi 16 mars de 9h30 à 13h00. Un déjeuner vous est offert à l'issue de la réunion. Les inscriptions se font auprès de la Fop fop@prolea.com – 01 40 69 48 80 ou à la FDSEA de Haute-Marne.

Communiqué Fop


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr

V-MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

Reconnaissance de la couverture hivernale des sols:

Un vrai résultat positif et concret

ORAMA se réjouit de la décision de la Commission européenne de reconnaître la couverture hivernale des sols, sous certification, comme pratique satisfaisant aux exigences du verdissementde la PAC, telle que l'a proposé l'Association Générale des Producteurs de maïs (AGPM).

Le 12 février, lors du Sommet du Végétal tenu à Mont-de-Marsan, le président d'ORAMA avait insisté sur la nécessité que cette proposition pertinente aboutisse rapidement pour les exploitations très spécialisées en culture de maïs. Le ministre de l'Agriculture avait fait part, à l'assistance, de son espoir et de sa confiance au regard de la progression du dossier à Bruxelles.

Philippe Pinta, Président d'Orama, Christophe Terrain et Gérard Tubery, Vice-Présidents, ont apprécié les échanges qu'ils ont eus au Salon de l'Agriculture avec le Commissaire à l'Agriculture et au Développement durable, Phil Hogan, venu leurs annoncer la décision de la Commission au côté du ministre de l'Agriculture. Pour eux, ces échanges *«ont de nouveau montré que les producteurs de grandes cultures pouvaient être entendus comme des interlocuteurs responsables et porteurs de solutions originales pour allier intérêts économiques de l'exploitation et progression de la cause environnementale»*. Ils ont voulu y voir *«un signe favorable à la validation future du mulching comme nouvelle solution aux difficultés de nombreuses exploitations maïsicoles au regard des exigences du verdissement»*.

Contact : Anne Kettaneh - tél : 01 44 31 10 96 et 06 83 22 05 01

Communiqué Orama

▸Agenda

22/05 Nitry : Rendez-vous annuel de la FNMS «Nord-Est»

La Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences a pour mission de promouvoir la production de semences française et de défendre les intérêts des agriculteurs multiplicateurs. Prenez date d'ors et déjà de votre rendez-vous annuel "Nord-Est" (08-10-21-51-52-54-55-77-89), au croisement de la technique et de l'économie. Une croix dans votre agenda au vendredi 22 mai, à Nitry, dans l'Yonne...

Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (2ère partie)*

Aides bovines (ABA, ABL, VSLM)

Parmi les nouvelles aides couplées, les aides bovines sont celles dont l'échéance de déclaration est la plus proche puisqu'elles pourront être déclarées après mars jusqu'au 15 mai 2015.
Il est à noter que nombre d'informations seront recherchées automatiquement auprès de la BDNI. D'où l'importance de **bien notifier à l'EDE dans les délais** tous les événements intervenus sur l'exploitation.

1) Aide aux Bovins Allaitants (ABA)

Cette aide pourra être accordée en 2015 pour **toute exploitation possédant au moins 10 vaches allaitantes éligibles et disposant d'une référence**, qu'elle ait bénéficié ou non de la PMTVA en 2014.
Ses modalités d'application diffèrent de l'ancienne PMTVA et il s'agit donc pour les éleveurs de se renseigner notamment sur :
- l'application du principe de transparence pour le Gaec
- les conditions d'éligibilité de l'aide : définition de vache allaitante, ratio de productivité, période de détention obligatoire
- la référence de l'exploitation
- le fonctionnement de la réserve

L'ABA est accordée jusqu'à la 139ème vache et dans la limite de la référence individuelle de l'exploitation avec application de la transparence Gaec sur chaque plafond
Montant de l'aide par vache :
- jusqu'à la 50ème vache : montant estimé à 187 euros
- de la 51ème vache à la 99ème vache : montant estimé à 140 euros
- de la 100ème vache à la 139ème : montant estimé à 75 euros

L'application de la transparence Gaec
La transparence Gaec appliquée est issue de la répartition des parts sociales du Gaec le jour du dépôt de la demande.
Exemple pour la transparence Gaec :
Un Gaec avec 3 associés et 150 vaches et 150 références dont le capital social est réparti de la façon suivante : 50 % pour l'associé A, 30 % pour l'associé B, 20 % pour l'associé C
- Associé A : 150 VA x 50 % = 75 primes réparties selon 50 premières vaches à 187€ et 25 suivantes à 140€
- Associé B : 150 VA x 30 % = 45 primes à 187 €
- Associé C : 150 VA x 20 % = 30 primes à 187 €

Les conditions d'éligibilité des vaches allaitantes
- Une vache allaitante est une femelle d'espèce bovine type «*viande*» ou «*mixte*» ayant mis bas au moins une fois et étant âgée d'au moins 8 mois et identifiée conformément à la réglementation en vigueur. Pour les races mixtes, il est nécessaire de retirer les vaches traites selon les livraisons laitières (se renseigner auprès des DDT)
- Les vaches allaitantes sont maintenues durant une période de détention obligatoire (PDO) de 6 mois à partir du lendemain du dépôt, avec la possibilité de les remplacer par des génisses dans la limite de 30 % des femelles primables **pendant la PDO**
- Avoir un ratio de productivité de 0,8 veau/vache/15mois et une détention minimale des veaux de 90 jours.
Les veaux retenus pour le calcul du ratio sont les veaux nés sur l'exploitation et détenus 90 jours.
Les veaux sortis pour cause «*M*» morts ne sont pas retenus s'ils ont une durée de détention inférieure à 90 jours.
La durée de 15 mois pour le calcul du ratio correspond aux 15 mois précédents le premier jour de la PDO (période de détention obligatoire).
- Localiser les animaux
- Respecter les règles d'identification et notifier tous les mouvements à l'EDE **dans les délais**
- **Pour les nouveaux producteurs :** prise en compte des génisses à hauteur de 20 % des vaches présentes dès la télédéclaration de la demande d'aide.
On entend par « nouveau producteur » tout exploitant (personne physique ou morale) ayant créé pour la première fois un atelier allaitant depuis 3 ans au plus, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 2013 pour la campagne 2015.
– Par dérogation, pour la campagne 2015, l'agriculteur qui déclare avant le 20 mars 2015 pourra demander que sa PDO commence le 1er janvier 2015 (attention aux changements de forme juridique et à la transparence Gaec si modification des statuts entre le 1er janvier et la date du dépôt)

La référence de l'exploitation avec la méthode d'allocation initiale des références (Photo 2013) :
Les DPA n'existeront plus à partir de 2015.
La référence initiale de chaque exploitation sera définie selon la procédure suivante :
- toutes les exploitations possédant un atelier bovin allaitant y compris celles de moins de 10 VA sont photographiées
- il est retenu dans un premier temps, le nombre le plus favorable entre le nombre de vaches détenues au 15 mai 2013 et le nombre détenu au 15 novembre 2013 sans critère de période de détention obligatoire
- à ce nombre, il est retiré les vaches traites (comme en gestion)
- puis, il est plafonné au respect du critère de productivité : 0,8 veau par vache sur 15 mois (sur une période du 16/02/2012 au 15/05/2013 ou 16/08/2012 au 15/11/2013 selon la date de la photo retenue)
- enfin, ce nombre est plafonné dans la limite de 139 références par exploitation avec l'application de la transparence des Gaec 2015 totaux (plafond au multiple du nombre d'associés compte tenu de l'incertitude sur les parts sociales à la déclaration 2015).
Le résultat de la photo ne sera pas communiqué avant le dépôt des demandes mais une référence-photo provisoire sera envoyée à chaque exploitant en septembre 2015, la référence définitive sera adressée au moment du paiement des soldes.
Des subrogations, des transferts d'atelier allaitant et des cas de force majeure seront pris en compte pour l'attribution de la référence.
Les agriculteurs ayant moins d'animaux primables que de références garderont le bénéfice de ces références en 2016. Ceci est également valable pour les agriculteurs ayant moins de 10 vaches allaitantes en 2015.
Exemple pour l'allocation initiale de référence-photo :
Au 15 mai 2013, l'exploitation possédait 145 vaches allaitantes, et 130 vaches au 15 novembre 2013. Il est retenu le nombre le plus élevé (145) donc la photo du 15 mai 2013. Pas de vache traite, donc le nombre retenu est toujours de 145. Le taux de productivité sur les 15 mois précédents le 15 mai 2013, (soit entre le 16/02/2012 et le 15/05/2013), est supérieur à 0,8 donc le nombre retenu est 145. Enfin, ce nombre est plafonné à 139 car l'exploitation est individuelle ou sociétaire (autre que Gaec).
S'il s'agit d'un Gaec avec trois associés, le nombre retenu dans un premier temps est de 145 quelle que soit la répartition des parts sociales (car nombre inférieur à 139 * 3).

Le fonctionnement de la réserve de références :
Les références remontent en réserve après deux ans non utilisées ou dès 2015 pour les exploitants ayant cessé toute activité.
La réserve 2015 sera gérée au niveau national de façon à couvrir la transition, c'est -à -dire les événements intervenus depuis 2013 (nouveaux producteurs, installation, agrandissements).
Les publics pouvant bénéficier de la réserve sont :
- Les nouveaux producteurs : c'est-à-dire les exploitants (personne physique ou morale) ayant créé un atelier allaitant depuis la photo (2013) et qui ne bénéficient pas d'un transfert de références.
Ces nouveaux producteurs reçoivent des références à hauteur de leur cheptel primable et dans la limite de 50.
- Les jeunes agriculteurs installés avec les aides de manière progressive et pour lesquels le PDE prévoit une augmentation du cheptel après 2013 **(sous réserve de validation par la commission européenne).**
- Les agrandissements selon une modalité en cours de définition

La demande d'allocation par la réserve ne nécessite pas de préciser un nombre de référence souhaitées : les références sont basées sur le cheptel primable, d'où l'importance d'être à jour dans les notifications à l'EDE.

2) Aide aux Bovins Laitiers (ABL)

Cette aide pourra être accordée aux éleveurs de vaches laitières.
Les plafonds et montants
Ils sont définis selon la localisation (Montagne ou hors montagne) de l'exploitation. La zone sera déterminée par l'administration à partir des surfaces déclarées par le biais du dossier PAC 2015.
La transparence Gaec s'applique sur les plafonds selon la même méthodologie des parts sociales expliquée précédemment.
Hors zone de montagne, l'aide est plafonnée à 40 vaches par exploitation avec un montant estimé à 36€/vache. Il est prévu une majoration pour les nouveaux producteurs de lait de 10€/vache éligible.
En zone de montagne, l'aide est plafonnée à 30 vaches par exploitation avec un montant estimé à 74€/vache. Il est prévu une majoration pour les nouveaux producteurs de lait de 15€/vache éligible.
Les conditions d'éligibilité
L'exploitation doit :
- avoir détenu un cheptel laitier ayant produit du lait entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015.
- respecter une période de détention obligatoire (PDO) de 6 mois à partir du lendemain du dépôt. (possibilité de remplacement par des génisses dans la limite de 30 % de l'effectif primable pendant la PDO)
- localiser les animaux et respecter les règles d'identification
Un nouveau producteur est une exploitation qui détient pour la première fois des vaches laitières depuis moins de trois ans. La majoration est accordée pendant 3 ans à partir de la constitution du cheptel laitier.

3) Aide aux Veaux Sous La Mere (VSL)

Les montants de cette aide seront fixés en fin de campagne (estimé entre 35€ et 70€ selon l'adhésion à une OP ou non)

Les conditions d'éligibilité
L'exploitation doit :
- avoir produit des veaux sous la mère sous label rouge ou issus de l'agriculture biologique en année civile 2014.
- respecter les règles de l'identification
- être adhérent à un organisme de défense et de gestion en charge d'un label veau sous la mère depuis au moins le 1er janvier 2014 OU être engagé en agriculture biologique

Contacts :
DDT 21 : Chantal Magnon 03 80 29 43 20
DDT 58 : Michèle Meheni et Michèle Fery 03 86 71 52 24
DDT 89 : Isabelle Loiseau 03 86 48 42 28 et Caroline Pitois 03 86 48 41 29



Groupama

Le risque d'incendie dû aux installations électriques

En France 25 à 30% des incendies sont d'origine électrique, les principales causes sont, les éléments fixes de l'installation (fils électriques, prises, appareillages), à l'origine de 46 % des accidents. Les éléments alimentés par l'installation (appareils, matériels et ustensiles divers), à l'origine de 54 % des accidents.

Quels sont les risques ?

Une des sources d'accidents, de départ d'incendie et/ou d'explosions est due à la défaillance des installations liée à un vieillissement, prise cassée, fils noircis, ampoule qui clignote, appareil qui grésille, fusible ou disjoncteur qui saute régulièrement, surcharge sur les prises ou sur les protections au tableau électrique, sont autant de signes à surveiller. En plus du risque d'incendie cela peut entrainer des arrêts et/ou pertes de productions, la destruction de tout ou partie de l'exploitation et des dégradations coûteuses de matériels. Il ne faut toutefois pas négliger le risque d'électrisation ou d'électrocution des personnes.

Que vous apporte un contrôle de votre installation ?

La vérification des installations et des équipements électriques a pour objectif d'améliorer la prévention des risques. La prise en compte des observations et des propositions de solutions apportées lors de ces vérifications fait progresser la sécurité et, par là même, la performance des installations.

Pour prévenir ces risques, la réglementation impose aux établissements employant du personnel et accueillant du public, de faire vérifier leurs installations électriques par un organisme accrédité Cofrac.

Cependant, ce contrôle ne se substitue pas à votre obligation d'entretenir votre installation électrique et d'en faire bon usage.

Un électricien qualifié ou moi-même peut-il faire ce contrôle ?

Non ! Depuis le 26/12/2011 seul un organisme accrédité Cofrac peut réaliser cette prestation. Si je ne suis pas employeur de main d'œuvre et n'accueille pas de public, il est recommandé de faire un contrôle à minima tous les 3 ans

Témoignage d'un de nos sociétaires.

«Suite à ma demande de passage du chargé de prévention de Groupama sur mon exploitation celui-ci m'a informé notamment des risques vis-à-vis de mon installation électrique vieillissante et de l'utilité de la faire contrôler. Suite au passage de l'organisme de contrôle celui-ci a détecté notamment que certaines prises n'étaient pas bien raccordées à la terre et que j'avais un fusible qui n'était pas adapté à ma section de fil ce qui, dans un premier temps aurait pu me faire prendre une décharge électrique pouvant conduire à l'électrocution et dans un second temps à une surchauffe donc départ d'incendie. Cependant pour moi tout était fonctionnel et rien ne me laissait penser à cela».

La thermographie infrarouge en complément.

Elle sert à mettre en évidence des phénomènes non perceptibles autre que par les infrarouges, dans les infrastructures électriques (ex: armoires générales, coffrets secondaires des chambres froides, bâtiments d'élevage, photovoltaïque,…) en charge, des échauffements pouvant avoir diverses origines comme de mauvaises connexions, surcharges, déséquilibre de phases, contacts défaillants, échauffement anormal,…

Le tout pouvant également entraîner des incendies et/ou une perte partielle ou totale de l'exploitation ainsi que l'arrêt de la production.

▸ Vous avez la réponse

Est-il vrai qu'à compter du 08 mars 2015 chaque logement devra impérativement être équipé au minimum d'un détecteur de fumée normalisé ?

Oui, le législateur a réagi au fait que la 1ère cause de mortalité dans les incendies est l'intoxication par les fumées et que 70% des décès surviennent la nuit. En effet, plus de 1000 personnes par an sont victimes de feux d'habitation, environ 1 personne par jour en meurt! De plus il faut savoir que nous ne disposons que de 3 minutes maximum pour fuir ou éteindre un incendie sans dommage corporel.

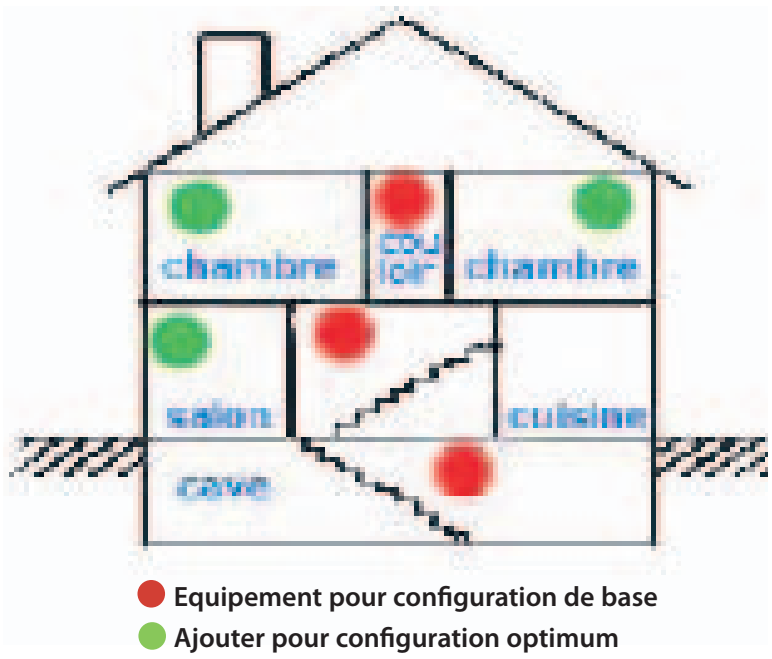
Ces détecteurs normalisés qui doivent répondre à la norme NF EN 14604 et marquage CE, seront donc bien obligatoires, dès cette année, dans chacune de nos habitations. L'alarme sonore diffusée par cet appareil lors d'un incendie permet d'évacuer les lieux du sinistre avant d'être intoxiqué par les fumées, et donc de sauver des vies !

Vous êtes propriétaire occupant ou vous mettez en location votre habitation :
vous êtes tenu d'installer dans celle-ci au moins un détecteur de fumée normalisé, et de vous assurer de son bon fonctionnement lors de l'établissement de l'état des lieux mentionné à l'article 3-2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.
Une fois dans la location, le locataire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de ce dispositif et assure son renouvellement, si nécessaire, tant qu'il occupe le logement

Conseils pratiques

Les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (Daaf) sont à installer en priorité au plafond, au centre des couloirs et paliers. Vous pouvez aussi installer un Daaf dans les chambres et le salon. Evitez par contre la cuisine, la salle de bain et la chaufferie.

Cet équipement de sécurité fonctionnant sur pile, nous vous recommandons ceux équipés de piles au lithium, dont la durée de vie est garantie 5 ans voire 10 ans. Vérifiez que les modèles de détecteurs en votre possession ou ceux que vous envisagez d'acheter ne font pas partie de la liste des Daaf retirés du marché (disponible sur internet).



Et pour compléter ma protection incendie, que puis-je faire ?

Acquérir un extincteur adapté à l' endroit où il sera placé. Exemples :
Habitation : Extincteur de 6 litres d'eau pulvérisée avec additif
Chaufferie (chaudière fioul) : Extincteur à poudre polyvalente ABC (existe en automatique)
Atelier : Extincteur à poudre polyvalente ABC

Armoires électriques : Extincteur à dioxyde de carbone
Moissonneuse-batteuse : Extincteur à eau pulvérisée avec additif (en complément de l'extincteur présent pour éteindre les feux de moteurs).

Et si j'ai déjà des extincteurs ?

La vérification annuelle permet d'assurer un bon fonctionnement des extincteurs dans le temps. Bien sûr, Groupama Paris Val de Loire proposera à ses sociétaires des journées de vérifications et ventes d'extincteurs au cours du premier semestre 2015.

GROUPAMA
L'expérience de la prévention depuis plus de 50 ans
01 49 85 52 05
«vivons prévention.com»

FERMES OUVERTES
Bâtiments à visiter entre 9h et 18h
Vaches laitières, jeunes bêtes et stockage

ets pretot frères
03.84.68.30.30
Samedi 14 mars Champdivers (39)

Nouveauté Mazeron

Un plateau gros tonnage



Le constructeur de Magny près d'Avallon propose nouveau modèle de plateau 4 roues gros tonnage. 5 longueurs de plancher sont disponibles : 6, 7, 8, 9 et 10 m pour un PTAC maxi de 17 tonnes.
Ces plateaux bénéficient d'un essieu avant sur suspension (1/2 tandem) monté sur un double châssis oscillant, retenu en 4 points pour une bonne stabilité et sur 1 couronne à billes.
Le plancher tôlé présente des bordures relevées sans angle saillant. Le châssis est composé de 2 longerons type routier en poutrelles IPE 300 et de traverses en tubes rectangulaires 80/40 tous les 40 cm. Les échelottes repliables sont galvanisées et adaptées aux bottes rondes, ce qui permet de gagner 1 mètre sur la longueur.

Sarl Ponge

Une gamme de bétaillères élargie



Le constructeur de Guipy propose 2 nouvelles bétaillères à double essieux et à fond plat. L'absence de passage de roue permet d'optimiser l'espace intérieur du véhicule. Deux longueurs sont disponibles : 7 et 8 m pour un PTC de 15 tonnes. Ces véhicules sont dotés d'un pont hydraulique avec possibilité de portillon en option. Egalement en option, un plancher antidérapant Optima et séparations.

Des professionnels à votre service

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
patura
MISE EN PLACE SIMPLE ET ÉCONOMIQUE
Barrières d'herbage - Pompes - Grillage ovin
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



BESOIN D'UN **FINANCEMENT** POUR MON MATÉRIEL **AGRICOLE**





À SAISIR AVANT LE 29 MARS 2015
TAUX DE 1,40 %* TAUX NOMINAL ANNUEL FIXE**
JUSQU'À 5 ANS

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS

Exemple pour un financement professionnel de matériel agricole : 20 000 € empruntés sur 5 ans ; 1.40% taux nominal annuel fixe ; 60 mensualités de 345.33 € hors assurance facultative** et de **349.83 € avec l'assurance groupe**. 0 € de frais de dossier. Conditions en vigueur du 16 février au 29 mars 2015.

Solutions Banque Pro à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

* Prêt professionnel, sous réserve d'acceptation par Groupama Banque, destiné au financement de matériel agricole, non soumis au code de la consommation. Taux promotionnel de 1.40 %, taux nominal annuel fixe en vigueur du 16/02/2015 au 29/03/2015. Offre accessible à toute personne morale ou entrepreneur individuel pratiquant une activité agricole qui détient ou souscrit un compte courant professionnel Groupama Banque. Chaque produit peut être souscrit séparément.
** Assurances facultatives souscrites par la banque auprès de Groupama Gan Vie et Groupama S.A.
Un document d'information vous sera fourni sur simple demande. Vous pourrez vous rétracter auprès de Groupama Banque, par écrit, selon les modalités précisées dans votre contrat.
Les produits et services bancaires sont commercialisés par les Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, entreprises régies par le code des assurances, agissant également en qualité de mandataires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement de Groupama Banque, SA au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 006 369 - www.groupamabanque.com - filiale du groupe Groupama.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 25/02 au 03/03/2015	Bourg-en-Bresse 03/03/2015	St Christophe-en B. 25/02/2015	National 25/02 au 03/03/15
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,04 €	4,03 €
	R	3,60 €	3,70 €	3,70 €	3,62 €
	O	-	3,30 €	-	3,22 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,20 €
	O	3,13 €	3,10 €	-	3,06 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,64 €
	P	2,47 €	2,55 €	-	2,42 €
Génisses VML	U	4,15 €	4,25 €	4,57 €	4,28 €
	R	3,90 €	3,80 €	3,92 €	3,70 €
	O	-	3,20 €	-	3,03 €
Taureaux VML	URO	-	2,55 €	3,05 €	2,69 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 24/02/2015

	E	U	R	
Broutards 6-12 mois				
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	3,33	
250-300 kg	-	3,22	2,83	
300-350 kg	-	2,92	2,84	
350-400 kg	-	2,74	2,60	
400-450 kg	-	2,64	2,49	
450-500 kg	-	2,52	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,88	-	
250-300 kg	-	2,58	2,35	
300-350 kg	-	2,59	2,42	
350-400 kg	-	2,45	2,20	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	2,37	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,16	
350-400 kg	-	-	2,29	
400-450 kg	-	2,32	-	
450 kg et +	-	2,30	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,68	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,14	2,00	-
5 -10 ans	-	2,05	1,94	
+10 ans	-	1,97	1,75	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,23	-	-

Bovins :1381

Broutards : même si l'offre est encore importante et de bonne qualité, elle reste en deça des besoins du panel d'acheteurs présent autour du ring. Les sujets inférieurs à 380 kg gagnent quelques centimes, les tarifs des plus lourds sont reconduits.

Laitonnes - Genisses : les besoins sont bien réels mais la petite hausse de la semaine passée est effacée, les éleveurs ne pouvant l'accepter on enregistre quelques invendus dans ces catégories.

Vaches- Génisses 3 ans : les cours de la viande attaquent le moral des engraisseurs malgré tout, les cours sont sensiblement reconduits.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 02/03

Bovins (503)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
175 à 350 kg	610 - 1000	2,67 - 3,47
355 à 410 kg	970 - 1100	2,55 - 2,80
420 à 495 kg	1050 - 1250	2,34 - 2,71
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
235 à 330 kg	570 - 820	2,40 - 2,65
350 à 390 kg	830 - 960	2,36 - 2,47
Génisses		
325 à 470 kg (16-24mois)	680 - 1240	2,05 - 2,65
500 à 660 kg (24-36mois)	1080 - 1300	1,98 - 2,21
Taureaux		
615 à 880 kg	1210 - 1460	1,64 - 1,97
Vaches		
Vaches légères	810 - 1170	
Vaches entre deux	1180 - 1430	
Vaches lourdes	1440 - 1630	

Apports importants en mâles avec une forte demande en broutards légers à des tarifs très fermes. Cours facilement reconduits en lourds avec peu d'invendus. En femelles les sorties sont également plus importantes et de qualité satisfaisante et ce à des tarifs en progression. Meilleure demande en lourdes. Cours fermes en taureaux.
Après plusieurs semaines de hausse des tarifs en vaches, la demande est plus prudente, accompagnée d'un léger tassement des cours.

Bovins gras : 11
Vaches de viande : 3,62 à 3,74 kg de viande.
Génisses de viande : 3,86 à 3,92 kg de viande
Face à une demande calme, les tarifs sont à peine maintenus toutefois la totalité des animaux présenté a trouvé preneur.

Prochain marché bovins le lundi 9 mars 2015 aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 11/02/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,09	2,82
300 à 350 kg	2,68	2,53
350 à 400 kg	2,65	2,41
400 à 450 kg	2,61	2,40
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,40
300 à 350 kg	2,52	2,37
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,38	2,05
Vaches		
- 5 ans	1,98	1,83
de 5 à 10 ans	1,87	1,69
+ 10 ans	-	1,65

Broutards, Laitonnes : bonne vente en toutes catégories de broutards, commerce plus facile en laitonnes.

Vaches-Génisses : demande suivie avec hausse des cours en vaches debons gabarits, cours reconduits en génisses z.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 17/02/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,20 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-

Tendance : Vente plus facile, bonne demande dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 16/02/15 au 22/02/2015*

	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,73 €	-
350 kg	-	2,60 €	-
400 kg	-	2,51 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,37 €	-
500 kg	-	2,26 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,45 €	2,37 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

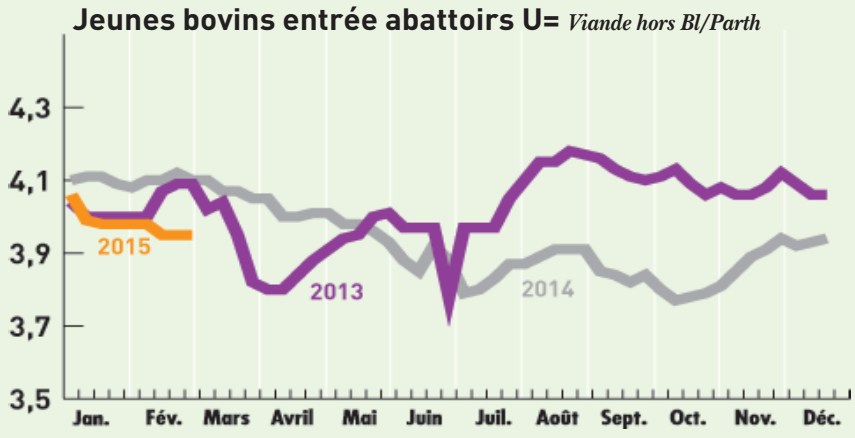
Tendance :
Marché actif.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 16/02/15 au 22/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,46 €	3,45 €	3,43 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,01 €	3,86 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,02 €	3,94 €	3,83 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Races mixte	-	-	-	3,33 €	3,27 €	-	-
Races lait				-	2,85 €	2,73 €	2,69 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,61 €	4,39 €	4,09 €	3,97 €			

tendance : Soutenu dans les races laitières.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 16/02/15 au 22/02/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,02 €	3,99 €	3,92 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,79 €	4,25 €	4,13 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,95 €	3,91 €				
Races mixte					-	3,26 €		-
Races lait						-	2,68 €	2,62 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,98 €	4,67 €	4,31 €	-				

Tendances SEM. 09 / 2015

Bovins de boucherie

Cette semaine n'apporte rien de nouveau avec des consommateurs toujours très attentifs à leurs dépenses notamment pour ceux qui partent aux sports d'hiver.
Sur les marchés, les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère restent peu demandées, mais les tarifs sont cependant assez stables. Le commerce reste calme pour les bonnes génisses et jeunes vaches Charolaises de qualité bouchère, mais avec des cours qui se stabilisent face à un repli de l'offre. Dans les réformes allaitantes de choix secondaire, les sorties peu abondantes entrainent une légère progression des prix dans les allaitantes bas de gamme. Dans les réformes laitières, le déficit de l'offre dans les campagnes oblige les industriels à concéder de nouvelles plus-values pour attirer la marchandise dans leurs unités de transformation. Les tarifs progressent dans l'ensemble des vaches Frisonnes, Montbéliardes et Abondances. La demande est également plus ferme dans les taureaux de réformes. En jeunes bovins, la modestie de l'offre permet un écoulement un peu plus régulier dans les bons Charolais ou Limousins.. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les tarifs des animaux lourds et proche de la finition sont bridés par la valorisation actuelle de la viande. La vente est régulière avec des tarifs qui tendent à progresser dans le bétail convenable à herbager dans quelques semaines. ■

Broutards

Face à une demande plus ferme pour le remplissage des bateaux à destination de la Tunisie, de l'Algérie et de la Turquie, la tendance commerciale reste active avec une progression des prix sur l'ensemble des marchés dans les mâles pesant de 250kg à 350kg. La tendance est au maintien des prix dans les plus lourds. Dans les femelles ordinaires, le marché espagnol reste suffisamment couvert dans les ordinaires et la tendance est à la stabilisation des prix pour les bonnes laitonnes lourdes convenant au marché italien..■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Face à la réduction saisonnière de l'offre, le commerce reste régulier avec des tarifs qui se stabilisent dans les veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards convenables. Les transactions demeurent fluides dans les croisés laitiers convenables et pour l'ensemble des bons veaux de race pure ou croisés (viande ou mixte), avec des tarifs qui restent élevés pour la saison. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 2 mars) :
«Contexte favorable en femelles, mais plus délicat en mâles où il est cependant raisonnable d'envisager une reconduction des cours.»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 2 mars)
«Marchés bien orientés.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 02/03/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,93 - 3,16**	-
Gras (38-44 kg)	-	**2,71 - 3,23**	-
Gras (44-50 kg)	-	-	-
Gras (+50 kg)	-	**2,34 - 2,71**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,23 - 3,23**	-
Laitons (38-44 kg)	-	**3,12 - 3,51**	-
Laitons (+44 kg)	-	**2,59 - 2,98**	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,34 - 1,67**	-	-
Divers			
Béliers: 97 à 131 €	**1,17 - 1,64**	-	
Agneaux maigres : 17 à 110 €	**0,83 - 2,86**		
Caprins : 18 à 44 €	**0,44 - 1,04**	-	
Boucs :			

Ovins : 238

Agneaux : L'offre est toujours au minima. Quelques lots de laitons de qualité négociés sur de bonnes bases entraînant une légère plus value dans les gris de qualité.

Brebis : Les besoins sont très supérieurs à l'offre. Les sujets de qualité gagnent quelques centimes.

Béliers-Caprins : La demande est toujours présente et la vente rapide.

Effectifs : Agneaux: 137 - Brebis : 26
Béliers : 5 - Caprins : 22 - Divers : 48

Prochain marché : le lundi 17 mars 2015 (pesée 7h00 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 23/02*

Ovins : 66	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 130**	**2,56 - 2,90**
Brebis	**34 - 100**	**0,63 - 1,18**
Béliers	**95 - 115**	-

Vente rapide dans l'ensemble des catégories à des cours femes. Un sel lot invendu.

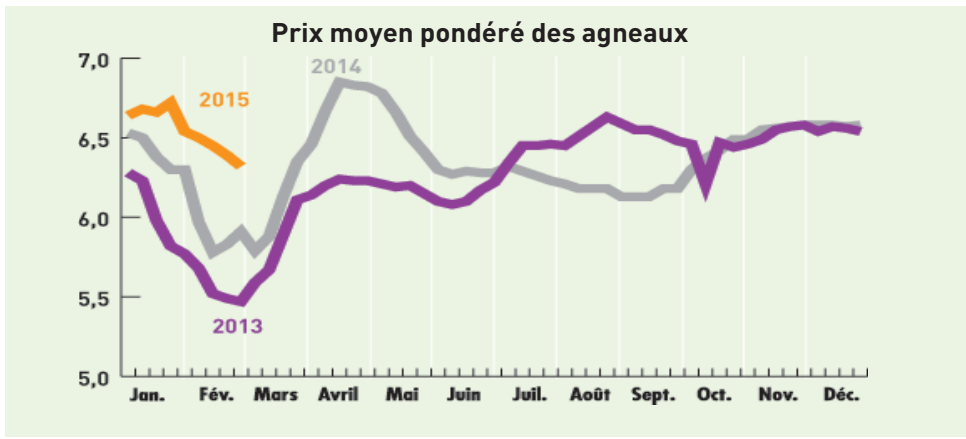
Prochain marché ovins le lundi 9 mars 2015 aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 16/02/15 au 22/02/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,52 €**	**6,08 €**
Couvert	16-19 kg	-	**6,48 €**	**6,025 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,69 €**	**5,52 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 16/02/15 au 22/02/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,32 €	**6,13 €**	**2,36 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 23/02/2015 au 01/03/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,13 -0,05	7,19 -0,05	6,68	-	-	-	-
	R Var.	6,60 -0,07	6,68 -0,04	6,48 -0,02	-	6,89 0,19	6,90 0,05	-	-
	O Var.	-	5,78 -0,07	-	-	6,21 -0,04	6,19	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,97 -0,01	6,92 -0,02	6,30 0,17	-	-	6,74 0,04	-
	R Var.	6,56 -0,04	6,58 -0,04	6,41 -0,01	5,85 -0,08	6,55 0,03	6,41 -0,07	6,20 -0,10	5,81 0,10
	O Var.	-	6,02 -0,03	6,02 0,05	5,60 0,11	6,09 0,01	6,06 0,01	5,95 0,05	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,68 -0,01	5,58 0,05	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,59 0,07	-	-

Zone nord : Agneaux : a l'approche des fêtes de Pâque, les cours se stabilisent dans l'ensemble des catégories. Brebis: a qualité égale, cours stables , peu d'offre.
Zone sud : application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

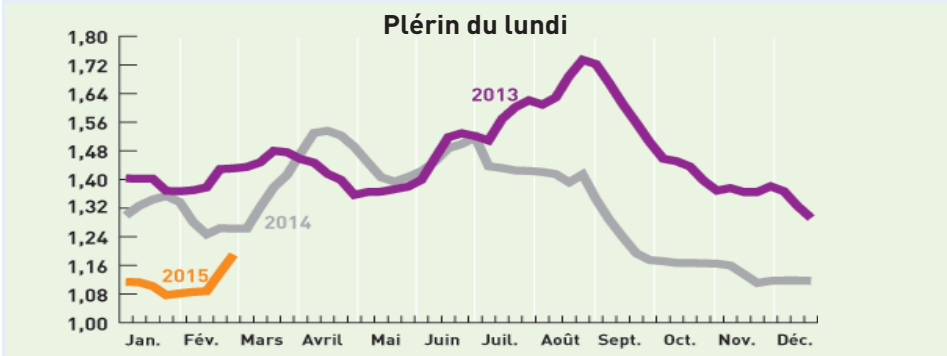
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (12333 porcs présentés) *Cotations du Lundi 23 février 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,190 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 13/02 au 19/02/15*
1,39 €/kg/carcasse euros



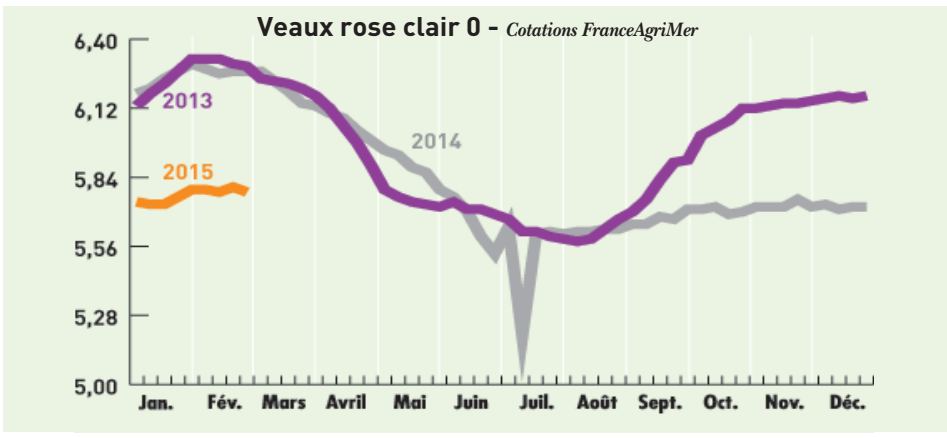
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 16/02/15 au 22/02/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,47 €**	-	-
U	-	**7,86 €**	**6,83 €**	-
O	-	**5,78 €**	**5,17 €**	**4,45 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 123/02/15 au 27/02/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**80**	**460-640 €**	**320-455 €**	**230-335 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270-330 €**	**230-300 €**	**120-150 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**410-530 €**	**320-400 €**	**200-250 €**	**80-120 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-650 €**	**420-480 €**	**260-310 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**768**	**240-360 €**	**210-310 €**	**90-185 €**	**55-85 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 16/02/15 au 22/02/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,30 €**	**2,15 €**	**1,40 €**	**–**
Bons	**2,02 €**	**1,68 €**		

Céréales

Marché du 24 février 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2014			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	4 de févr.	180	N C
	fourrager	4 de févr.	152	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	4 de févr.	178	N C
Aube/Yonne	fourrager	mars-juin	154	V C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mars-juin	155	N C
Sud Côte-d'Or	62/63 kg/hl	févr.-juin	150	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	févr.-juin	150	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		145	NC
Aube/Yonne	50-51 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone			n.p.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		mars-juin	136	A C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		fèvr.-juin	132	V C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		févr.-avril	220	A C
Yonne		févr.-avril	220	N C
Côte d'Or		févr.-avril	225	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	févr.-avril	245	N C
LUZERNES DÉHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	dispo	163	V
PULPES DE BETTERAVES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main		inc.	
Aube	6 mm 1ère main	5 de févr.	156	V

Animaux

Bovins

21 - VENDS taureaux charolais HBC, 2, 4 et 5 ans, IBR A, TGS. Tursin Sébastien - Villargoix (réf. 1005)
✆ **06 85 51 56 86**

Tracteurs

57 - Vends tracteur Claas Axion 840 Cmatic 2.350 H 240 cv, toutes options hyd. gros débit.
✆ **06 62 49 43 33**

69 - Tracteur agricole NEW HOLAND TS115 2003 6700H chargeur relevage AV. 21000 euros à déb.
✆ **06 88 78 38 01**

Travail sol

01 - Vds charrue Fenet 3 socs + 1 soc prix 450 euros
✆ **06.40.95.37.68**

26 - Recherche vibro 5 à 6 m carré Lemken, Ripert 3 à 3.50m et Chizel 3 à 3.50m avec rouleau 5 à 7 dents.
✆ **06 83 00 65 05**

26 - Vds cultilabour Kuhn EL142-300 rouleau Paker TBE 6200 euros.
✆ **06 80 11 25 25**

38 - Vds semoir blé 3 m, 17r, combiné vibro, vibro 2,50 m, pulvé 600 l, rampe 9 m.
✆ **04 74 84 46 27 HR**

69 - Recherche semoir céréale avec sabot en 2,50 19 ou 21 rangs. Faire offre.
✆ **06 43 11 39 57**

69 - Vds semoir engrais Amazone ZAF 804 ouvertures hydro 600 HT vibro sem quivogne avec attelage arrière 1200 exo TVA TBE.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

71 - C. cessation vds tracteur Ford 7910, 1987, 4 x 4, M.B. J.Deere 965, 125 CV, semoir blé 3 m, maïs 4 rgs plat. t., pulvé Hardi 18 m hydro, benne Gilbert 7,5 T, bétaillère 8 à 10 gros b.
✆ **03 85 72 00 40 H.R.**

84 - Vends herse rotative 4 M Maschio avec rouleau packer + 1,30 M rouleau lisse.
✆ **06 09 09 57 18**

Récolte

07 - Vends Presse Balles rondes JD 545 Pick-up large
✆ **06 68 77 93 87**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale Krone (réf. 090A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds matériel fenaison presse J. Deere 332A conditionneuse Heston PT7 andaineur Kuhn groupeur Doucet TBE.
✆ **04 75 50 31 78 (HR)**

46 - ACHETE corn picker Bourgoin MD8, GM3, GX.
✆ **06 17 70 29 12**

58 - VENDS faucheuse Kuhn GM D 600, série 2, - andaineur Kverneland 9038, servi 150 ha. (réf. 0907)
✆ **06 09 89 68 24**

69 - Vds IPM 6,40 m. H. 0,28 + pommes de terre Monalisa.
✆ **04 78 44 43 32 HR ou répondeur**

74 - Vends faucheuse Khun FC 243 G2 LT 2,40, 6 assiettes + conditionneur à fléaux.
✆ **06 76 99 34 44**

Arbo-viti

26 - Vds cause retraite atomiseur Agrimaster 600l porté TBE control ok2018 état neuf.
✆ **06 07 50 15 62**

Epandage

42 - Vds épandeur Goyer 3.5 T bon état + rouleau larg 2.50 M - attelage 3 p ou traîné BE
✆ **04 77 20 70 41**

42 - Vds semoir engrais Kuhn 921 1995 tbe ac rehausses 2 big bags disques épandage 1 campagne
✆ **06 75 13 93 48**

74 - Vds tonne lisier 8000 l Pichon très bon état, peu servi, flèche à ressort, pneus 50 %.
✆ **06 23 34 85 05**

Irrigation

26 - Vds électro pompe Guinard 30 kw 50 m3 10 bars + armoire + cable TBE
✆ **06 88 59 62 54**

Cave

38 - Recherche cuves polyester ou inox 200 à 400 L. BE Après 20H00
✆ **04 74 93 23 77**

Agri. divers

01 - Vds benne Miro 10T 2 ess. tandem pneu 385-65R22,5 ridelles ensil. bé
✆ **06.11.13.72.58. ou 04.74.52.91.35**

01 - Vds jumelage Sodijantes GS MD+4 20R38 et 480.70R28, 4 verrous - filets, éleveuse, cages et caisse à farine (500 kg) pour volaille de Bresse
✆ **06.40.18.07.28**

01 - Vds salle de traite 2X4 vestfalia, 2 cellules à grains 50T, silo 4T, pompe à lisier hacheuse, brosse VL, géomembrane 930 m3
✆ **06.71.54.20.46**

01 - Vds herse rotative Pegoraro 2m50 att. semoir - semoir Nodet 2m50 - herse à prairie Bottin 6m hydro
✆ **06.87.55.29.38**

01 - Vds semoir engrais Sulky double plateaux 1000L - tracteur Deutz 5506, 55 cv, avec chargeur - autochargeuse Deutz 40m3
✆ **06.70.54.91.74**

21 - Cause RETRAITE vend : vibroculteur 4.50 m repliage hydraulique TBE, - benne Brimont 7 T - TBE, - rateau faneur Kuhn TBE, - pailleuse Lucas BE, - cuve à fouil avec volucompteur neuve, - semoir Nodet 4 m. GC, BE (réf. 100D)
✆ **06 79 16 95 97**

25 - VDS 2 plateaux à fourrage 6 m entre ridelles balles rondes de regain 150x120 et 120x120.
✆ **06 07 66 91 19**

26 - Vds 1 scie à ruban mural D.90cm 500 euros, 1 machine à traire 200 euros + 2 pots à lait bovin Wesfalia 100 euros.
✆ **07 81 21 62 84**

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 12 T.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds désileuse pailleuse 6,6 m3 salle de traite 2x4 Melotte cuve fuel 1000 L char 4,6 m.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - Localisateur / Bineuse engrais porte 3 rangs TBE 500,00€. Trémie importante.
✆ **06 83 38 32 31**

42 - Vds quad Yamaha 4x4 griffe Alfa Laval décrochage étable + réception à lait verre + pompe à lait inox + semoir blé 11 rangs Mc Cormick bon état
✆ **06 60 71 43 71**

69 - vends pirouette Kuhn 6 toupies 5801 MH - 2003 - bon état : 4000 euros.
✆ **06 72 25 95 65 ou 06 79 98 69 81**

69 - Cherche griffe machine à traire Cascoigne Melotte occasion avec pulsateur électronique.
✆ **04 74 26 36 10 HR**

69 - Vends focheuse conditionneuse Taarop 337. 2,80m trainée. Charrue trisoc KV déport hydraulique. Semoir sulky 2,5m 17 rangs.
✆ **06 26 38 53 79**

71 - Vends rigoleuse Agram Greffet D 2000, relevage hydraulique, fers neufs.
✆ **03 85 24 12 35 H.R.**

71 - Vends motobineuse thermique, larg. travail 0,90 m, Briggs et Stratton, roue porteuse arrière, très peu servi, 150 €.
✆ **06 74 45 19 29**

73 - Vends cage contention bon état, cornadis bloquant sur toute la hauteur, grille sécurité avant.
✆ **06 22 63 45 94**

73 - Vds salle de traite TPA 1x10, 2003, confort top decro automatique.
✆ **06 21 93 04 81**

89 - ACHETE tracteurs 4 RM (même en panne), - MB avec cabine, - presses à rouleaux, - presses MD (réf. 08VB2)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

63 - AV camion Renault Mascot bétaillère tt alu 6 vit. 150 CV blocage différentiel VL 3,5 T AN2004 210.000 km TBE entretien suivi fact. à l'appui 21.000E à déb.
✆ **06 21 68 22 91**

Véhicule

Utilitaire

69 - Vends Bipper Diesel 73000Kms année 2008 Contrôle ok 4500 euros.
✆ **06 15 96 32 65**

71 - Vds camion bétaillère Renault B110, 3,5 T, VL, TBE, année 1997, 340.000 km, 7.000 euros à déb.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds Master bétaillère, caisse neuve, 2012, 85.000 km, 120 CV, remorque 3 essieux 26 T, L 7,50 m.
✆ **06 87 39 25 00**

73 - Vds 406 Peugeot contrôle ok, vds camion Renault 7,5 t, mine ok, prix, renseignements au tél.
✆ **06 67 15 49 60**

Tourisme

38 - Achète mobylette Motobecane de préférence couleur bleu. Appeler le soir
✆ **06 79 77 17 98**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin regain récolte 2014 stock hangar livraison possible
✆ **06.81.13.67.64**

01 - Vds piquets acacia 2m + planteuse à piquets - 01190 Sermoyer
✆ **06.67.60.56.82. ou 03.85.51.81.95. hr**

01 - Agri vend livre très bon regain 2ème et 3ème coupe prairie artificielle à partir de 150 E/T + bon foin
✆ **06.83.33.41.45**

07 - Vends foin balles rondes.
✆ **06 85 14 46 51**

21 - VENDS foin 1ère coupe, année 2013, balles rondes, 100 x 100, 100 €/tonne, bonne qualité (réf. 0906)
✆ **06 81 82 29 71 09 62 17 55 84**

21 - VEND foin bottes rondes 120 x 120, année 2013, 70 €/tonne (réf. 1001)
✆ **03 80 84 34 36**

38 - Agriculteur vds foin rouleaux ou grosse botte carrée à prendre sur place ou livraison possible à partir de 7 tonnes - Vds tracteur JD 6810, 9500 Hres : 16500 euros à débattre.
✆ **06 07 33 77 17**

38 - Vends bottes rondes de chanvre. Venir chercher dans le Trièves.
✆ **06 86 00 58 85**

38 - Vends pomme de terre Mona Lisa 25Kg 10 euros.
✆ **06 84 52 88 68**

71 - Vends foin 2014, à l'abri, bottes diamètre 180, tank à lait, 1.060 L.
✆ **06 33 51 62 55**

73 - Vds foin regain 13 BR enrubannées 2014, bonne qualité, 120x120, livraison camion 20 ou 24 BR.
✆ **06 10 11 51 91**

Fourrage

ACHÈTE PAILLE-FOURRAGE Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

01 - Vds foin 1ère et 2ème coupe bottes carrées 0,70x0,80x2,20 année 2014 bonne qualité
✆ **06.78.64.01.75**

01 - Vds foin rouleaux
✆ **06.89.10.96.56**

01 - Vds foin prairie naturelle BR filet 2014
✆ **06.88.55.38.02**

19 - Vds FOIN et PAILLE petit prix, BR 120x130, secteur Aurillac/Argentat, possib. livraison.
✆ **06 71 71 19 80 ou 06 77 76 82 43**

21 - VENDS foin de prairie balles rondes 120 x 130, proche Semur en Auxois, prix 80 € la tonne départ (réf. 0807)
✆ **06 82 69 28 68**

69 - Vds paille de qualité, foin HD ou BR, livré par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

26 - Vds plants de chênes truffiers vert et blanc sélectionnés et mycorhizés par mes soins.
✆ **06 76 92 81 71**

Propriété

71 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 0910)
✆ **06 07 30 10 92**

74 - Vends propriété 55 ha, bâtiments très bien placés à 6 km de Bourg en partie au centre du village c. retraite
✆ **06 81 71 47 77**

89 - VENDS ferme ov/cap BIO (retraite) 32 ha, habit. 140 m2, chauf. cent., bât. 900 m2, labo. from. viande, ch. froide. Important potentiel développement vente directe, 6 km.Toucy, 20 km. Auxerre, 1 h 45 Paris : 370 K€. Possibilité d'acheter tout ou partie (réf. 070C)
✆ **liperi@laposte.net 06 41 90 21 10**

89 - VENDS prairies + DPU 17 ha vallées d'Armance. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cedex (réf. 0901)
✆ **Terres de Bourgogne**

SOWMA GRAND VOYANT MEDIUM
Détient des pouvoirs ancestraux 30 ans d'expérience
Confiez-vous à M. SOWMA car il peut résoudre tous vos problèmes même les cas les plus désespérés. Retour immédiat de l'être aimé, chance aux jeux, travail, amour, amaigrissement...
GARANTI Facilités de paiement
06 89 89 80 57

38 - Vds épandeurs fumier Scobel 6 T. et FIAM 3,5 T. Bas prix 900€ et 500€. Semoir maïs 4 RGS Meca 200€.
✆ **04 76 38 69 62**

42 - recherche moto ancienne avant 1950 si possible pas trop rouillée - budget 1000 euros environ
✆ **06 76 86 63 67**

69 - Vds desherbeuse thermique à gaz 2 rampes bruleurs 4 bouteilles propane P 13 4 roues de jauge commande électrique maraicher.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

69 - Vends regain B.R 2 niches à veau en bois. Cages lapins engraissement monte bottes salle de traite 2x4 Delaval. 306 break H.D.I contrôle ok.
✆ **06 06 84 47 23**

71 - Vends piquets acacia vigne 1,40 m, appointés, écorcés, 2 euros, visibles à Rosey 71.
✆ **03 85 87 75 82 06 03 59 70 79**

Offre

Emploi

38 - Cherche salarié agricole pour exploitation laitière de 35 vaches, dans la commune de Gillonnay. Intéressé par tout profil.
✆ **06 74 11 70 96**

ENTREPRISE AGRICOLE CÉRÉALIÈRE ET BOVINS VIANDES DU SECTEUR DU VAL D'AMOUR JURASSIEN recherche

un(e) **CHAUFFEUR DE TRACTEUR ET RESPONSABLE PRODUCTION D'UNE HUILERIE ARTISANALE** pour un CDI temps plein.

Sous la responsabilité du chef d'entreprise et dans le cadre d'une large autonomie, il sera chargé de l'ensemble des travaux sur les cultures : labour, pulvérisation, moisson, épandage engrais. Dans le cadre de l'huilerie de l'exploitation, il sera responsable de la production d'huile et de la gestion d'une petite équipe (approvisionnement, planning, presse, filtration, embouteillage, nettoyage, ...). Expérience et formation seraient un plus. Salaire intéressant et évolutif. 15 heures supplémentaires mensuelles rémunérées. Indice de départ 10,93 € brut niveau III1 convention collective.

Poste à pourvoir au 15 mars 2015. Envoyer lettre de motivation et CV :

Soelis Votre ressource pour l'emploi
GUICHET EMPLOI
455 rue du Colonel de Casteljau - BP40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

Terrain

07 - Vends jeunes vergers cerisiers en production irrigués surface 2ha. Empurany (07)
✆ **06 74 03 12 12**

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

69 - Vends 2 ha de vignes cru Chiroubles, prix à débattre.
✆ **04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20 h.**

Divers

38 - Vds 100 balles ronde de foin diam. 135 - Charrue trisocs Grégoire Besson.
✆ **06 76 07 20 09**

39 - Jura, exploitation laitière recherche agent d'élevage, possibilité transmission.
✆ **03 84 25 56 03 06 30 24 35 28**

45 - Exploitation polyculture élevage RECHERCHE jeune retraité pour travaux agricoles, bricolage, maison rénov. équipée, 90 m2 (réf. 100A)
✆ **06 24 19 23 74**

69 - Recherche salarié pour exploitation polyculture maraichère.
✆ **06 87 03 85 79**

89 - Installateur matériels élevage RECHERCHE monteur électromécanicien, déplacement quotidien, CV + lettre à lam.breyne@g.mail.fr (réf. 0507)
✆ **lam.breyne@gmail.com**

Groupe SOREAL **Soréal Nutrition Animale**

PME multi-sites de plus de 150 personnes, spécialisée dans la nutrition animale, renforce ses effectifs et recherche pour son site de Joigny (89) :

UN(E) TECHNICO-COMMERCIAL(E) RUMINANT (CDI)

Descriptif du poste : Au sein d'une équipe commerciale dynamique, vous assurez le développement des ventes de produits de la gamme «ruminant», auprès d'une clientèle d'éleveurs, d'agriculteurs et de distributeurs.
Vous aurez pour mission de gérer et développer un portefeuille de clients sur un secteur géographique pouvant comprendre les régions Bourgogne, Centre et une partie de l'Auvergne.
Vous bénéficierez de notre savoir-faire et du soutien de notre équipe technique pour répondre au mieux aux attentes des clients.
Vous bénéficierez d'une rémunération attractive (fixe, primes variables, véhicules fourni) et d'avantages divers (mutuelle, comité d'entreprise…)
Profil : Titulaire d'un BAC+2, type BTSA, vous possèdez une première expérience de 3 ans minimum. Vous êtes rigoureux, impliqué et dynamique. Vos qualités relationnelles, votre enthousiasme et votre capacité à convaincre seront vos atouts pour réussir dans ce poste.
Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à l'adesse suivante :

SORÉAL service RH-Mme Fabienne Logerot - 01540 Vonnas ou par mail à : fabienne.logerot@groupe-soreal.fr

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles et viticoles. Rectification culasse, etc...http://michelservignat.wiw.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

71 - Service spécialisé de manipulation et intervention bovin/ovin. Travail avec chien de troupeaux, 15 ans d'expérience.
✆ **06 74 49 76 31**

Demande

Emploi

42 - Fils agri. 52 ans recherche emploi stable exp. meca arbo jev permis B C EB cert phyto val 2024
✆ **06 68 79 06 37**

71 - Jeune homme, 15 ans, actuellement en classe de Dima au CFA de Gueugnon dans le 71, recherche pour la rentrée de 2015 un maître d'apprentissage dans le secteur de l'agriculture, région Bourgogne. Si vous êtes intéressé, vous pouvez appeler au
✆ **06 03 36 50 85**

Animaux

Bovin



01 - Vds taureau Blonde d'Aquitaine 30 mois + T. charolais 18 mois garanties sanitaires livraison possible tous issus IA sans corne
✆ **06.11.07.36.12**

01 - Vds reproducteurs limousin choix 18 mois - Earl Henry
✆ **06.25.39.63.95**

01 - Vds 4 génisses Prim'Holstein prix 1000 euros
✆ **06.40.18.07.28**

01 - Vends génisses 46 termes Mars et Avril sanitaire OK - 18 km de Bourg en Bresse
✆ **04.74.51.70.16**

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reproducteurs 14 mois, HBC, IND IBR. EARL Benoit Poillot (réf. 0801)
✆ **06 78 22 35 45**

21 - VENDS grand choix de reproducteurs HBC 1 et 2 ans. GAEC Ferroux - Savilly (réf. 08VB1)
✆ **06 84 86 22 72**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 080C)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - VENDS reproducteurs charolais. EARL de Jully - Lobreau - Magnien (réf. 0902)
✆ **03 80 90 08 79**
06 70 11 90 57

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 1 an et 2 ans. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais inscrit VEND veaux 15 mois, OR IA, vêlage facile, Virgil, Artois et monte naturelle, fils de Grand Duc, prix de famille Semur 2014, TGS, prime CG 21. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0911)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - VENDS jeunes taureaux LIMOUSINS dociles 15 mois. (réf. 1003)
✆ **06 99 96 25 01**

21 - VENDS taureaux HBC 2 ans, 15 mois, vêlage facile, TGS. Livraison assurée. Fred. Lechenault (réf. 1004)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - Prends bêtes en pension région Saint Seine - Sombernon (réf. 1007)
✆ **06 17 06 24 93**

21 - CHERCHE pâture à louer ou acheter ou bête à mettre en pension (réf. 1008)
✆ **06 03 09 07 20**

25 - VDS taureau Montbéliard TBO mamelle et lait et conformation âge 2 ans.
✆ **06 02 50 57 05**

38 - Vds taureaux Charolais 16 mois et génisses 13 mois - HBC GAEC de NAVOUX.
✆ **06 16 85 50 52**

42 - Vds taureaux prêts à saillir Holst. Rouge et Noir - Montb. - Charolais - Limousin -TBO - poss. location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds taureaux Charolais 2 ans et 16 mois - HBC - vel. facile - Cuisset JM
✆ **04 77 64 53 33**
ou 06 30 92 60 12

42 - Vds VL Montbéliarde CL tgs
✆ **06 72 27 51 41**

42 - Vds cause retraite génisses 38 et autres à saillir
✆ **06 17 52 60 51**

42 - Vds taureaux CH 18 à 24 mois indem Ibr hivernés au pré
✆ **06 38 65 40 90**

42 - Vds taureaux charolais 16 mois HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

42 - vds cse cess. troupeau Charolais HBC ivmat 107 naisseur Vittoz - Crepet JC
✆ **06 83 72 25 96**
04 77 28 15 07

42 - Vds génisses 2 ans- taureaux de 1 à 2 ans inscrits HB Charolais hivernés au pré- Denis JF
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Prends en pension bovins à partir du printemps
✆ **06 27 08 74 26**

54 - Prends bovins ou chevaux en pension pour herbage 2015. Secteur Nomeny 54.
✆ **06 82 92 54 44**

58 - VENDS taureaux charolais HBC, - veaux reproducteurs 2 ans et adultes issus de très bonnes origines, GS, semences pour vêlage facile sur génisses. Elevage Roger Batho - 58330 Saxi Bourdon (réf. 0210)
✆ **03 86 58 35 52**
06 74 69 21 83

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69**
ou 03 45 82 90 10

58 - VENDS reproducteurs charolais 2 ans, TGS, bonnes origines. GAEC du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 0602)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - VENDS reproducteurs 14 - 15 mois, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 060E)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS reproducteurs charolais 1 an - 2 ans - 3 ans, HBC et non. Guinot - Sermarges (réf. 0605)
✆ **03 86 84 33 19**
ou 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 18 mois/2 ans + veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 07VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - Elevage charolais HBC - EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureau 4 ans, - taureaux 2 ans et 13 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 0706)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS 5 taureaux 2 ans dont 2 vêlage facile. HBC, TGS. Colmont Guillaume (réf. 070E)
✆ **06 83 06 61 92**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, vêlage facile, TGS, TBO. GAEC Roube - Magny Cours (réf. 080B)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - VENDS taureaux de 2 - 3 et 4 ans, le tout HBC, IBR A, TGS. EARL Berger Stéphane - Ternant (réf. 080A)
✆ **06 25 72 20 74**
06 03 61 72 87

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 0909)
✆ **03 86 60 23 29**
06 37 43 86 56

58 - VENDS 1 taureau 2 ans, gros veaux reproducteurs HBC ou non. TGS. Martin - Montigny sur Canne (réf. 0905)
✆ **03 86 50 05 60**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC. Gaec Deboux, Niault, 58110 Chougny.
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS veaux repro., - taureaux 2 ans et adultes HBC, TGS, prix raisonnable. EARL des Morillats 58360 Préporché (réf. 090D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - VENDS veaux reproducteurs charolais HBC. GAEC Debout - Niault 58110 Chougny (réf. 100C)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS taureaux reproducteurs CHAROLAIS 1 à 3 ans, - 4 vaches vêlées, - 8 laitonnes, - 5 génisses de 2 ans. G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (réf. 100B)
✆ **06 73 10 01 13**
03 80 96 44 68

58 - VENDS 2 taureaux charolais HBC 4 et 5 ans, IND IBR. EARL Coudret 58350 Chateauneuf Val de Bargis (réf. 1006)
✆ **03 86 69 25 38**
06 99 35 67 34

58 - VENDS veaux reproducteurs Blond'Aquitaine (réf. 1009)
✆ **06 15 78 68 83**

69 - Vends vaches et gennisses PM terme à partir du 25 Mai. Cl indem IBR cause retraite.
✆ **06 22 82 38 89**

69 - Elevage limousin vend gros veaux reproducteurs-trices calmes bonnes origines HBL 5m 7F. Prix raisonnables dispo aussi quelques limousins non inscrits.
✆ **06 82 22 56 77**
ou 04 72 31 13 72

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ **06 07 57 55 40**
ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur au pré, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site http://gaec-bonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Eleveur charolais HBC vend taureaux repro. 2 ans. Vincent Serge, 71420 Oudry.
✆ **06 77 16 24 11**

71 - Vds 20 taureaux repro. 1 et 2 ans, HBC. Gaec d'Azu, Griveaux/Lhoste, 71 Saint-Romain-sous-Gourdon.
✆ **06 47 94 61 07**

71 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, HBC. Gauthey Alexis, La Comelle.
✆ **06 22 32 71 91**

71 - VENDS taureau adulte, 18 - 12 mois au pré, soins raisonnés, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 090B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds taureaux 18-24 mois, non inscrits, IBR A, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 2 ans, 1 an et adultes au pré, TGS, IBR A. Chatillon J-M., 71 Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds bons taureaux, HBC, 2, 3 et 4 ans, TGS, liv. poss. Ducert Claude, Martigny-le-Conte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elevage limousin vend taureaux 15-22 mois, inscrits HBL ou non, hivernés au pré.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Elev. charolais HBC, vente amiable, 25 taureaux 20-24 mois, vend. 13 et sam. 14 mars. EARL Pacaut J-M., "Chazeux", Laizy.
✆ **06 84 10 17 27**

89 - HBC VEND taureaux charolais 2 ans, - 65 taureaux 12 à 15 mois, - 15 génisses 2 ans, très bonnes origines, TGS, IBR A. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - St André en Terre Plaine (réf. 060F)
✆ **06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71**

89 - VENDS taureaux 18 mois et veaux reproducteurs 15 et 16 mois avec ou sans corne, HBC, facilité de vêlage, livraison assurée (réf. 0803)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - VENDS taureaux à génisses charolais HBC, TGS, - 1 adulte 3 ans et 16 mois. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0806)
✆ **03 86 75 15 33**
06 19 96 60 17

Caprin

26 - Vds boucs alpin issus IA indemne CAEV troup 1200kg.
✆ **04 75 46 06 43**
ou 06 37 08 28 15

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination. Bonnes références, contrôle laitier.
✆ **06 62 19 95 28**

42 - Vds chevrettes alpines de 11 mois sallies de 1 à 2 mois 120 euros - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

26 - Vds agnelles de 2013.
✆ **07 85 54 74 03**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65.**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, jeunes truies, livraison possible.
✆ **06 73 47 78 29**

Volaille-Lapin

69 - Av poules pondeuses élevé plein air 4 euros pièce prix par quantité. Dispo à Bessenay.
✆ **06 85 42 47 22**

Chien

01 - Vds chiots montagne des Pyrénées 4 mois nés en bergerie déjà au travail parents supers
✆ **04.74.76.34.58**

42 - Vds chiots Border Collie tbo lof origine Scott travail vaches moutons - 21316 3883
✆ **04 77 24 86 37**

63 - AV jeunes Beaucerons M et F non LOF origine travail N° Mère 250269602242963.
✆ **06 72 67 39 50**

69 - Vends chiots border colllie non lof parents visibles au travail sur ovins. Née le 14/12/2014. 3 mâles et 3 femelles. Mère n° 250269810570360. Prix 350 euros.
✆ **06 81 10 25 93**

84 - Vends chiot Beagle F née 01/01/2015.
✆ **06 09 09 57 18**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Travail à façon





ESPACE Affaires

Défi Mat

ST-FLOUR 15 : Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	an	Heures	CV
CLAAS Celtis 436 rx + ch MX T8	2007	3900	82
CLAAS Celtis 456 PLUS RX, BE	2008	5400	102
DEUTZ-FAHR Agrotron 110, ch, BE	1998	6000	110
JD 6105 R, ch JD HR 340, état neuf	2014		105
JD6115 m, bâtis, JD-PQ, TBE	2013	1000	115
JD 6115 M, masses av, état neuf	2014	250	115
JD 6140 R, boite dir/driv.,cab susp	2014	1100	140
JD 6150 R AP, ch JD H360, TBE	2012	2700	150
JD 6320, cab susp, char JD 631	2006	5400	100
JD 6330 APTLS, char rel av, TBE	2011	2500	105
JD 6530 P, auto/eco, batis Quicke	2009	4975	120
JD 6530 P, auto/eco 24/24, TBE	2009	2800	115
JDE 6620, auto power, TBE	2006	4600	125
JD 6920 P, auto quad 20/20, HMS	2003	7500	150
JD 6110 SE, char JD 631, TBE	2002	3900	80
LAMBORGHINI 850 Premium, BE	2002	6650	80
MF 164/F, char Faucheux	1984	6800	
MF 4335, char MX 80	2003	3800	75
MF 6150, 4 vitesse, char, BE	1998	6300	90
SAME Antares 130, rel/pdf avant	1994	5810	130
SAME Silver 105, bte 45/45 tripl	2004	4700	100

TÉLESCOPIQUES

CATERP. TH 255, 2,5 T, 5,60 m	2012	2000	84
CATERP. 407 C, flèche 7,3 m	2009	4300	126
MERLO 32.6 Plus, 7 m	2008	2900	102

AUTRES MATÉRIELS

- Epandeur PROMODIS KVX 9000, 2004, 12 m³
- Epandeur LEBOULCH Goliath 162, 2011, 16 m³
- Bétaillère CARGO Vanto 400, 2002, 5/6 bs, 4/2,40m
- Bétaillère MAITRE MAJ, 1991, 7/8 bs, 5/2,40m
- Herse rotativ PÖTTINGER Lion 301, 2007, 3 m, rel ar
- Herse rotative KUHN HRB 303 D, 2004, 3 m,TBE
- Herse rotative KUHN HR 3003 D, 2008, 3 m, TBE
- Combi/sem. AMAZON ADP 302, star profi, 2003, 3m
- Combi/sem. KUHN Venta LC 302-24, 2013, TBE, 3m
- Distri/engrais KUHN MDS 935 R2, 2005, 1800 L
- Distri/engrais VICON PS 604, 2002, rehausse, 400 L
- Mélangeuse KUHN Euromix 1 1380, 2006, 13 m³
- Mélangeuse LUCAS Castormix 80 GUC, 2009, 7,5 m³
- Mélangeuse TATOMA MV 16 DUPLO, 2007, 16 m³
- Mél. TRIOLIET Solomix 1600 LVL, 2007, 16 m³, TBE
- Ensileuse JD 6910, 1992, 2537 h, kemper 4500
- Ensileuse JD 7480 I, 2013, 486 h, récol. 360, 8rgs
- Pick up IDASS GE45, 2007, 4,5 m
- Pick up IDASS GE 42, 2000, 4020, BE
- Presse BR CLAAS Rollant 46, 1991, 1,2 m, fic/fillet
- Presse BR CLAAS Rollant 240, 2004, 1,8 m, filet, BE
- Pres. BR CLAAS Rollant 250, 2000 1,65 m, F/F, destoc.
- Presse BR VICON RF 122, 2000, 2 m, opticut, TBE
- Presse BR MF 166VLR, 2005, 2 m, F/F, destoc.
- Presse/enrub JD 744 PREMIUM, 2012, 2,2 m, 25 ctx
- Enrub. CARRARO RFC 2100, 1994, FIM 500, bras ch.

NOMBREUX autres matériels de fenaisons
RENSEIGNEZ VOUS

La Maison de l'Eleveur

08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
TÔLES LAQUÉES 1ER CHOIX



4 nervures c'est économique
- 4 nervures eps. 0,50 — 4€80 le m²*
- 4 nervures eps. 0,60 — 5€70 le m²*

5 nervures pour de résistance
- 5 nervures eps. 0,63 — 5€85 le m²*
- 5 nervures eps. 0,75 — 6€60 le m²*

*pour + de 500 m², remise de 0,20€/m²**



*Prix HT pour + de 200 m²
**Offre soumise à conditions



Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent?
Une solution
Le surfaçage thermique
06 20 01 48 74



TREMIE DE STOCKAGE
RAMENEE, AU SOL OU A L'ARRIERE DE 1,5 A 10 M3, de 2, 3 et 4m3, gerbable, sortie Ø160 & 220 mm , pour fourche et transpalette manuel, remplissage au godet, vidange intégrale, ventillation, peinture antirouille ou EPOXY. Tarif : 694,00€
Nombreux accessoires de personnalisation
SAISON 2015
KIT REMPLISSAGE DE BIG BAG
-10% sur les Nouveautés 2013 ET 14
jusqu'au 31/03/15 dites "REUSSIR"
Tél : 02.37.98.31.22 - info@ticc.fr

SECOMAT CHAUFFAGE

Neuf et occasion
Fuel, gaz, huile, électricité…
Tel : 05 45 20 51 70
Fax : 05 45 95 11 03
www.secomat.net



CABI CAILLOL

Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

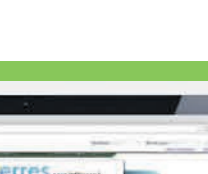


Groupe 100 % français INOVIA CONCEPT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE FONCIER ?
VOUS AVEZ BESOIN D'UN ESPACE DE STOCKAGE ?



Encore une construction réalisée par Inovia Concept dans votre région.
A cette occasion nous vous invitons sur place pour une visite et etudier votre projet.



Contactez-nous au 05 57 96 81 42 !
Agence commerciale, technique et financiere : 21 avenue de la Poterie, 33170 GRADIGNAN
mail : info@inovia-concept.com

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr



Tablette — Ordinateur — SmartPhone

L'information vous accompagne partout

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
- ❒1 Parution **10 €**
- ❒ 2 Parutions **15 €**
- ❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
- ❒ 1 Parution **29 €**
- ❒ 2 Parutions **43€**
- ❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

IRM DE LA COTE D'OR

Société Civile au capital de 3.300 euros
Siège : Allée Roger Renard - 21240 Talant
RCS Dijon788 652 196

Le 9 Février 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Véronique PIN de ses fonctions de cogérante à compter du 31 Janvier 2015 et désigné en qualité de cogérants à compter du 1er Février 2015 pour une durée indéterminée Monsieur Alain PROY demeurant 10 Rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon et Monsieur Jean-Yves COBACHO demeurant 1 rue d'Assas 21000 Dijon.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

La gérance

AL211013935

Lexan Avocats
Société d'avocats
ZIRST II – 55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot Saint Martin

SAS CINEMA CAP-VERT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 180 000 euros
Siège social : 6 rue Devosge – 21000 Dijon
415 018 670 RCS Dijon

Décisions des actionnaires prises par acte sous seing privé en date du 21 février 2015

Constatation de la démission de Madame Claudette ABBE de son mandat de directeur général délégué avec effet au 1er février 2015.

Anciennes mentions :

Administration :

Présidente : Mme Evelyne DAVOINE

Directeurs généraux :

Mme Claudette ABBE

M. Alain DAVOINE M. Patrice DAVOINE

Nouvelles mentions :

Administration :

Présidente : Mme Evelyne DAVOINE

Directeurs généraux : M. Alain DAVOINE M. Patrice DAVOINE

Pour avis,

La Présidente

AL211013933

NOMINATION

SCI DOMAINE DE LA GRANDE MAISON

L'AGO du 8.4.2012 de la société DOMAINE DE LA GRANDE MAISON, SCI au capital de 33 538,78€, rue Franche, 21150 Grignon, 393 762 802 RCS Dijon, a décidé de nommer nouveau gérant, à compter du 1.1.2013, Mme Riebert Geneviève, 11 Avenue Charles Garcia, 94120 Fontenay sous Bois, en remplacement de Mr Sebillotte Philippe pour démission.

Mention au RCS de Dijon.

AL211013916

S.E.L.A.S.
« Didier NOURISSAT,
Hugues MISSEREY,
Ivan STRIFFLING, Maël VIARD
et Marjolaine GONTHIER NOURISSAT»
Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

LE BEL ENCLOS

Société civile immobilière
Au capital de 1.600 Euros
Siège Social : 21910 Saulon la Chapelle,
2 Rue de la Citadelle
R.C.S. DIJON 439 213 240

Suivant une assemblée générale extraordinaire en date du 15/10/2014, il a été décidé la nomination de:

- Madame Marianne Chapuis demeurant à Plombieres les Dijon(21370), 62 Rue de Velars,

- Madame Marylène Mastrorfillo, demeurant à Noiron sous Gevrey (21910), 44 Route de Seurre,

- Monsieur Claude Seguin, demeurant à Dijon (21000), 2 Rue Claude Hoin,

- Madame Séverine Fusaro, demeurant à Dijon (21000), 57 Chemin de la Rente de Giron,

En qualité de cogérant sans limitation de durée, à compter du 18/12/2014, en remplacement de Mme Madeleine Seguin née Boutry. Démissionnaire à compter du même jour.

Pour avis et mention.

La gérance

AL211013919

PIERRE EXPERT

Société par actions simplifiée
au capital de 90 000 euros
57, avenue Charles Jaffelin - 21 200 Beaune
514 052 919 RCS Dijon

Par décision du 17/02/15, l'assemblée générale a décidé de nommer la SARL EXPERTISE PIERRE SARL ayant son siège 19, rue de la Meille 21200 BEAUNE 529 903 957 RCS Dijon en qualité de Président pour une durée indéterminée en remplacement de Mr Bruno Franck démissionnaire.

Pour avis

AL211013925

AVIS

ART-B Production sas au capital de 1 000€ Siège: 45 av du Cromois 21800 Quétigny RCS Dijon 801795576 Suivant une décision extraordinaire du 19.12.14, il résulte qu'à compter a été nommé pour une durée indéterminée en qualité de directeur général Florian Schmerber 5 bd des Peyvets 21000 Dijon. Dépôt légal au rcs Dijon.

Pour avis, le Président.

AL211013938

TRANSFERT DE SIÈGE

ZEPHYR

Société à responsabilité limitée
au capital de 159.860 euros
Siège social : 19, avenue Albert Camus
21 000 Dijon
432 769 966 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2015, le siège social a été transféré 11bis, rue Pierre Demours, 75 017 Paris à compter de ce jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL211013844

PULP CONSULTING SARL

L'AGE du 20.2.2015, a décidé de transférer le siège social de la société PULP CONSULTING, SARL au capital de 1000€, 14 rue JB Sémanaz, 93310 Le Pré St Gervais, 500 215 231 RCS Bobigny, à compter du 24.2.2015, au 1 ruelle aux chevaux, 21330, Laignes. Objet : Conseil aux entreprises. Durée : 99 ans. Gérance : Mr Barrou Laurent, 49B rue des Cloÿs, 75018 Paris. La société sera radiée du RCS de Bobigny et ré-immatriculée au RCS de Dijon.

AL211013927

TRANSFERT DE SIÈGE

Par décisions du 09/01/2015, le siège social de la Sté NORDEN SHOP, SARL au capital de 10 000 € sise à Rouvray (21530), 2 place Lorain, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 478 710 858 a été transféré avec effet au 01/01/2015 de Rouvray (21530), 2 place Lorain à Cannes (06400), 13 rue Marceau.

Les statuts ont étés corrélativement modifiés.

Le Greffe de Cannes est compétent suite au transfert.

Pour avis, La gérance

AL211013936

MODIFICATION DE STATUTS

SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ
Notaires à Dijon 7 Bd de Brosses
Successeurs de Me MARION

SCI ESPERENE

Capital de 500 €
Siège : Velars sur Ouche (21), 19 grande rue
RCS Dijon 490 243 516

Suivant acte reçu par Me GUILARD, notaire à Dijon, le 11/02/2015 enregistré à Dijon Nord, le 19/02/2015 b°2015/442 case n°1, il a été constaté à compter du même jour : la démission de M. Didier RUIZ de ses fonctions de co-gérant et le changement de siège social de DIJON, 9 rue de la Combe Saint Joseph à Velars sur Ouche, 19 grande rue.

Modification corrélative des statuts.

Dépôt légal au RCS de Dijon. Le gérant.

AL211013928

SONEDI EURL

Au capital de 60000 euros.
Siège social : 20 Allée du Docteur Lépine
Zone Acti Sud 21160 Marsannay-la-Côte,
752 177 329 RCS de Dijon

En date du 26/01/2015, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social de la société à : vente de solutions d'amélioration de l'habitat à pour les particuliers et professionnels (vente de chauffage thermodynamique, isolation intérieure-extérieure, fenêtres et portes, traitement de l'eau, production d'eau chaude thermodynamique, production d'énergie solaire) ainsi que l'activité d'installation des mêmes produits. Modification au RCS de Dijon.

AL211013931

POURSUITE D'ACTIVITÉ

TRW FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.432.000 euros
Siège social : Chemin de la Colombière
Zone Industrielle - 21600 Longvic
552 032 302 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal du 7 aout 2014, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Dijon

AL211013929

DISSOLUTION LIQUIDATION

MORIZOT DYNAMITAGE CONSULT - «MDC»

SARL en liquidation au capital de 12 000 €
Siège : 18, rue du Château,
21121 Etaules
RCS Dijon 341 501 062

Aux termes d'une décision en date du 22 décembre 2014, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211013687

EURL THOMAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 53, rue de la Charmette
21 000 Dijon
334 666 831 RCS Dijon

Par décision du 28 février 2015, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommée Liquidateur Madame Brigitte Picamelot demeurant 53, rue de la Charmette, 21 000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 53, rue de la Charmette, 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211013889

A2MICILE DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 14E, rue Pierre de Coubertin
Parc Mirande - 21000 Dijon
RCS Dijon 491 599 387

Avis de dissolution

Par décision de l'associée unique en date du 31 janvier 2015 la dissolution sans liquidation de la Société A2MICILE DIJON Sarl a été prononcée dans les conditions de l'article 1844-5 du code civil

Les créanciers sociaux peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce de Dijon, dans les trente jours de la présente publication

La décision de dissolution met fin aux fonctions de la gérance

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL211013920

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DU CHARNAUX

Dénomination: DU CHARNAUX

Forme: SCI

Capital: 6000 euros

Siège: 15 cours François Blondeau 21190 Volnay

Objet: Achat, vente, location, gestion de biens immobiliers.

Durée: 99 ans Gérant: M. Terrand Jacky, 15 cours François Blondeau. 21190 Volnay. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant.

Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Dijon

AL211013917

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 24/02/2015 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OWLNEST

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 37 rue des Godrans, 21000 Dijon

Objet :

- marchand de biens,

- vente, achat, rénovation, construction, location.

Durée : 99 années

Capital : 20 000 euros

Gérance : Mme Sandra Marquez, demeurant 27 rue Turgot, 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL211013926

HG PROMOTION

Par acte sous seing privé en date du 26/02/2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HG PROMOTION

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique)

Capital : 15.000 euros

Siège : Rue André BARBEAUX, Hameau de Chevrey, 21700 Arcenant

Objet : la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apports, participations, souscriptions ou achats de parts sociales ou d'actions, dans toutes sociétés, collectivités ou entreprises créées ou à créer, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations, la promotion immobilière, l'achat, la vente, l'échange, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, l'activité de marchand de biens.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable du Président de la Société.

Président : Hervé GOUNORD, Rue André BARBEAUX, Hameau de Chevrey, 21700 Arcenant.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211013934

NIÈVRE

DÉMISSION

EISMANN & ASSOCIES

SELARL au capital de 60000 €
Siège social : 44, Rue Paul Vaillant Couturier
58000 Nevers
512534983 RCS de Nevers

Par AGO du 12/02/2015, il a été décidé d'accepter la démission de Mlle Eismann Lou Andréa de ses fonctions de Co Gérante à compter du 12/02/2015. M. Jean-Claude Eismann reste seul gérant de la société

Mention au RCS de Nevers

AL581014192

NOMINATION

COSNE ABATTOIR

Société anonyme
au capital de 231 647 Euros
Siège social : Z.I. Le Tremblat
58200 Cosne sur Loire
387 932 437 RCS Nevers

Suivant proposition du Conseil d'Administration et lors de l'Assemblée Générale du 8 février 2015, la présente assemblée a, à effet du même jour, nommé, en qualité d'administrateur, Messieurs Jean-Philippe Chevreau et Cyrille Forest, en remplacement de Messieurs Jean Faivre, décédé, et Maurice Vayne, démissionnaire, et ceci pour 6 exercices.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, Le Président

AL581014142

MICHEL REDDE ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Les Berthiers
58150 Saint Andelain
329 779 284 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 février 2015, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général :

- Monsieur Sébastien REDDE, demeurant Les Chaudoux, 58150 Saint Andelain,

- Monsieur Romain REDDE, demeurant 4 Les Chétives Maisons, 58150 Saint Andelain.

Pour avis

Le Président

AL581014166

LOLLIPOP SAS

capital 8 000 €
83 avenue du 14 juillet - 58300 Decize
804 785 566 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération de l'AGO du 03.02.15, la société SALVAN ET ASSOCIES, 9 rue de la Lombardie BP 1221 à 03104 Montluçon, immatriculée au RCS de Montluçon sous le n° 380 437 764, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Eric Mena, 14 avenue Marx Dormoy à 63057 Clermont Ferrand Cedex a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'au 31.12.2020.

Pour avis, le Président

AL581014177

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de Chambéry

Par jugement en date du 20/02/2015, le Tribunal de Commerce de Chambéry a prononcé Adoption d'un plan de cession partielle portant sur le site de Premery

de **SOBRAL**

Ancienne Usine Péchiney Rive Droite du Guiers

73520 St Beron R.C.S.: 351 356 076

Ets Secondaire : rue Auguste Lambiotte - 58700 Prémery

Le Greffier.

AL581014178

Tribunal de commerce de Nanterre

Par jugement en date du 11/02/2015, le Tribunal de Commerce de Nanterre a prononcé l Adoption d'un plan de cession en RJ ou LJ de Société de Gestion de Distribution Indépendante de Fournitures Automobiles dite SOGEDIFA

99/101, avenue Louis Roché 92230 Gennevilliers R.C.S.: 507 548 048

Ets secondaire

Indépendante de Fournitures Automobiles dite SOGEDIFA

avenue du 85e de Ligne

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Le Greffier

AL581014180

Tribunal de commerce de Montpellier

Par jugement en date du 30/01/2015, le Tribunal de Commerce de Montpellier a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

100 % JEUX

540, route de Nîmes

34170 Castelnau-le-Lez

R.C.S.: 423 687 045.

Ets secondaire

6, rue de la Pelleterie

58000 Nevers

Le Greffier.

AL581014181

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de :

CHABEAU Bertrand

RCS Nevers 378 780 324

Activités des marchands de biens immobiliers,

1 rue du faubourg de Moulins

58240 St Pierré le moutier

AL581014183

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de :

GILOT Pascal Michel

RCS Nevers 509 762 811

Affrètement et organisation des transports

la marche 18320 Torteron

AL581014184

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de :

AUGENDRE GENERALE SERVICES BATIMENT (SARL)

RCS Nevers 498 240 894

Travaux de peinture et vitrerie

13 Rue du moulin d'écorce 58000 Nevers

AL581014185

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de :

AUGENDRE GENERALE SERVICES (SARL)

RCS Nevers 422 545 954

Blanchisserie-teinturerie de détail

13 rue du Moulin d'Ecorce 58000 Nevers

AL581014186

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs de :

HEMANI Nasser

RCS Nevers 534 048 764

Restauration de type rapide

14 place des Grands Courlis 58000 Nevers

AL581014187

Par jugement en date du 18/02/2015 le Greffe du Tribunal de Nevers a prononcé l'adoption d'un plan de sauvegarde :

EXAGON MOTORS (SACA)

RCS Nevers 533 781 894

Construction de véhicules automobiles

Technopole du Circuit 58470 Magny-Cours

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers

AL581014188

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DU CLOS DES ROCHES

au capital de 117 500€
siège: 26 route du Lavoir
58160 Sauvigny les Bois
RCS Nevers 751 979 725

L'AGE des associés du 15 02 2015 a porté le capital de 117 500€ à 120 300 € par l'apport d'un droit immobilier de 2800€ et la création de 28 parts nouvelles de 100€. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis: le gérant

AL581014176

RECTIFICATIF

SARL MY BAZAR

Rectificatif de l'annonce légale du 24 octobre 2014 (AL 584313126),

Concernant acte de cession reçu par Me Aurélie Vion-Lagneau, notaire associé à Langres (52) 10 avenue du Capitaine Baudoin, le 10 octobre 2014,

Par SARL MY BAZAR, immatriculée RCS Nevers 753600667

A SARL FLC, immatriculée RCS Châlon Sur Saône 525185831

Il y a lieu de lire :

Oppositions : à Château Chinon Ville (58120) 2 Place du Docteur Bondoux, en l'étude de Me Stéphane Sandelli, notaire, dans les 10 jours suivant la dernière date des publications légales.

Pour avis et mention

Me VION-LAGNEAU Aurélie

AL581014193

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

MEDICAVET

ZA le Clos Ry
1 Rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise/Loire

Assemblée Générale Ordinaire du 30/10/2014

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2014 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance ainsi qu'à l'élection de deux administrateurs supplémentaires et l'élection d'un administrateur suite à la démission de Monsieur Arnaud Misier. Ont été élus administrateur pour une période de 6 ans Madame Christelle Brunel, Madame Françoise Saulgeot, Monsieur Eric Barassin, Monsieur Thierry Séchaud. Madame Isabelle Courtois est élue en remplacement de Monsieur Arnaud Misier démissionnaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions. Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.

AL581014175

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE DES HAUTES MARNES

Entreprise agricole à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Les Chaudoux -
58150 Saint Andelain
453 498 040 RCS Nevers

Aux termes de décisions de l'associé unique en date du 11 février 2015, il a été décidé :

- de réduire le capital social d'un montant de 48 000 euros, pour le ramener ainsi à 2.000 euros, au moyen de l'affectation de cette réduction au compte «Report à Nouveau»,

- de transformer en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau. Le siège social, la dénomination sociale et la durée n'ont pas été modifiés.

L'objet social a été reformulé.

Nouvelles mentions :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Gérance : Monsieur Sébastien REDDE, demeurant à Saint Andelain (58150) - Les Chaudoux,

Cession de parts: les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, saut celles consenties entre associés.

- d'augmenter le capital social de 38.000 euros par apports en numéraire, pour le porter ainsi à 40 000 euros, par création de parts nouvelles,

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL581014164

Etude de Me Sophie KREICHER, notaire
2, place du Docteur Bondoux
58120 Château-Chinon

L'PERE JEAN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60.000 €
Siège social : Le Bourg, 58370 Onlay
RCS de Nevers SIREN 530 937 606

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, notaire à Château Chinon, le 10 Février 2015, enregistré au Pôle départemental d'enregistrement de Nevers, le 17 Février 2015, Bordereau n°2015/176, Case n°4, Madame Laure Cappe, associée unique, a pris les résolutions suivantes :

La Société à Responsabilité Limitée « L'PERE JEAN » a été transformée en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée « LE CAP D'AURE » prenant effet au 10 février 2015, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Nouvelle dénomination : LE CAP D'AURE. Nouveau nom commercial et enseigne :LE CAP D'AURE.

L'objet de la société, son siège, son capital, sa durée, la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Suite au décès de Monsieur Yannick Turgis, cogérant de la SARL L'PERE JEAN, survenu à NEVERS (58000), le 19 novembre 2013, Madame Laure CAPPE, associée unique, demeure seule gérante, sans limitation de durée.

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis et mention

Me Stéphane SANDELLI

AL581014169

MODIFICATION DE STATUTS

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2015, l'EARL des FOURMIS a été transformée en GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun «des FOURMIS», dont le siège social est fixé à Domaine de Méas - 58110 Tintury.

Le groupement a été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC le 5 décembre 2014.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : GAEC des FOURMIS

Siège social : Domaine de Méas - 58110 Tintury

Associés gérants : M. Pierre HERBEMONT, demeurant Domaine de Méas - 58110 Tintury et M. Guillaume HERBEMONT, demeurant Servandet - 58110 Rouy.

Capital social : 1 047 600 euros divisé en 10 476 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Il sera procédé à une inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL581014179

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE SERVANDET

Au capital de 178 000 euros,
Servandet - 58110 Rouy

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er février 2015, il est décidé la dissolution anticipée de l'EARL de SERVANDET à compter du 1er février 2015.

M. Guillaume Herbemont, Servandet, 58110 Rouy, quitte ses fonctions de gérant et est nommé liquidateur. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Servandet, 58110 Rouy, lieu du siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL581014149

LE MONTAUBAN SARL

en liquidation au capital de 7700 euros,
le bourg 58210 Champlemy
453 929 796 RCS Nevers.

L'AGO du 31/12/2014 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31/12/2014.

Dépôt au RCS de Nevers.

AL581014172

DELTA 7

SARL en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Grattechien - 58310 Bouhy
519 567 911 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2014 à 10 h, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Yves Pierre Bellecourt associé gérant exercera les fonctions de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2014 à 14 h, l'Associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Yves Pierre Bellecourt de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés GTC de Nevers en annexe au RCS.

AL581014170

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

C.D.H.

SARL au capital de 5 000 euros
Place de l'Eglise 58270 Anlezy
RCS Nevers 485 371 843

Décision du 27/02/2015 : la société 1.2.3 SOLEIL, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège social est Place de l'Eglise 58270 Anlezy, immatriculée RCS de Nevers sous le numéro 521 482 000 a, en sa qualité d'associée unique de la société C.D.H., décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société C.D.H. peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

AL581014174

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014 de la société Mobexia, société en liquidation, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, siège social : 90 rue Sacco et Vanzetti, 58600 Garchizy, RCS 539 641 183, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite Assemblée, et de sa mise en liquidation.

Il a été nommé en qualité de liquidateur : Thépenier Benoit 90 rue Sacco et Vanzetti 58600 Garchizy.

Le siège de liquidation est fixé : 90 rue Sacco et Vanzetti 58600 Garchizy.

Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposée au Greffe du tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL581014190

EARL DE CHATELAINE

Châtelaine, 58220 Donzy
Au capital de 365 050 euros
RCS Nevers, N°521 980 888

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 31 décembre 2014, il a été procédé à la démission de la gérante, Evelyne Connault née Tavelin, et à la nomination d'un nouveau gérant, Nicolas Sébillaut, demeurant 51 Grande Route, 89350 Grandchamp.

Pour avis, La gérance

AL581014171

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à Millay du 23/02/2015: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHATEAU DE MAGNY EN MORVAN

Siège : Magny, 58170 Millay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Objet : Organisation de séjours de remise en forme, activités ludiques, artistiques, sportives (yoga, etc) ; Animation de stages à l'initiation de l'art floral, pictural et chant, ainsi que toutes autres formes d'art ; Salons et salles de réception pour conférences, séminaires d'entreprises ou festifs ; Hébergement et locations de chambres d'hôtes au château ; Prise à bail de tout immeuble, travaux d'aménagement intérieur et extérieur en vue de l'exploitation de cette activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Bernard du Pré de Saint-Maur, dt Magny 58170 Millay

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis : le Président

AL581014173

YONNE

➜ DÉMISSION

Le 26.02.2015, l'associé unique de la SARL R.D.A. au capital de 10.000 €, siège social à Perrigny (89) 7, allée Fontaine, 752 896 258 RCS AUXERRE, a constaté la démission d'un co-gérant, à compter du même jour. Ancienne mention publiée Gérants : MM. Antonio Da Costa demeurant à Auxerre (89) 44, av. Champleroy et Ludovic Ruche demeurant à Montigny la Resle (89) 30, Grande Rue ; Nouvelle mention Gérant : M. Antonio Da Costa demeurant à St Georges sur Baulche (89) 2, rue de la Tour.

AL891014161

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cédex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 09/02/2015,

M. André Raymond DUBOIS célibataire, décédé le 26/11/2013 à Auxerre, réf 15.6992

M. Guy Jean BOURDERIONNET divorcé, décédé le 22/08/2007 à Tonnerre, réf 15.6993

Mme Simonne Adèle BERTHELON divorcée GIGOU , décédée le 03/09/2013 à Ancy le Franc, réf 15.6994

Mme Marliese Elsa FEURER veuve TAUPIN, décédée le 19/07/2014 à Coulanges sur Yonne, réf 15.6995

M. Said KRELIFA marié, décédé le 17/06/2014 à Auxerre, réf 15.6996

M. Jean Claude Pascal BRUNO célibataire, décédé le 22/05/2014 à Migennes, réf 15.6997

M. Robert Gilbert LIGER célibataire, décédé le 05/07/2014 à Auxerre, réf 15.6998

. en date du 11/02/2015,

Mme Edmonde Georgette BOUCHE veuve CEIRANO, décédée le 07/04/2014 à Avallon, réf 15.7005

Mme Gilberte Jeannine THEVENON veuve BARTALOS, décédée le 25/09/2012 à Auxerre, réf 15.7007

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur de la succession de M. Patrice BRECHAT divorcé décédé le 21/09/2009 à Auxerre, réf 13.5514, établira l' inventaire estimatif et le projet de règlement du passif

AL891014218

➜ NOMINATION

BOURGOGNE FUNERAIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000 euros
Siège social : 25 avenue Charles de Gaulle
89000 Auxerre
351 895 560 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 20/02/2015, l'associé unique a nommé Mme Carole Gresle, demeurant 13 Allée de Guyenne, 89000 Auxerre, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 20/02/2015, en remplacement de Monsieur Thierry Ferreira De Moura, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance

AL891014200

SAS AU TRIANGLE DOR

Société par actions simplifiée
au capital de 900 Euros
Siège social : 603 RD 606
89340 Villeblevin
802753061 RCS Sens

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 Février 2015, il résulte que :

Monsieur Foulon Jean Luc, demeurant 6 rue Botzaris 75019 Paris, a été nommé en qualité de Président à compter du 23 février 2015 et pour une durée illimitée, en remplacement de ,Mr Friquet Pascal démissionnaire le 23/02/2015.

Pour avis, le Président

AL891014205

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

GROUPE SFP (SAMA FRANCE PROTECT)

SARL au capital de 7500,00 Euros
10 rue joubert, 89000 Auxerre
800042236 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/02/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 32 Avenue de la gare, 95380 Louvres à compter du 23/02/2015.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891014214

SOCIÉTÉ EMBALLAGE DE CONDITIONNEMENT

S.E.C

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, rue duVieux Château-Champmorlin
89420 Sainte Magnance
792 606 386 RCS Auxerre

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique en date du 16 février 2015, il a été décidé de transférer le siège social à compter du même jour à Rosoy (89100) 3, chemin de Champbertrand et de modifier corrélativement l'article 4 alinéa 1er des statuts.

AL891014235

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

WINOPIA

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 188 Avenue Ferdinand Janvier
07100 Annonay
524 788 585 RCS Aubenas

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 26/12/2014 :

- L'article des statuts a été modifié de la manière suivante :

Le capital social est fixé à la somme de vingt-trois mille deux cent quinze (23 215) euros.

Il est divisé en vingt-trois mille deux cent quinze (23 215) parts sociales d'une valeur nominale de un (1) euro, entièrement souscrites et intégralement libérées par les associés.

- Le siège social a été transféré, à compter du 26/12/2014, à Treigny (89520) 12 rue du Professeur Lian.

La gérance est assurée par M. Stéphane Miquel, dmt 150 rue Isaac Newton, D39 Grande Duranne, 13100 Aix en Provence,

Dépôt légal au GTC d'Auxerre.

AL891014195

➜ ADDITIF

SCI AGMY

Dans l'annonce N° 89814132 parue le 20/02/2015 il convient d'ajouter le lieu dit au siège social soit 43 rue de la charmille, **Léchères**, 89300 Joigny.

AL891014204

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE MENADES

Avis d'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement

Par l'arrêté n°01/2015 du 2 mars 2015, **Monsieur Jean-Paul Fillion, Maire de Menades** a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'assainissement de la commune.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Dijon, **Monsieur André Patignier**, Colonel (H) de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur titulaire et **Monsieur Jean-Pierre Balloux** (retraité de la fonction publique) commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera durant 33 jours du 2 avril à 9h au 4 mai à 17h.

Pendant toute cette période, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier à la mairie de Menades, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Elles pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, mais aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Menades les :

Jeudi 2 avril 2015 de 9h à 12h
Samedi 18 avril 2015 de 9h à 12h
Lundi 4 mai de 14h à 17h

Pour répondre aux demandes d'information qui lui seront présentées.

Des renseignements peuvent également être demandés au Maire de Menades, responsable du projet.

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Menades dès qu'ils y auront été transmis.

Après l'enquête publique, le conseil municipal de Menades se prononcera par délibération sur l'approbation du plan de zonage d'assainissement.

Menades, le 2 mars 2015

Le Maire, Jean-Paul FILLION

AL891014231

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrick LENDAIS, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de Villeneuve Sur Yonne (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 18 février 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Michel Pouthe, adjoint technique, et Madame Patricia Martine Malin, en invalidité, son épouse, demeurant à Sens (89100) 82 rue du 89ème RI.

Nés, savoir : Monsieur à Sens (89100) le 20 septembre 1958 et Madame à Paris (75013) le 12 janvier 1970.

Mariés sans contrat en la mairie de Sens (89100) le 08 avril 2000.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891014190

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3du c.civ)

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, notaire à Villeneuve-la-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 19 février 2015, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Jean-Claude Lucien Alexis Riglet, retraité, et Madame Ghislaine Hélène Marguerite Chasseigneaux, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Villeblevin (89340) 2 rue Marcel Aymé.

Monsieur est né à Montargis (45200) le 4 Août 1952

Madame est née à Villemaréchal (77710) le 15 juillet 1954

Mariés à la mairie de Villemaréchal (77710) le 27 août 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Anthony Vaccaro, notaire à Villeneuve la Guyard (yonne) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis

AL891014202

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1397 al 3 c.civ.)

Monsieur Jean Gabriel André GUENEAU, retraité, et Madame Jany Marie Louise CANDON, retraitée, demeurant ensemble à Avallon (Yonne) 10 avenue du 11 Novembre.

Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adjoindre à leur régime de communauté légale une clause de préciput.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :

Maître Gérard LEGUY - 4 rue de Lyon Avallon (89200) Pour avis.

AL891014227

➜ MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE LA CHENEE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 135 750 euros
Siège social : 29 rue des Lauriers
Plessis du Mée, 89260 Perceneige
407 545 300 RCS Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2015, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DE LA CHENEE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 135 750 euros.

Siège social : 29 rue des Lauriers, Plessis du Mée, 89260 Perceneige.

Durée : Jusqu'au 20 juin 2095.

Gérants : M. Cédric Aubert demeurant à Perceneige (Yonne), Plessis du Mée, 25 rue des Lauriers, et Mme Delphine Delaplace épouse Gilloppe demeurant à Perceneige (Yonne), Plessis du Mée, 29 rue des Lauriers.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL891014093

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LIGNORELLES - vigne AOC Petit Chablis – fonds occupé

Objectif : recherche d'un apporteur de capitaux

49 a 80 ca - Vallee veron: B-1668

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23 mars 2015 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 Auxerre cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891014234

ETA RIBIERRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 2 rue du Charron
89110 Les Ormes
531 837 136 RCS Sens

Aux termes des décisions en date du 13 janvier 2015, prenant effet au

15 décembre 2014, l'associé unique a :

- constaté la cessation des fonctions de cogérant de Monsieur Jean-Pierre RIBIERRE, suite à son décès,

- constaté que la société est devenue unipersonnelle,

- décidé de transférer le siège social initialement 2 rue du Charron, 89100 Les Ormes au 50 route de la Croix Saint Nicolas, 89100 Les Ormes,

- décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.

Pour avis, le gérant.

AL891014122

EARL DES QUATRE VENTS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 500 euros
Siège social : Les Quatre Vents
89120 Villefranche Saint Phal
531 457 414 RCS Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2015, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DES QUATRE VENTS.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : Les Quatre Vents - 89120 VILLEFRANCHE SAINT PHAL.

Durée : Jusqu'au 4 avril 2110.

Gérants : M. Sylvain BAILLIET demeurant à VILLEFRANCHE SAINT PHAL (Yonne), les Quatre Vents.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL891014133

SOCIETE CHABLISIENNE D'EMBOUTEILLAGE

S.A.R.L. au capital de 11 390 euros
Siège social : rue de la Bretauche
89800 Chablis
RCS Auxerre 429416464

Les associés réunis le 20 février 2015 ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de prestations dans les vignes. Ils ont également modifié la dénomination sociale qui devient LUCAS PRESTATIONS VIGNES.

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés ou complétés.

Article 2 : Objet social

Ancienne rédaction : La société a pour objet :

- Agroalimentaire, conditionnement à domicile, fabrication de produits alimentaires divers, analyses œnologiques, filtration du vin et des moûts, réfrigération du vin, mise en bouteilles à façon chez les producteurs, étiquetage et palettisation des bouteilles, négoce de consommables liés à l'activité, travail à façon.

- L'achat, la vente, la création, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds d'entreprise rentrant dans le cadre d'une activité similaire ou connexe,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes, la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations en participations.

Nouvelle rédaction : La société a pour objet :

- Agroalimentaire, conditionnement à domicile, fabrication de produits alimentaires divers, analyses œnologiques, filtration du vin et des moûts, réfrigération du vin, mise en bouteilles à façon chez les producteurs, étiquetage et palettisation des bouteilles, négoce de consommables liés à l'activité, travail à façon dans les vignes.

Le reste sans changement

Article 3 Dénomination sociale

Ancienne rédaction : La dénomination

de la société est : SOCIETE CHABLISIENNE D'EMBOUTEILLAGE, par abréviation « S.C.E. ».

Dans tous les actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « S.A.R.L. » et de l'énonciation du montant du capital social (article 28 du décret du 23 mars 1967) ainsi que de son numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (article 72 du décret du 30 mai 1984).

Nouvelle rédaction : La dénomination de la société est : LUCAS PRESTATIONS VIGNES, par abréviation « L.P.V. »

Le reste sans changement

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

AL891014158

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

SNC TERRASSES

Société en nom collectif
au capital de 3 000 euros
Siège social : Lac des Settons
58230 Montsauches les Settons
RCS Nevers 801 818 949

L'Assemblée Générale réunie le 25 février 2015 a décidé de modifier l'objet social et en conséquence les statuts.

Ancienne mention : La société a pour objet en France et à l'étranger : « Bar-Restaurant-Confiserie et Pâtisserie à consommer sur place-Tabacs-Pmu et Jeux Instantanés-Article

de cadeaux.

Nouvelle mention : La Société a pour objet : Le bar, restaurant, salon de thé, traiteur ; Le tabac, pmu, jeux instantanés, jeux de grattage et de tirage ; La vente de confiseries, d'articles de cadeaux.

Pour avis, la Gérance

AL891014208

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GÉRANCE

Suivant acte SSP en date du 18/02/2015 M. Maouchi Kassi 21 rue des maraîchers 89100 Sens a confié la location-gérance à M. Regley David 10 rue du plat d'Étain 89100 Sens, son fonds de commerce de :

Bar sis et exploité au La corniche centre commercial des champs plaisant, 89100 Sens

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2015 pour se terminer le 01/04/2016, renouvelable par tacite reconduction.

AL891014221

➜ NON DISSOLUTION

FINANCIERE LOMAS

SASU capital 5000 euros
siège social 5, Av.Jean Moulin
89000 Auxerre.
RCS Auxerre 791928427

L'associé unique le 30/06/14 conformément à l'art. L 223-42 du Code de Com. a décidé de ne pas dissoudre la Société RCS Auxerre.

AL891014226

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL BON BOIRE DONAT ANDRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 15 000,00 euros
Siège social : 19 rue de Vallan
Vaux – 89290 Champs sur Yonne
477 852 610 RCS Auxerre
Liquidateur : M. André Donat demeurant : 19 rue de Vallan
Vaux – 89290 Champs sur Yonne

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2014, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL891013786

SARL LE CAVISTE DU GRAND FOUR

Société en liquidation
S.A.R.L. au capital de 1 000 Euros
Siège social : 9 Rue du grand four
89500 Villeneuve Sur Yonne
RCS Sens 528 651 771
Clôture de Liquidation

L'AGE du 28/01/2015 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat le Liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2014.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au RCS.

Pour avis, le liquidateur

AL891014027

DELENDA CARTHAGO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 €
Siège Social : 9 Route de la Mivoie
89330 Verlin
508 150 471 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 17/02/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur monsieur Emmanuel Murot pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 9 route de la Mivoie à Verlin (89330). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891014148

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

JOLELEC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 12 rue Claude Debussy
89140 Pont sur Yonne
452 830 821 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 février 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe JOLLET, demeurant à Sens (89100) 86 - 88 rue Victor Guichard, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à PONT-SUR-YONNE (89140) 12 rue Claude Debussy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur

AL891014191

ENATYS

L'AGE a décidé, le 26.1.2015, la dissolution anticipée de la société ENATYS, SAS au capital de 36 000€, 9, Route d'Auxerre, 89290 Venoy, 533 468 492 RCS Auxerre, le 26.1.2015, désigné liquidateur Mr Naud William, 9, Route d'Auxerre, 89290 Venoy et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre.

AL891014213

L'AGE du 30.10.2014 des associés de la SARL AGATH'BOAT, au capital de 7.500 €, siège social à Vermenton, (89) 1, rue de la Paix, 488 715 467 R.C.S. Auxerre, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. M. G. Naulin a été nommé liquidateur. La correspondance et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Vermenton (89) 1, rue de la Paix. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL891014228

L'AGO du 15.11.14 des associés de la SARL en liquidation AGATH'BOAT, au capital de 7.500 €, siège social à Vermanton (89) 1, rue de la Paix, 488 715 467 R.C.S. Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 15/11/2014, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL891014229

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2015, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC DG.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 29 rue des Lauriers – Plessis du Mée – 89260 Perceneige.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : Mme Delphine Delaplace épouse Gilloppé, demeurant 29 rue des Lauriers, Plessis du Mée, 89260 Perceneige.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé majoritaire à son conjoint, à ses ascendants, à ses descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891014092

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2015, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SC JG.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 4 500 euros.

Siège social : 29 rue des Lauriers, Plessis du Mée, 89260 Perceneige

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 4 500 euros.

Gérant : M. Jérôme Gilloppe, demeurant 29 rue des Lauriers, Plessis du Mée, 89260 Perceneige.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé majoritaire à son conjoint, à ses ascendants, à ses descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891014094

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 février 2015, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : SYAGE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : Les Quatre Vents – 89120 Villefranche Saint Phal.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire de 2 000 euros.

Gérants : M. Sylvain Bailliet et Mme Agnès Gautheron épouse Bailliet, demeurant ensemble à Villefranche Saint Phal (89120), les Quatre Vents.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891014135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Charmoy en date du 14 février 2015, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : S.C.I R.D.H.

Forme : société civile immobilière.

Siège : 8 chemin de la Bouche, 89400 Charmoy .

Objet : la gestion, l'administration, la location et la mise en valeur de tous immeubles dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'apport ou tout autre opération, notamment l'acquisition d'un immeuble sis à Saint Florentin, 9 rue de la Terrasse.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en parts de 10 euros.

Gérance : Mme Hoenen Evelyne demeurant 8 chemin de la Bouche, 89400 Charmoy.

Cession de parts : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés à la majorité.

Immatriculation de la société au RCS de Sens(89).

Pour avis.

La gérance

AL891014192

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans une SARL dénommée E.C.F. FONTAINES au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Sepeaux (89) 2, rue du Pont, ayant pour objet l'étude, la conception, la fabrication, la pose, l'entretien de fontaines publiques ou privées, de mobilier urbain et de système d'arrosage, l'entretien de parcs et jardins, la fabrication d'armoires électriques et la pose d'éclairage d'espaces verts ou autres ; la vente de pompes, accessoires ou produits divers de traitement. M. Ph. Duval demeurant à Sepeaux (89) 2, rue du Pont a été nommé gérant. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL891014194

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 février 2015, il a été constitué sous la dénomination Boulangerie de la Mairie une société à responsabilité limitée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 20, rue Philippe Verger 89130 Toucy

Objet social : La Société a pour objet en France, directement ou indirectement, la boulangerie, la pâtisserie, la petite restauration, le service traiteur.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de 1 000 euros.

Gérant de la société : Ont été nommés co-gérant pour une durée indéterminée : Romuald Ingold et Cyril Ingold demeurant 2, rue de Mouchet 39600 Les Arsures

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis et mention

AL891014196

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre cedex

MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19 rue de Méline
89440 Joux la Ville

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Joux le Ville du 24 février 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MG PAINTBALL SPORTS ET LOISIRS

Siège social : 19 rue de Méline, 89440 Joux la Ville

Objet social : La vente d'équipement et de matériels de sports et de loisirs ; La vente de pièces détachés et de tous accessoires et vêtements afférents auxdits équipements et matériels ; La location desdits équipements et matériels, ainsi toute prestation de services en matières de loisirs, l'animation et l'organisation de séjour de sport et de loisirs, de manifestation sportive et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières et industrielles permettant la réalisation effective de l'objet ci-dessus, La petite restauration, snack.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Mathieu Gueuniot, demeurant 19 rue de Méline 89440 Joux la Ville,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL891014197

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Ouanne (89) du 25/02/15, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : Forterre Plomberie Chauffage

Siège: N° 4 Duenne 89560 Ouanne

Objet : Plomberie Chauffage

Durée: 99 ans

Capital: 2 000 €

Gérance : Mr Aurélien Philippon demeurant N°4 Duenne, 89560 Ouanne.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Auxerre.

La gérance

AL891014198

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Chemilly sur Yonne, en date du

19 février 2015 il a été constitué une société par actions simplifiée.

Dénomination sociale : GD3METAUX

Forme : Société par actions simplifiée

Objet : La métallerie et la serrurerie

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 4 rue de Bourgogne - 89250 Chemilly sur Yonne

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur Thierry Guillemot demeurant 18 rue des Près, 89400 Ormoy.

Directeur Général : Monsieur Denis Gohon demeurant 11 Bis rue du Buisson l'Oiseau, 89400 Migennes

Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Cession d'actions : Les cessions d'actions aux conjoints, ascendants, descendants ou à des tiers étrangers à la société sont soumises à agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL891014199

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 février 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole.

Dénomination sociale : SCEV CHALMEAU ÉLODIE ET PATRICK.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, et plus particulièrement la viticulture. Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 76 rue du Ruisseau, 89530 Chitry le Fort

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Gérants : Mme Élodie Chalmeau demeurant à Chitry le Fort (Yonne), 6 chemin de Champagne, et M. Patrick Chalmeau demeurant à Chitry le Fort (Yonne), 76 rue du Ruisseau.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891014201

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Sens, du 20 Février 2015, avis est donné de la constitution d'une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques ci-après :

Dénomination: ABENKE

Objet : toutes opérations commerciales, ventes, achats se rapportant au négoce de détail : habillement, prêt à porter, chaussures et accessoires.

Siège social : 37, rue Paul Malluile 89100 Sens

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S

Capital social : 2.000 euros

Président : Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 février 2015, Monsieur Samir Marabgui, demeurant 37 rue Paul Malluile 89100 Sens a été nommé en qualité de Président pour une durée illimitée.

Transmission des actions : agrément préalable à l'unanimité des associés.

R.C.S. Sens

AL891014203

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/02/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : PRISME EVOLUTION

Siège social : 6 bis rue de la source, Les Fourneaux, 89210 Venizy

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 3000 €

Objet social : le conseil aux entreprises et aux organisations sous toutes leurs formes, la formation, le recrutement, le coaching, les prestations commerciales en tous genres

Gérant : Monsieur Danielle Antoinette Lupter, 6bis rue de la Source, Les Fourneaux, 89210 Venizy

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL891014206

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/02/2015, il a été constitué une SASU dénommée : LABONNOCAZ BUSINESS

Siège social : 62 Bis rue du 24 Août, 89000 Auxerre

Capital : 30.000€

Objet : Ventes et achats de tous type de véhicules. Dépôt vente, carte grise, nettoyage, entretien.

Président : M. Mohammed El Kadyaoui, 112 Rue Bourneil, 89000 Auxerre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL891014207

EURL IMMOBILIER NEUF NOUVELLE GÉNÉRATION - INNG

Le 26/02/2015 à Sens, il a été créé la société suivante :

Nom : IMMOBILIER NEUF NOUVELLE GÉNÉRATION

Forme : EURL

Siège social : 16 Grande Rue à Sens (89100)

Objet social :

• La commercialisation de maisons individuelles, en amont le conseil et l'assistance au niveau administratif et technique pour la préparation des dossiers,

• L'assistance et la négociation à l'octroi de crédits immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 10 000 € divisé en 1 000 parts

Gérance : Tristan Mariat résidant 2 rue des Vieilles Étuves à Sens (89100)

Dépôt légal au RCS de Sens.

La gérance

AL891014210

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sens du 27/02/2015 a été constituée une EURL :

Dénomination : LE MONDE AU BOUT DES DOIGTS

Capital : 2 000 €

Siège social : 71 rue Bellocier, 89100

Objet : Import-export tous produits. Logistiques et transports

Durée : 99 ans

Gérance : M. Franck CHALOCHET, 71 rue Bellocier, 89100 Sens La société sera immatriculée au RCS de Sens

AL891014220

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2015, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMORENOV

Objet social : Plomberie, travaux d'installation d'eau et de gaz, installation, maintenance courant fort et courant faible

Siège social : 62 Place Degas, 89000 Auxerre.

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans

Président : M. BERKAOUI AMOR, demeurant 62 Place Degas, 89000 Auxerre

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Les cessions sont libres.

Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL891014233



INVESTISSEMENT Le viager permet de s'assurer une rente régulière dans des conditions confortables. Il est établi sur un aléa peu commun : la vie d'un des co-contractants. Tour d'horizon des options.

Le viager n'est pas que le nom d'un film

Le viager immobilier est un transfert de propriété à un tiers qui verse d'une part un bouquet et d'autre part une rente jusqu'au décès du vendeur. Loin des considérations horticoles, le « bouquet » est un début de paiement de la valeur du bien versé le jour de la signature. Si le bouquet n'est pas obligatoire, il reste très répandu puisqu'il permet au vendeur d'obtenir rapidement un premier versement. Celui-ci sera complété par une rente viagère qui peut être versée à une ou plusieurs personnes, de manière annuelle, trimestrielle ou mensuelle. Selon le Code civil, le montant de la rente est fixé librement entre les parties. En pratique, il est calculé en fonction de divers éléments : la valeur du bien au jour de la vente ; le versement ou non d'un bouquet ; l'âge du vendeur et son espérance de vie ; l'existence d'une réserve d'usufruit, d'un droit de jouissance au profit du vendeur. Attention car si une certaine liberté existe entre les parties, elle n'est pas totale : toute rente jugée dérisoire entrainera un risque de requalification en donation déguisée. Par ailleurs, il faut noter qu'il est possible de prévoir dans le contrat de vente une rente révisable. Elle sera recalculée en fonction de l'augmentation du coût de la vie, selon un indice fixé d'un accord commun. Alors que le bouquet n'est pas fiscalisé, la rente est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. Mais des abattements pouvant aller jusqu'à 70 % sont toutefois prévus en fonction de l'âge du bénéficiaire. Mais les avantages ne sont pas qu'en faveur du vendeur. L'acheteur quant à lui, aura celui de ne pas devoir débourser une somme trop importante à l'achat et ne devra donc pas nécessairement contracter de prêt. Le coût total de l'achat variera toutefois en fonction du type de viager.



DR

Un viager libre ou occupé ?

Quelle formule choisir ? Viagers libre et occupé répondent à des attentes et des besoins différents. Dans le cas du viager occupé, le vendeur se réserve un droit sur le bien : soit un droit de jouissance, soit un droit d'usufruit. Dans le premier cas, il peut continuer d'utiliser le bien alors que dans le second cas de figure, le vendeur conserve plus de droits. Il peut soit habiter le logement soit décider de le louer (et donc en percevoir les loyers). Lorsque le viager est dit occupé, le vendeur doit occuper lui-même le bien, il ne peut le louer. S'il quitte la maison d'habitation, le viager pourra passer du statut d'occupé à libre. Si une clause a été insérée en ce sens dans le contrat de vente, une révision — à la hausse — du montant de la rente pourra alors être effectuée.

D'une manière générale, le montant de la rente versée par l'acheteur se trouvera forcément impacté par la formule choisie : plus l'acheteur conserve de droits sur le logement, moins la rente sera élevée. Pour la répartition des charges, les choses varient d'un cas à l'autre. En ce qui concerne les charges, puisque le vendeur occupe les lieux, il devra régler les factures d'énergie, une part des charges de copropriété (environ deux tiers), le coût des travaux d'entretien ainsi que la taxe d'habitation. La taxe foncière quant à elle, est à la charge de l'acheteur sauf pour le cas où le vendeur s'est réservé l'usufruit. Il pourra toutefois en être convenu différemment dans le contrat. Si ce type de viager présente des intérêts, il peut ne pas convenir à toutes les situations. Le viager libre sera alors peut être la solution.
C'est ainsi la solution idéale pour les personnes âgées qui ne vivent plus dans le logement qu'elles souhaitent vendre. Tel est le cas des personnes vivant en maison de retraite. Dans ce cas, le vendeur perd la jouissance de son bien immobilier : le bien est libre de toute occupation et de réservation de jouissance. L'acquéreur pourra alors l'acheter en tant que résidence principale, secondaire ou décider de la louer. Cette formule est plus intéressante pour l'acquéreur qui souhaite recevoir une rente plus élevée (la majoration pourra aller jusqu'à 50 %). Les charges sont toutes nécessairement supportées par l'acheteur puisque le vendeur — ou crédirentier — n'occupe plus les lieux.

La fin du viager…

Sans surprise, le viager prend fin avec le décès du vendeur. Dans ce cas, l'acheteur obtient la jouissance totale du bien et est libre d'en faire ce qu'il souhaite : l'habiter, le vendre ou le louer. Mais le viager peut prendre fin plus tôt pour l'acheteur dans le cas où celui-ci souhaite le revendre. Même en dehors de l'accord du crédirentier, c'est possible. Le bouquet qui sera versé par le nouvel acheteur à l'ancien sera alors équivalent au bouquet initial additionné des rentes jusqu'alors versées. Le nouvel acquéreur reprendra à sa charge les obligations envers le crédirentier. Le décès de l'acheteur quant à lui ne met pas fin au contrat. C'est la succession qui prend le relais. Libre à elle ensuite de revendre le viager. Attention toutefois car si ce type de contrat permet une certaine souplesse, la taxation des plus-values reste bien réelle en cas de transfert de propriété…

ANNE-LAURE CHAPELLE

coin cuisine

Endive façon coleslaw aux noix de pécan

Temps de préparation : 15 minutes
Temps de cuisson : 10 minutes pour les noix


JC AMIEL/O. SOUKSISAVANH

Ingrédients pour 6 personnes :

- 4 endives blanches,
- 2 carottes,
- 2 oignons rouges,
- 75 grammes de noix de pécan,
- Sel et poivre du moulin,
- Ciboulette fraîche.

Pour la sauce :

- 4 cuillères à soupe de yaourt nature type velouté,
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive,
- 2 cuillères à café de moutarde.

Réalisation :

Dans un bol, fendre les endives en deux, retirer la base un peu dure et les couper en très fines lanières dans le sens de la longueur.
Peler les carottes, retirer les extrémités et les râper.
Peler les oignons, les couper en très fines tranches puis chaque tranche en deux. Mélanger le tout et ajouter la sauce préalablement préparée.
Etaler les noix de pécan sur une plaque recouverte de papier cuisson. Enfourner à 150 °C et laisser torréfier pendant 10 minutes. Verser les noix sur une planche et les concasser légèrement.
Assaisonner. Servir avec les noix de pécan torréfiées et saupoudrer de ciboulette.

Une recette de Carine Teyssandier

vient de paraître

Patrimoine

« Sauvegarder son patrimoine ! » est un ouvrage de Hervé Jarrige-Lemas publié aux éditions du Puits Fleuri.



22,50 euros

Voilà un ouvrage bien utile par ces temps plus que difficiles économiquement et financièrement et remplis d'incertitudes. Ce livre s'attache à détailler et à expliquer les placements qui servent à sauvegarder le patrimoine des épargnants. Rien sur les pratiques hyper risquées ou encore les astuces de défiscalisation. Au menu : livrets, immobilier, terres agricoles et forêts, assurance-vie…

PF/1509

Sauvegarder son patrimoine

Je désire recevoir le livre « *Sauvegarder son patrimoine !* » au prix de 22,50 € l'unité + 4 € de frais de port.
• **22,50 € + 4 € = 26,50 €**
Ci-joint mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de Réussir — 2, avenue du Pays de Caen — Colombelles — 14902 Caen CEDEX 9.
Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Ville.....Code postal.....

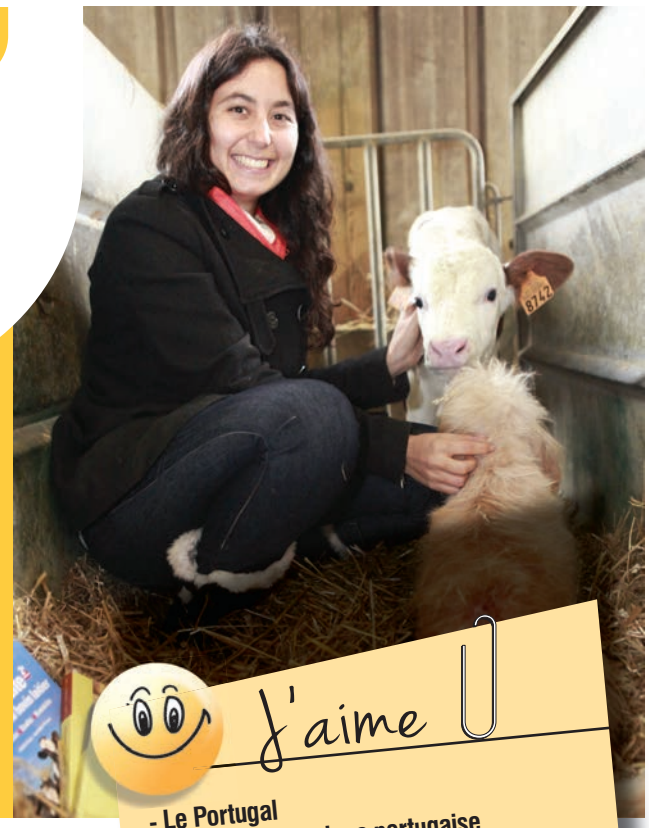


HAUT-RHIN

Paroles de jeune

ELEVAGE

Voilà quatre ans qu'Elodie Pinheiro parfait ses compétences d'enseignante en zootechnie en suivant des stages réguliers dans des exploitations agricoles. Une démarche qui lui permet de mieux appréhender les réalités de l'agriculture et d'assouvir en parallèle sa passion pour les animaux.



Prof, élève et passionnée

C'est un paradoxe que ne renierait pas le grand Albert Einstein. Ici pourtant, il n'est nulle question d'un voyage dans le temps aux conséquences aussi fâcheuses qu'inattendues. Non. Le paradoxe d'Elodie Pinheiro, jeune ingénieure agronome de 25 ans et enseignante en zootechnie au lycée agricole de Rouffach, est intiment lié à la passion qui l'habite depuis l'enfance : le monde animal. Pour cette fille d'immigrés portugais, *« bosser avec les animaux »* a toujours été un rêve à accomplir. *« Le principal problème, c'est que je suis allergique aux animaux... »* Une chose et son contraire, pas facile en effet.Il y a des ordinateurs qui ont planté pour moins que ça. Pas de quoi faire bugger Elodie Pinheiro pour autant. Si le système présente une faille, il suffit d'appliquer un correctif. Pour les médecins, la solution était simple : être dehors, en plein air, éviter les espaces confinés. *« Dans ces conditions, je n'ai plus de souci de santé. »* Un état de fait qui la propulse, après son Bac S et une prépa, vers le monde de l'élevage. Contrairement à de nombreux jeunes qui choisissent cette voie, la future enseignante en zootechnie n'est pas du tout issue du monde agricole, et n'a pas d'affinités particulières avec cet univers, à part quelques souvenirs fugaces engrangés lors de vacances passées dans le Portugal si cher à son cœur.

Durant ces années de formation, elle peut compter sur le soutien indéfectible de ses parents qui la poussent à se réaliser. De quoi accumuler suffisamment de confiance en soi avant le *« grand saut »* vers le monde de l'enseignement agricole. Pour une femme qui se dit *« réservée de nature »*, le défi qui se dresse devant elle n'est en effet pas mince : former les agriculteurs de demain - pour la plupart filles ou fils d'agriculteurs - sans expérience de terrain. Avec son diplôme d'ingénieure en poche, elle dresse la liste des établissements susceptibles de l'accueillir. *« Dans la fonction publique, on me proposait différents postes : chargés de mission, enseignants ou directeurs d'exploitation dans des structures d'enseignement agricole. Et comme je ne voulais pas être uniquement derrière un bureau, j'ai choisi la voie de l'enseignement qui me permet d'être à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. »* Elle recherche en priorité des établissements à forte vocation d'élevage. *« Par sa connotation plus viticole, le lycée de Rouffach était loin d'être mon premier choix »* reconnaît-elle. Mais il



Elodie Pinheiro a beaucoup d'affection pour les animaux. (PHOTO NICOLAS BERNARD)

devait être écrit quelque part que l'enseignement agricole alsacien allait être saupoudré d'un peu de douceur portugaise.

Créer des liens

A 21 ans, elle débarque de sa Saône-et-Loire natale dans une Alsace qu'elle ne connaît pas et qu'on lui a décrite comme *« fermée »* de prime abord. *« Ici, il faut faire ses preuves et gagner sa place. »* Auprès de ses élèves tout d'abord, dont certains ont son âge ou presque. *« Au début, je me disais qu'ils en sauraient beaucoup plus que moi. Je ne connaissais rien de concret dans le milieu agricole. Et finalement, je n'ai pas eu de souci. Je ne m'y attendais pas vraiment, rien que par mon jeune âge déjà. J'ai su m'imposer tout de suite, avec autorité et affectivité. »*

Pour gagner en *« crédibilité »*, elle s'impose des stages au cœur des exploitations agricoles : élevages laitiers, allaitants ou encore porcins... Tous les jours, elle montre qu'elle *« en veut »* et qu'elle s'implique véritablement. *« Dans ce milieu de toute façon, il faut être une battante. Et encore plus quand tu n'es pas du cru. Mais une fois que tu as fait ta place, tu noues des relations profondes avec les gens. »* Des agriculteurs, elle s'en crée des amis. De l'Alsace, son nouveau *« chez soi »* qu'elle ne veut plus quitter. De l'élevage, sa passion du week-end. Tous les quinze jours, elle occupe son samedi et son dimanche en travaillant au Gaec Wiest, à Ballersdorf. Un stage conventionné qui lui assure un apprentissage permanent des pratiques qui ont cours dans les élevages. A chaque fois, elle emmagasine un savoir-faire précieux pour son activité d'enseignante. *« Cela me plaît d'avoir un pied de chaque côté, d'associer ces deux univers. Je fais de mon mieux pour créer des liens entre les agriculteurs, le lycée et moi. »*

« J'ai de la chance »

Par son activité et son implication quotidienne, elle tisse aussi des liens entre un monde agricole historiquement plus masculin et une gent féminine encore trop peu représentée dans les instances qu'elle peut fréquenter. *« Dans les assemblées générales où je me rends, nous ne sommes que deux ou trois femmes. Pour autant, nous pouvons aussi imposer une autorité et nos points de vue. Je pense que les femmes ont globalement une souplesse d'écoute un peu plus importante que les hommes. Elles sont plus positives et prennent peut-être plus le bon côté des choses afin de le valoriser. »* Sur le terrain par contre, les paroles ne suffisent pas. *« Il faut d'abord montrer qu'on est capable de faire la même chose, l'équilibre se fait ensuite. Mais grâce à la mécanisation, les femmes peuvent se mettre au niveau des hommes sur les travaux, ce qui n'était pas forcément le cas avant. »* Elle n'a en tout cas pas senti de préjugé à l'égard des femmes lorsqu'elle a démarré ses stages dans les exploitations. *« Il fallait un temps d'adaptation bien sûr. Mais je n'ai pas ressenti la moindre barrière. Les agriculteurs que j'ai rencontrés étaient assez ouverts par rapport aux femmes. Je devais juste montrer que j'étais à la hauteur. »* Au point de participer au concours de jeunes présentateurs lors du Concours départemental d'élevage d'Habsheim, au plus près des animaux qu'elle chérie tant. Elodie Pinheiro jubile sans pour autant s'enflammer. *« Pour moi, c'est une chance de vivre ça, d'intégrer cet univers si particulier vu de l'extérieur. »* De quoi susciter de légères inquiétudes chez sa mère, pourtant son premier soutien. *« Elle s'intéresse vraiment à ce que je fais mais elle a un peu peur que je tombe trop dans l'élevage, par rapport au travail que cela demande et aux heures qu'il faut y consacrer. »*

Cette hypothèse est bien loin d'être à l'ordre du jour pour le moment, tant la jeune femme est attachée aux *« libertés »* que lui procure sa vie actuelle. *« Je retourne au Portugal deux mois par an. Retourner à mes origines, c'est pour moi une nécessité. »* Sans compter les nombreux autres voyages qu'elle compte bien réaliser un jour. Il y a déjà eu une bonne partie de l'Europe, le Canada, les Etats-Unis ou l'Australie. Pour ce dernier pays, elle avoue avoir eu une sorte de *« coup de foudre »*. Depuis qu'elle avait visionné les aventures de Bernard et Bianca au pays des kangourous dans sa plus tendre place, elle s'était jurée d'y aller. *« C'était juste impressionnant. Et encore, je n'ai vu qu'une partie du pays. »* Elle compte bien y retourner pour cette fois en faire le tour complet. Avec encore une fois le monde agricole comme point d'ancrage par le biais du woofing[1]. Près des koalas, kangourous, wapitis et autres marsupiaux. D'autres animaux, une autre agriculture et toujours la même passion, sans paradoxe mais avec une bonne dose de soleil portugais.

NICOLAS BERNARD

1 - Le woofing un système d'organisation qui consiste à faire travailler bénévolement des personnes sur une exploitation agricole et biologique, en échange du gîte et du couvert.

Le parc naturel national de Port-Cros a réintroduit, cet hiver, des vaches sur l'île de Porquerolles (Var). Un test grandeur nature pour limiter le débroussaillage mécanique.

Des vaches à Porquerolles

Il est 9 heures, à la Tour Fondue, en ce début février. En lieu et place des touristes amoureux des îles et de la nature, c'est un troupeau d'une dizaine de vaches qui s'apprête à embarquer sur un bateau qui fait la navette entre la côte et l'île de Porquerolles. Et elles vont effectuer la traversée pour travailler. Une dizaine de génisses sont installées dans la plaine Notre-Dame, à Porquerolles pour deux mois.

Une initiative du Parc national de Port-Cros, qui a en charge l'entretien des ouvrages de lutte des forêts contre l'incendie et des terrains agricoles des îles varoises de Port-Cros et Porquerolles.

Eric Serantoni, l'un des responsables de l'opération, explique : « *Nous avons lancé un test pour réduire la mécanisation de l'entretien des terrains. La dernière expérience de ce genre a été menée dans les années 1950. Mais les vaches choisies, des jurassiennes, n'étaient pas adaptées à l'environnement* ». Là, le troupeau choisi est varois et les races multiples. Gérard Ivol, l'éleveur détaille : « *nous avons des tarine, des abondance, des aubrac et un taureau montbéliard avec les génisses* ». Un choix de races qui permet à l'éleveur de bien nourrir ses bêtes dans un environnement particulier avant de les mener en alpage. « *J'ai été contacté, il y a quelques années, par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) pour les emmener paître dans la forêt domaniale des Morières pendant 6 mois. Cela a fonctionné et c'est ainsi que j'ai été contacté par Nicolas Gérardin, du parc naturel de Port-Cros.* »


MYRIAM TRICOCI

L'expérience qui devait être menée en 2013 a été retardée.

UN PARTENARIAT PRODUCTIF

« *Le troupeau a subi une attaque de loup sur le plateau et j'ai perdu des bêtes… Du coup, on a pu faire l'expérience que cette année* » explique encore Gérard Ivol. Le fait d'avoir une partie de ses génisses à Porquerolles le rassure. Après une semaine de présence sur l'île, les bêtes sont bien intégrées. « *Nous avons vérifié, avec Christian Motteau, si l'herbe est suffisante dans le premier enclos. Ce n'est pas de l'herbe haute, mais elle est bonne. Et nous avons rencontré des propriétaires, sur l'île, qui nous demandent de mettre les vaches dans leurs prés.* » Un autre point positif pour l'éleveur. « *Cela me permet d'avoir des terrains pour mes vaches pendant la période froide. Si j'ai un souci, la compagnie de transport maritime, TLV, me soutient en m'offrant la traversée.* »

Pour les techniciens du parc naturel, la présence des vaches est tout aussi positive. « *Dans les années 1990, nous avions mené une expérience avec des moutons, mais cela occasionnait des problèmes logistiques. Il fallait un berger à demeure pour éviter les problèmes avec les chiens et canaliser le troupeau.* » C'est le CERPAM qui oriente le parc vers Gérard Ivol.

PHASE DE TEST

« *Aujourd'hui, on fauche les prairies agricoles tous les 2 ans* » souligne Eric Serantoni. « *Avec les vaches, plus besoin d'intervention mécanique. Ce qui réduit les coûts et est positif pour la biodiversité.* » Quant à la question du choix des vaches, la réponse est simple : contrairement aux ânes, elles ne touchent pas aux arbres, ce qui permet de les faire paître aussi dans les vergers. D'ailleurs, les vaches de Gérard Ivol restées sur le continent paissent aussi dans les vergers AOC des figues de Solliès.

A l'issue des deux mois de test, les techniciens verront si le programme fonctionne. Les vaches sont dans un enclos, sans surveillance autre que le passage des techniciens du parc et celui plus espacé de l'éleveur. « *Si c'est concluant, nous ferons revenir les vaches de novembre 2015 à mars 2016. Cela permet d'entretenir le terrain en dehors des périodes d'expression de la flore et de la présence des touristes.* » Entre temps, les vaches de M. Ivol seront parties brouter l'herbe haute des estives.

MYRIAM TRICOCI

Parc naturel de Port-Cros

Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs Port-Cros et Porquerolles, occupent 1 700 ha de terres émergées et 2 900 ha de surface marins, est l'un des deux plus anciens Parc National de France. Il est le pionnier des parcs marins en Europe.

ECO-PATURAGE : UNE VIEILLE NOUVEAUTE

On redécouvre l'intérêt de faire paître des animaux pour l'entretien des prairies et forêts domaniales et aussi des espaces verts urbains. Moutons, ânes, vaches et autres poneys ont le vent en poupe dans des partenariats entre collectivités, entreprises et éleveurs pour entretenir le milieu naturel avec une empreinte raisonnée. Une coutume qui a exister fort longtemps avant d'être quasiment abandonnée. Au Moyen-Âge, la « *vaine pâture* » était un droit d'usage qui permettait de faire paître gratuitement le bétail sur les bords des chemins, les friches, les bois et les taillis. Au XVIIIe siècle, ce droit est abrogé et au XIXe siècle, il est supprimé sauf pour quelques communes ayant souhaité le conserver, notamment en Franche-Comté et dans le Doubs.


MYRIAM TRICOCI

EXPERIENCE

Les animaux sur les rails


MYRIAM TRICOCI

D'avril à octobre 2014, Réseau Ferré de France (RFF) Centre et Limousin a conduit quatre chantiers d'éco-pâturage pour entretenir les emprises ferroviaires dans cinq communes de l'agglomération d'Orléans. Une solution trouvée par RFF pour « *maîtriser la végétation sur les lignes par le travail d'animaux, et permet d'entretenir des zones difficiles et de diminuer l'impact humain sur l'environnement, tout en maintenant la biodiversité. Cette démarche répond à des impératifs de sécurité : incendie, personnel et ferroviaire. C'est la première fois qu'une opération d'une telle ampleur sur le réseau français est mise en place.* » Pendant 7 mois, ce sont presque 30 km de sections non-circulées qui ont été entretenues par près de 60 animaux (ânes, moutons et poneys) sélectionnés selon la végétation présente. « *Deux bergers de la société Ecozoone veillaient sur les animaux.* » Le désherbage est assuré par les animaux grâce à leur consommation de végétaux, mais également par le piétinement des animaux qui produit une destruction mécanique de la végétation. « *Son impact dépend du nombre de bêtes mais aussi de leur poids et de la résistance des espèces qui forment le tapis herbacé* » soulignent les spécialistes d'Ecozoone.